



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2021 - 2040

FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

Département :

01 - AIN

Surface retenue pour la gestion :

367,90 ha

Révision d'aménagement

Altitudes extrêmes :

730 m – 1 426 m

Directive régionale d'aménagement :

Rhône-Alpes



Office National des Forêts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale D'ARVIÈRE (AIN) pour la période 2021 - 2040 avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D2125,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L141-4 et R141-12 du code forestier ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 08 octobre 2020 ;

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 30 novembre 2020 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale d'ARVIÈRE (Ain), d'une contenance de 367,90 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant les fonctions sociales et de protection, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 365,59 ha, actuellement composée de sapin pectiné (48 %), épicéa commun (15 %), hêtre (20 %), grands érables (9 %) et d'autres feuillus (8 %). Le reste, soit 2,31 ha, est constitué de zones rocheuses.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse, soit 254,00 ha, seront traités en futaie irrégulière ou en conversion en futaie irrégulière.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le hêtre (110,46 ha), sapin pectiné (96,24 ha), l'épicéa commun (33,09 ha) et divers feuillus (14,21 ha) Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2021 – 2040) :

- La forêt sera divisée en quatre groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 254,00 ha, qui sera parcouru sur 130,09 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation 8 et 12 ans ;
 - Un groupe constitué d'un îlot de sénescence, d'une contenance de 10,80 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe constitué de terrains sans vocation de production ligneuse et destiné à l'accueil public, d'une contenance de 4,10 ha, où aucune intervention sylvicole n'est programmée mais qui pourra faire l'objet d'actions favorisant sa vocation d'accueil ;
 - Un groupe correspondant à la réserve biologique intégrale de la Griffé du Diable, d'une contenance de 99,00 ha, qui sera géré conformément à un plan de gestion spécifique, arrêté par ailleurs ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement de la forêt domaniale de ARVIÈRE, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles – à l'exclusion des travaux de création de routes ou de mare – au titre :

- De la réglementation propre à Natura 2000, relative à la zone spéciale de conservation FR 8201642, dénommée « Plateau du retord et chaîne du Grand Colombier » ;
- De la réglementation propre aux monuments historiques classés, relative aux abords de la Chartreuse d'Arvières.

Article 5

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **7 SEP. 2021**

Pour le Ministre et par délégation,



Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	2
PREAMBULE.....	3
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	8
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	15
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	22
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	22
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	24
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	27
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	29
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	30
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	30
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	32
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	32
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	32
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	33
2.3.1 FUTAIE IRRÉGULIÈRE : PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	33
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	33
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	34
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040	36
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	36
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	36
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	43
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	45
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	49
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	49
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	49
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB	50
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 2° ET L122-8 DU CODE FORESTIER	51
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....	52
3.1 RECAPITULATIFS.....	52
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	52
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	53
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	54
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	55
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES.....	56
ANNEXES.....	57
CARTES (FIN DE DOCUMENT).....	57

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt domaniale d'Arvière est située au cœur du massif du Grand Colombier, à la pointe sud de la chaîne du Jura. Éloignée des axes de circulation, c'est là que les moines avaient choisi de s'installer et de construire une chartreuse aujourd'hui à l'état de ruine.

C'est une forêt d'altitude, majoritairement résineuse (sapin et épicéa), avec un bon niveau de régénération et actuellement peu de dégâts liés au gibier. Ces résineux sont destinés à la charpente sur un marché local. Les feuillus présents en accompagnement sont très variés en fonction de l'altitude, de l'exposition et de la station. Ils sont globalement de qualité chauffage car la sylviculture passée ne les favorisait pas.

Cette forêt est l'exemple de la forêt multifonctionnelle :

- Enjeu de production avéré de bois d'œuvre résineux,
- Enjeu écologique fort par la présence d'une réserve biologique intégrale (RBI) depuis 2010, de zonage Natura 2000,
- Enjeu social reconnu pour la fréquentation du site de la Chartreuse
- Enjeu de protection localisé contre les chutes de blocs sur la route départementale.

La période passée a poursuivi le rajeunissement de la forêt par régénération naturelle basée sur le résineux. Les aléas climatiques ont parfois accentué le phénomène : coup de vent sur la parcelle 10 et sécheresse en parcelles 1 et 2. La récolte a été légèrement supérieure aux prévisions, en restant en deçà de la production. Cependant, la forêt a été décapitalisée car la récolte a été réalisée sur une surface mnaces, qui est inférieure la surface en sylviculture du fait des pentes.

Pour la période à venir (20 ans), il a été choisi d'adapter la forêt aux évolutions climatiques tout en conservant la fonction de production et le caractère exceptionnel des paysages ainsi qu'en renforçant la biodiversité.

Ainsi, les essences objectifs ont été fixées en fonction de l'altitude et des conditions locales : feuillus en dessous de 900 m, sapin hêtre entre 900 et 1200 m, sapin épicéa au-dessus de 1200 m (voir carte).

Le traitement irrégulier reste le plus adapté pour obtenir une forêt résiliente (diversité de structure et de composition).

La récolte à venir sera moins importante pour recapitaliser une bonne partie des parcelles qui ont subi un fort rajeunissement au cours des dernières décennies. De plus, avec les moyens actuels et le cours des bois à la baisse, une partie de la surface productive ne peut être exploitée. Il n'est pas rentable de créer de la desserte pour y accéder.

Un îlot de sénescence est créé en plus de la RBI. Et des actions ponctuelles pour favoriser la biodiversité seront initiées (création de mare, pose de nichoir, maintien d'arbre bio, ...).

Une zone hors sylviculture est installée autour de la Chartreuse pour préserver l'ambiance du site. Et un parquet d'épicéa situé dans ce périmètre sera récolté pour un retour à un aspect plus naturel. Une collaboration avec la communauté de communes Bugey Sud (CCBS) est amorcée pour une réflexion globale sur le secteur afin de valoriser ce lieu chargé d'histoire et de quiétude.

PREAMBULE

Documents de référence

Ce document a été réalisé en se référant aux documents suivants :

- **Directive Régionale d'Aménagement Rhône Alpes (DRA)** -*Document consultable sur Internet*
- **Guide des sylvicultures Sapin et épicéa - Arc Jurassien 2014**
- **Bulletin technique de l'ONF n°31 (1996)** pour la sylviculture du frêne
- **Guide pour identifier les stations forestières de Rhône Alpes :**
Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain 2006 - *Document consultable sur Internet-*
- **Document d'aménagement forestier** de la période précédente (2006 – 2020)

Méthode de description de la forêt

Dans le cadre de la préparation de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet d'une phase de description de terrain :

- Inventaire relascopique sur 260 ha selon un maillage carré de 1 points pour 1,8 ha au cours du printemps 2020.
- Analyse des données, couplée aux relevés LIDAR de 2015.

Cette phase de terrain a permis l'étude

- dendrométrie, typologique et sanitaire (notamment dégât de gibier) des peuplements,
- Des unités stationnelles et des conditions de croissance de la végétation
- Du potentiel de régénération

La localisation des points d'inventaire s'est faite au GPS avec une précision de l'ordre de 10 m. Les points n'ont pas été matérialisés sur le terrain, il n'est donc pas envisageable de suivre en continu l'évolution des peuplements par comparaison de donnée dendrométrique point par point.

La restitution des résultats de l'inventaire sur carte est d'un grand intérêt. Pour autant elle ne doit pas être considérée comme une cartographie précise des éléments représentés, mais comme un cartogramme rendant compte d'un échantillon spatialisé de l'élément étudié.

Quelques définitions :

Le **diamètre des arbres** est mesuré (ou estimé) par convention à 1,30 m du sol à partir de 17,5 cm. Les diamètres sont regroupés par classe de diamètre d'amplitude 5 cm à partir de la classe "20" (diamètre 17,5 à 22,5 cm). Les bois de diamètres inférieurs (semis, perches et brins de taillis) ne sont ni pris en compte pour l'évaluation de la surface terrière (voir définition ci-dessous), ni dénombré pour le suivi de l'application de l'aménagement. Cette dimension 17,5 cm est dite **diamètre de précomptage**.

Les classes de diamètre sont regroupées en catégories de grosseur :

Catégories de grosseur des bois	
TGB = très gros bois	$62,5 \text{ cm} \leq \emptyset$
GB = gros bois	$42,5 \leq \emptyset < 62,5 \text{ cm}$
BM = bois moyens	$27,5 \leq \emptyset < 42,5 \text{ cm}$
PB = petits bois	$\emptyset < 27,5 \text{ cm}$

La **surface terrière** d'un arbre est la section du tronc à 1,30m du sol. La surface terrière d'un peuplement est la somme de la surface terrière de tous les arbres à partir de la classe de diamètre 20. Elle est exprimée en m²/ha et représentée par convention par la lettre "G".

L'**inventaire relascopique** permet de déterminer en un point quelconque d'un peuplement sa surface terrière moyenne en m²/ha à l'aide d'une mire "relascopique". Cette mire utilise les propriétés géométriques des triangles semblables.

Le **volume d'un peuplement** est estimé par le produit de sa surface terrière ("G") par sa hauteur ("H") et par un coefficient de forme ("F") qui tient compte de la décroissance du diamètre tout au long de la tige. : $V = FxHxG$.

Le **volume total bois fort** d'un arbre est le volume sur écorce de sa tige et des ramifications qui forment son houppier jusqu'au diamètre 7cm.

La **hauteur moyenne** d'un peuplement est la moyenne des hauteurs des arbres de diamètre 20 cm et +.

La **hauteur potentielle** est la hauteur que peuvent atteindre les arbres adultes (gros bois).

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt appartient à l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	ARVIÈRE
Département de situation	01 - AIN
Région nationale IFN de référence	n° 304 Bugey Central
Directive régionale d'aménagement	Auvergne - Rhône-Alpes

Département	Commune de situation	Surface cadastrale (ha)
Ain	Arvière en Valromey	367,90 07

- **Période d'application de l'aménagement**

2021 - 2040

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Arvière	F18685Q	367,90 07		2006	2020

L'aménagement a été modifié en 2011 lors de la création de la RBI afin de mettre en cohérence le programme des coupes avec la mise hors sylviculture des parcelles de la RBI et de prendre en compte les remarques du bilan mi-parcours quant à la rotation des coupes.

- **Carte de situation de la forêt**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	367,90 07 ha
Surface retenue pour la gestion	367,90 ha
Surface boisée en début d'aménagement	365,59 ha
Surface en sylviculture de production	254,00 ha

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

La **surface boisée** est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.

La **surface en sylviculture de production** représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme. Les jeunes peuplements faisant l'objet de travaux sylvicoles dont l'objectif est d'optimiser une récolte future sont considérés en sylviculture de production.

• Etat des lieux

La forêt est composée d'un seul tènement (ensembles de parcelles forestières contiguës).

Les limites de la forêt sont connues et régulièrement entretenues, aucun litige n'est signalé à ce jour.

Forêts limitrophes relevant du régime forestier :

- Forêt communale de Brenaz au nord
- Forêt communale de Lochieu à l'ouest
- Forêt communale de Virieu le petit au sud-est
- Forêt communale d'Anglefort à l'est.

La forêt est assez découpée, mais elle ne contient pas d'enclave.

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Procès-verbal de délimitation générale	16/09/1838	Archives Départementales de Bourg en Bresse
Procès-verbal de délimitation générale de la forêt communale d'Anglefort	08/02/1870	
Procès-verbaux de délimitation partielle	08/07/1836 29/06/1851 01/12/1851	

- **Origine de la propriété forestière**

Extrait du précédent aménagement :

Origine de la forêt

En 1140 AMÉDÉE III comte de Savoie fit don à l'ordre monastique des Chartreux d'un domaine comprenant entre autres la forêt d'ARVIERES. Les Chartreux conservèrent la forêt correspondant à la forêt domaniale actuelle jusqu'à la révolution. Elle fut ensuite incorporée dans le domaine de l'Etat en 1793. Le site de l'abbaye (détruite après 1793) et le pré voisin ainsi que quelques terrains situés en parcelles 12 et 25 ont été incorporés ultérieurement à la suite d'échanges avec des particuliers et avec la Commune de LOCHIEU.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire est inchangé. Les plans ont été corrigés et les surfaces ont été précisées par le SIG (système d'information géographique).

La liste exhaustive des parcelles éventuellement découpées en unité de gestion (UG) est au § 2.4

- **Concessions**

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelles forestières)
Elargissement de l'emprise du chemin rural et autorisation de passage au profit de la commune de Brenaz (Arvière en Valromey)	Du 01/01/1991 à la fin de l'exploitation	10
Autorisation de création d'une piste forestière au profit de la commune de Virieu le petit	01/01/1996 à la fin de l'exploitation	13
Bail à construire – comcom du Valromey	29/04/2004 pour 45 ans	Ancienne chartreuse

Ces concessions rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	114	30	176	48	368
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		105	164	99	368
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		261	107		368
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	334	34			368

Production ligneuse :

Le niveau est fort pour les peuplements dont la production est supérieure à 8 m³/ha/an. Il est moyen sur la surface où la production est comprise entre 4 et 7 m³/ha/an pour les peuplements à majorité résineuse et entre 4 à 5 m³/ha/an pour les peuplements à majorité feuillue. Il est faible pour les surface dont la production est inférieure à 3 m³/ha/an.

L'enjeu sans objet correspond aux peuplements où il n'est pas envisagé de récolte à long terme (peuplements chétifs, inaccessibles et maintenus en évolution naturelle (RBI et ILS) en vue de préserver la biodiversité) et aux terrains non susceptibles d'être boisés (emprises, pierriers, falaises, rochers, landes, pelouses, ...). La surface à enjeu sans objet est dite hors sylviculture de production. Voir paragraphe 1.3.1.

Fonction écologique :

99 ha sont classés en enjeux fort : Réserve Biologique Intégrale de la griffe du diable

163 ha sont classés en enjeu reconnu :

- Zone Natura 2000– Plateau du retord et chaîne du Grand Colombier.
- ZNIEFF de type 1 : Prairies et landes sommitales du Grand Colombier
- Zone humide : l'Arvière et la Malaraja.

Le reste de la surface représente un enjeu écologique ordinaire.

Voir paragraphe 1.3.2.

Fonction sociale :

107 ha en enjeu moyen pour le monument historique de la Chartreuse d'Arvière et les surfaces en périmètre de protection rapprochées des captages. La fréquentation du public est considérée modérée. Elle est localisée autour du site de la chartreuse d'Arvière et sur les sentiers balisés.

Le reste de la forêt, peu fréquenté et sans sensibilité paysagère notoire est classé en enjeu ordinaire. Voir paragraphe 1.3.3.

Fonction de protection contre les risques : 34 ha sont classés en niveau faible. Ce sont les zones, boisées, exposées à des aléas naturels susceptibles de menacer des enjeux socio-économiques identifiés.

Il s'agit de l'occurrence de zones de départ potentiel de chute de bloc sous les rochers blancs situées à l'aplomb de la route départementale n° 120.

Ailleurs la couverture végétale assure une protection diffuse contre l'érosion et une régulation du régime des eaux en dehors des épisodes orageux. Aucun enjeu socio-économique de niveau moyen ou fort n'est directement menacé. Le niveau est faible ou nul.

Voir la carte des enjeux de protection et le paragraphe 1.3.4.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

- **Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
Menaces		
Pas de menaces fortes : problèmes sanitaires graves, déséquilibre grande faune / flore, incendies, problèmes fonciers, essences peu adaptées au changement climatique.		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Forte pente, peu desservie – partie ouest
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	48 ha	Station 5.7
- Protection des eaux de surface (ripisylves, cours d'eau)		Présence de ruisseaux, rivière, sources
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		Source de St Artaud à proximité du périmètre de la forêt

- **Démarches de territoires**

La forêt d'Arvière fait partie du périmètre de la Charte forestière de Territoire du Bugey. Celle-ci recommande les éléments suivants :

Intégrer l'enjeu environnemental dans la mise en valeur de la forêt.

Le Pays du Bugey présente de nombreuses richesses naturelles. Cependant, les enjeux environnementaux identifiés concernent peu les espaces forestiers.

De par leur dimension et les espèces qu'elles abritent, les forêts constituent un patrimoine naturel qu'il convient de préserver.

Par ailleurs, la forêt, en alternance avec l'agriculture, est un élément structurant du paysage. Mais la forêt gagne du terrain et les paysages se ferment. Ainsi, la valorisation de la dimension environnementale et paysagère de la forêt passe par :

- Améliorer les connaissances (inventaires)
- Elaborer des recommandations en matière de gestion sylvicole,
- Maintenir les milieux ouverts,
- Faire la démonstration d'une gestion à vocation environnementale.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Ces mesures sont intégrées au quotidien dans la gestion forestière.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Extrait de l'aménagement 2006-2020 :

La forêt est constituée d'un seul tènement. Elle occupe les deux versants d'une combe du massif montagneux du Grand Colombier, extrémité méridionale de la chaîne du Jura. Ce massif domine à l'Est la vallée du Rhône et à l'Ouest le Valromey.

Pente moyenne 60 %.

Les pentes varient de :

0 à 40 % sur 15 % de la surface totale,

de 40 % à 70 % sur 60 % de la surface totale (exploitation forestière difficile)

au-delà de 70 % sur 25 % de la surface totale (exploitation forestière très difficile à impossible).

Altitude moyenne : 1200 m

Altitudes extrêmes : minimum 730 m (au pied de la parcelle 3)

maximum 1426 m (sommet de la parcelle 7).

Expositions :

On rencontre toutes les expositions. Deux expositions sont cependant dominantes : Est et Ouest correspondant à l'orientation Nord/Sud de la combe d'ARVIÈRES. En exposition Sud, parcelles 11, 12 et 17, l'influence de l'exposition chaude est fortement atténuée par l'effet de confinement en fond de vallon.

Hydrographie

La forêt est arrosée par 2 cours d'eau temporaires à caractère torrentiel : l'Arvière qui prend sa source en parcelle 7 et la Malagariaz, affluent de l'Arvière qui prend sa source à l'amont des parcelles 14 et 15. Une source captée en parcelle 21 alimente par une conduite la maison forestière.

De nombreuses sources ou résurgences apparaissent en forêt. Elles ne sont pas géolocalisées.

Conclusion :

L'entaille du massif par les vallées de l'Arvière et de la Malagariaz a déterminé un relief très heurté de crêtes et de gorges où les pentes sont fortes. Elles constituent un facteur limitant pour l'exploitation forestière.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les informations climatiques utilisées dans ce chapitre sont issues du jeu de données climatiques spatialisées Aurelhy pour la période 1981-2010 à la résolution kilométrique sur la France métropolitaine, moyennées sur les dalles qui intersectent le périmètre de la forêt.

Valeurs	moyenne	Mini - maxi
T° mini moyenne	3,5°C	3,3 à 4,4 °C
T° maxi moyenne	12 °C	11,8 à 13,3 °C
Pluviométrie	1 720 mm/an	1 600 à 1 780 mm/an
Jour de gel/an	117	104 à 122
Jour de précipitation/an	139	135 à 141

Vents dominants de secteur : Nord et Sud. Les coups de vent d'Ouest (rares) peuvent occasionner des renversées de chablis qui restent limitées (en 1975 en parcelles 7 à 10). Au 18 janvier 2004 un coup de vent venant du Nord a provoqué 500 m3 de chablis (Parcelles 6, 7, 8 et 25).

Les gels tardifs sont fréquents et peuvent intervenir jusqu'au 15 Juin.

Conclusion :

La pluviométrie abondante et bien répartie sur l'année est favorable à la végétation forestière. Par contre, les conditions de températures sont rudes et limitent la saison de végétation. Elle est ainsi réduite à 4 mois dans les parties sommitales de la forêt (15 Mai - 15 Septembre).

En raison des évolutions climatiques en cours, on peut dire que la saison de végétation en altitude va s'allonger. Mais ces évolutions auront également un impact cette fois négatif sur les parties basses de la forêt, avec des périodes sèches et chaudes plus fréquentes et longues.

Le changement climatique et ses conséquences potentielles sur le climat et les peuplements forestiers :

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80. Sur la période 1959-2009, Météofrance estime cette évolution en France métropolitaine à + 0,3 °C par décennie. Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle, selon différents scénarios d'évolution des rejets de gaz à effet de serre. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne à un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les autres évolutions climatiques sont plus incertaines et sujettes à des variations locales importantes, mais on observera une augmentation du nombre de jours très chauds et de sécheresse, ainsi qu'une probable baisse des précipitations.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers sont variables. Ils peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO2 atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou des attaques sanitaires liées à des parasites de faiblesse, à des ravageurs favorisés par le réchauffement ou à l'apparition de ravageurs exotiques.

Les principes d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique :

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui peuvent être combinées pour certaines. Elles visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers :

- **Augmenter la diversité des essences** : les peuplements mélangés résistent mieux aux perturbations et au stress que les peuplements purs, et se rétablissent plus rapidement après perturbation. Les actions correspondantes sont principalement à mettre en œuvre lors des phases de régénération, en maintenant une diversité des semenciers lors des coupes de régénération, en introduisant de nouvelles essences par plantation, en dosant les essences lors des travaux sylvicoles destinés à favoriser l'acquisition et le confortement de la régénération.
- **Augmenter la diversité structurelle**, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale, là encore pour améliorer la résilience de la forêt face aux perturbations et améliorer sa capacité de rétablissement. Cette diversité peut être considérée à différentes échelles, l'objectif étant de l'améliorer par rapport à la situation existante.
- **Augmenter la diversité génétique**, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts. Cela consiste en régénération naturelle à augmenter la durée de régénération pour obtenir des semis issus d'individus plus variés, et en régénération artificielle à choisir les bonnes provenances, et dans certains cas à mixer les provenances.
- **Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels**, pour améliorer la probabilité de leur survie. Les actions correspondantes sont bien établies dans la gestion forestière : une récolte soignée évitant de blesser les troncs, et des éclaircies qui favorisent la croissance de l'arbre et sa stabilité par le développement d'un houppier équilibré.
- **Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles**, à la fois pour diminuer le risque économique en limitant la durée d'exposition d'un peuplement aux risques de perturbation, mais aussi pour accélérer le remplacement des essences, au profit de celles qui sont mieux adaptées. Cela consiste donc à abaisser l'âge et/ou le diamètre d'exploitabilité.

L'adaptation aux changements climatiques de cette forêt s'appuie sur toutes ces stratégies.

- **Géologie**

Extrait de l'aménagement 2006-2020 :

Le sous-sol est constitué de calcaires, de marnes et de marno-calcaires du Jurassique. Les couches les plus récentes du Crétacé inférieur ne sont présentes qu'en bas de la forêt (parcelles 2 et 3).

La forêt occupe un anticlinal issu des plissements Jurassiens. L'axe de cet anticlinal correspond aux parcelles 25, 18, 17, 24, 14, c'est à dire sensiblement au vallon d'Arvière.

Les falaises encadrant ce vallon d'Arvière correspondent aux calcaires durs de l'Oxfordien supérieur. Ces affleurements sont souvent recouverts d'éboulis calcaires post würmiens (26 % de la surface de la forêt) qui sont instables (voir parcelle 19 au § 1.7). L'extraction d'éboulis en pied de pente à "La Griffes au Diable" - parcelle 16, pourrait entraîner des glissements. Plus rarement, les affleurements sont recouverts de moraines d'origine glaciaire (parcelles 1 et 13).

Sur les affleurements marneux, le sol est relativement instable. Des glissements de terrain localisés et de faible importance se déclenchent parfois en période de dégel au niveau des voies de desserte. Le risque le plus marqué concerne les terrains surplombant la route départementale 120 en parcelle 13.

On peut signaler des gisements fossilifères en parcelles 4 (fossiles coralliens dans les éboulis), 5 (bivalves en partie basse) et 18/25 (Ammonites et rostrés de Bélemnites dans le lit de l'Arvière). Ces sites sont régulièrement fréquentés.

3 gouffres sont repérés : parcelle 8 proche de la route, parcelle 9 en bordure de piste, parcelle 18 une cinquantaine de mètre à l'est de la grange Falavier.

<i>Nom de l'étage</i>	<i>Nature de l'étage</i>	<i>% de surface totale</i>
<i>Eboulis (E)</i>	<i>Eboulis post würmien récent</i>	26
<i>Würm (Gx)</i>	<i>Moraine glaciaire</i>	4
<i>Berianien - Valanginien (n1b - 2)</i>	<i>Calcaire compact</i>	1
<i>Purbeckien (Jp)</i>	<i>Marne verte et marno calcaire</i>	1
<i>Kimméridgien inférieur (J7 - 8a)</i>	<i>Calcaire jaune marneux, calcaire compact, calcaire à grains fins bleuté à amonites calcaire pisolithique</i>	7
<i>Oxfordien supérieur (ex. Rauracien) (J6)</i>	<i>Calcaire pseudolithographique</i>	25
<i>Oxfordien supérieur moyen et inférieur (J5)</i>	<i>Marno calcaire</i>	3
<i>Callovien(J3-4)</i>	<i>Marno calcaire oolithique par place</i>	3
<i>Bathonien (J²)</i>	<i>Marno calcaire</i>	17
<i>Bajocien (J1c)</i>	<i>Calcaire à débris - partie supérieure marneuse</i>	12

- **Pédologie**

Les calcaires durs compacts et les éboulis grossiers de bas de falaise ont engendré des sols superficiels de types lithosols, sols humocalciques ou sols humo calcaires occupés par de la pelouse ou par des peuplements feuillus.

Les éboulis plus fins correspondent à des rendzines brunifiées à faible capacité de rétention en eau. La hêtraie sapinière y est présente mais marque parfois des signes de faiblesse.

Ailleurs les sols sont bruns calciques ou bruns calcaires à texture argilo limoneuse. Ils sont plus humides et plus argileux sur marne. La forêt y trouve les meilleures conditions de développement.

<i>Type de sol</i>	<i>% de la surface totale</i>
<i>Sol brun calcique</i>	20
<i>Sol brun calcaire</i>	30
<i>Sol humo-calcaire et humo-calcique</i>	20
<i>Rendzine brunifié</i>	25
<i>Lithosol</i>	5

- **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%		
Ana 7.5	Hêtraie chénaie neutrocalcicole	34,92	9%	Moyenne à bonne limiter la circulation des engins	Risque fort de scolytes sur l'épicéa
Ana 5.61	Hêtraie sapinière drainée sur sol peu profond du montagnard inférieur	25,54	7%	Faible à moyenne Eviter les ouvertures importantes Favoriser le mélange d'essence	Risque de scolytes sur l'épicéa en dessous de 1 000 m.
Ana 5.62	Hêtraie sapinière drainée sur sol profond du montagnard inférieur	82,61	22%	Bonne Eviter les ouvertures importantes Favoriser le mélange d'essence	
Ana 5.63	Hêtraie sapinière drainée sur sol peu profond du montagnard supérieur	6,29	2%	Faible à moyenne Eviter les ouvertures importantes Favoriser le mélange d'essence	
Ana 5.64	Hêtraie sapinière drainée sur sol profond du montagnard supérieur	56,20	15%	Bonne Eviter les ouvertures importantes Favoriser le mélange d'essence	
Ana 5.7	Hêtraie sapinière un peu humide	48,67	13%	Moyenne à bonne Eviter les ouvertures importantes limiter la circulation d'engins	
non décrit	RBI	99	27%		
xxx	Zones rocheuses	15,93	4%		
Total		367,90			

Seules les stations sur la surface en sylviculture ont été décrites. Elles sont entre l'étage collinéen et l'étage montagnard. Voir la carte des unités stationnelles.

La répartition des unités stationnelles répond au croisement de deux gradients marqués :

- gradient altitudinal, des hêtraies chénaies de l'étage collinéen aux hêtraies sapinières de l'étage montagnard, majoritaires dans cette forêt.

- gradient hydrique : en fonction de l'exposition et de la topographie, la réserve utile en eau conditionne sensiblement les conditions de croissance des peuplements forestiers.

Les stations à forte potentialité forestière couvrent 50% de la surface en sylviculture.

A noter que 31 % de la surface est soit non décrit, soit en zone rocheuse.

- **Carte des unités stationnelles**

i Conditions stationnelles

L'étage de végétation regroupe les séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie en fonction de l'altitude et de l'exposition. La forêt des Apes du nord se situe sur trois étages : l'étage collinéen en basse altitude, l'étage montagnard intermédiaire, l'étage subalpin au-dessus de 1400 m à 1600 m selon les conditions climatiques locales.

La station forestière est une étendue de terrain homogène dans ses conditions écologiques, (climat, géologie, relief et sol). Il lui correspond une fertilité ou potentialité qui est caractérisée par la hauteur des plus gros arbres (= hauteur dominante) du peuplement à un âge donné.

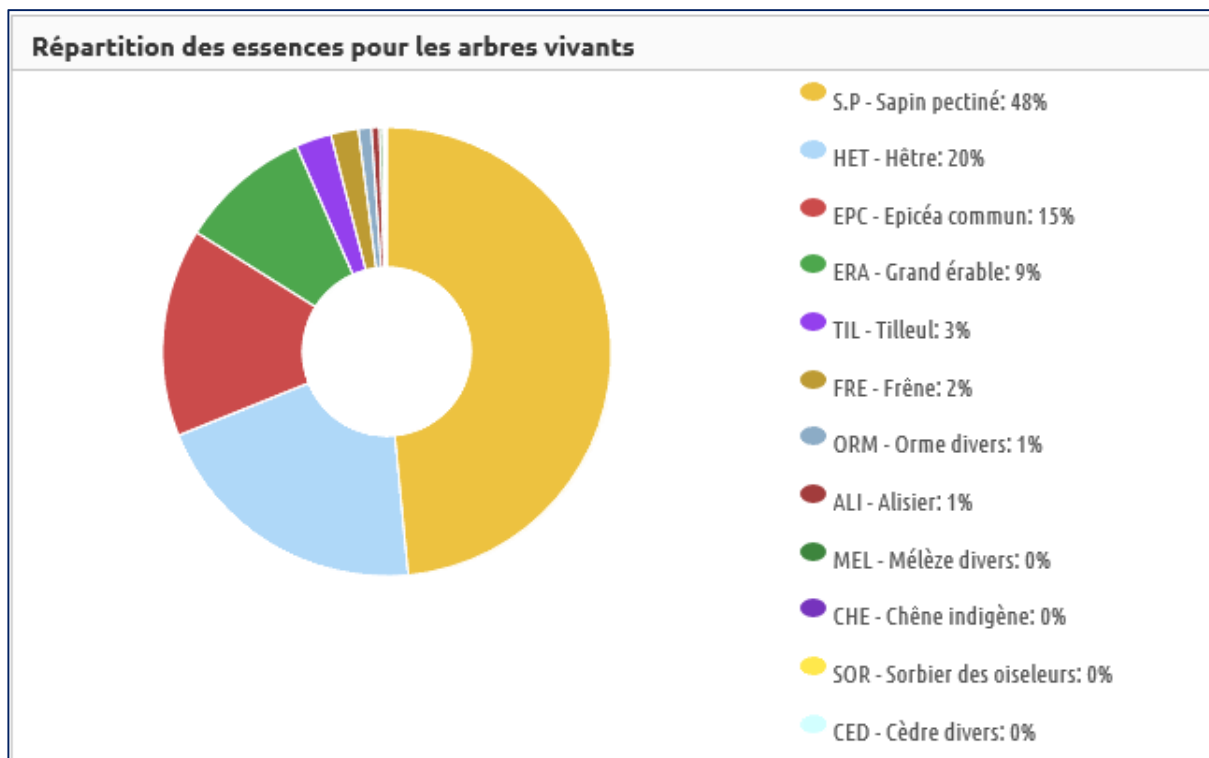
L'unité stationnelle est un regroupement de stations forestières de potentialités suffisamment proches pour que les peuplements qui l'occupent puissent faire l'objet d'une sylviculture identique.

Pour en savoir plus, consulter la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain" notamment pages 3 à 10

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

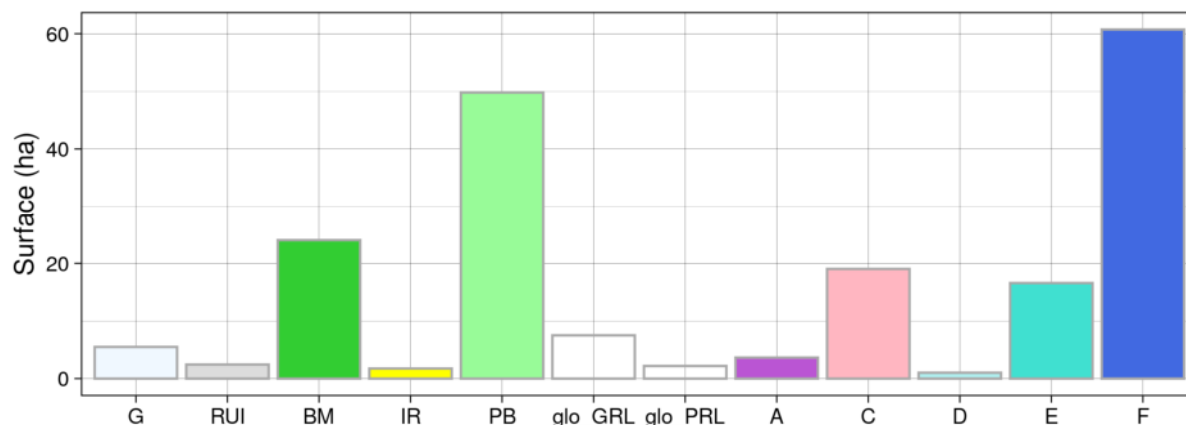


Le graphique ci-dessus est construit sur la base des surfaces terrières relevées lors de l'inventaire. Il y a des essences qui n'ont pas été inventoriées soit parce qu'elles étaient en dessous du diamètre de précomptage, soit qu'elles étaient en dehors du rayon de comptage. On peut citer le bouleau, le saule, l'érable à feuille d'obier, l'érable champêtre, le pin sylvestre.

- Répartition des types de peuplements

Type	Description	Ha en gestion	%	Ha en sylvi.	%
A	Futaie jardinée à % de Gros Bois modéré	4,93	1%	4,8	2%
C	Futaie jardinée claire	29	8%	21,9	9%
D	Futaie régularisée dans les Petits Bois	5,32	1%	5	2%
E	Futaie régularisée dans les Bois Moyens	22,7	6%	19,3	8%
F	Futaie régularisée dans les Gros Bois	94,1	26%	75,6	31%
G	Futaie résineuse très claire, avec régénération résineuse d'avenir	8,75	2%	5,5	2%
IR	Peuplement irrégulier type	3,95	1%	1,8	1%
PB	Peuplement à Petits Bois dominants	141,7	39%	82	34%
BM	Peuplement à Bois Moyens dominants	42,7	12%	25,8	11%
RUI	Peuplement très pauvre en réserves	2,85	1%	2,4	1%
glo_GRL	Gaulis et bas perchis non précomptables résineux	7,5	2%	7,5	3%
glo_PRL	Plantations résineuses	2,19	1%	2,2	1%
glo_VNB	Vide non boisable	2,21	1%		
TOTAL		367,90	99	253,80	100

Surface Peuplements - groupe IRR



- Description des peuplements :

Sur la surface en sylviculture de production, les principales caractéristiques des peuplements sont les suivantes :

- Grande proportion de futaie riche en gros bois résineux (30 %) et de futaie riche en petit bois feuillus (30 %). C'est l'héritage de la phase de rajeunissement qui n'est pas encore terminé pour les résineux avec une explosion du hêtre qui était présent dans la salle d'attente lors des ouvertures.
- Un mélange 50/50 des types feuillus ou résineux.
- Les peuplements localement équilibrés pied à pied sont inexistant.

Conclusion : la forêt présente un bon mélange feuillus /résineux et une bonne répartition des classes de diamètre.

- **Qualité des bois :**

La qualité des bois résineux est en majorité de la charpente. Les petits bois sont destinés à la caisserie.

Pour les feuillus, le plus gros du volume est de qualité chauffage car aucune sylviculture n'a été menée en leur faveur tout au long du siècle passé. Mais on trouve des beaux sujets de qualité sciage. Actuellement, c'est le manque de marché local qui freine leur mobilisation.

- **Etat sanitaire des peuplements et menaces liées**

Des attaques de scolytes (Ips typographe) sont régulièrement observées dans les peuplements d'épicéas. Le niveau de dégâts est acceptable, à l'exception de quelques années sensibles.

Les frênes sont sujets à la chalarose (champignon qui assèche les jeunes pousses). L'impact est fort sur les jeunes sujets : régénération et perches. Les arbres adultes ont une croissance ralentie mais survivent.

Des attaques de scolytes du sapin ont été constaté sur les jeunes peuplements de mélèze de la parcelle 1 au cours de l'été 2020.

Le buis a été attaqué par la pyrale en 2018-2019. On a constaté une défoliation totale. Mais depuis, des jeunes pousses repartent au pied.

Le buis occupait des terrains superficiels, bien ensoleillés et chauds. Il constituait un abri pour la jeune végétation et la faune. A ce jour, on ne peut mesurer l'impact de cette attaque sur la forêt.

- **Carte des peuplements**

Voir les cartes :

- Structures
- Essences
- Surface terrière résineuse

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

D'autres données concernant le renouvellement figurent au § 2.3.2.

L'état du renouvellement a fait l'objet d'un inventaire sur 123 points. Il a porté sur les semis ($H > 0,50m$ et $\varnothing < 7,5cm$) et sur les perches ($7,5cm < \varnothing < 17,5cm$).

En terme d'équilibre de futaie irrégulière, l'état global actuel de la forêt est jugé équilibrée.

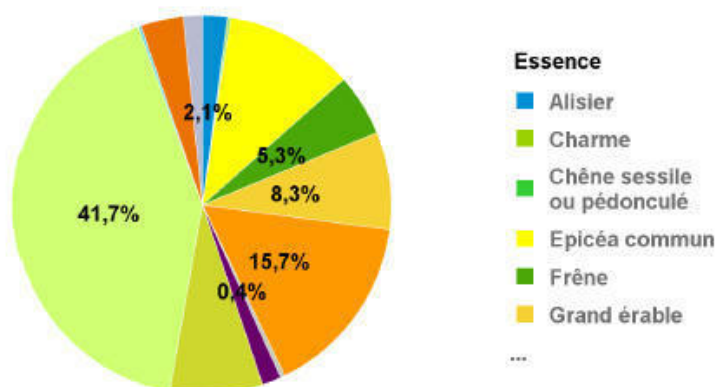
Résultat de l'inventaire

Perches

Nombre de perches moyen /ha	intervalle de confiance au seuil de 5%	Cible / futaie équilibrée	Stock de perches	Composition	
				résineux	feuillus
205	± 13%	120	Suffisant	55 %	45 %

Essence	Stock de perches N/ha	Erreur relative (seuil 5%)
Alisier	4,4	60%
Charme	0,3	198%
Chêne sessile ou pédonculé	0,3	198%
Epicéa commun	22,8	51%
Frêne	10,9	64%
Grand érable	17,1	35%
Hêtre	32,3	29%
If commun	0,8	198%
Mélèze divers	3,4	122%
Orme divers	16,3	38%
Sapin pectiné	85,7	20%
Saule	0,5	198%
Sorbier des oiseleurs	7,5	81%
Tilleul	3,4	68%
		0%
TOTAL	205,7	13%

N/ha : nombre de tiges/ha



La diversité d'essence est grande : Elle est due à l'étagement altitudinal, à l'exposition, et aux plantations des années 90.

Dégâts de gibier sur les perches

Aucun dégât n'a été relevé lors des descriptions.

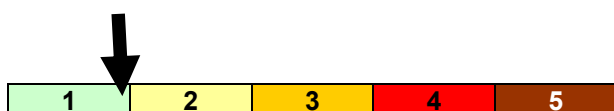
Régénération

% des placeaux d'inventaire			Cible / futaie équilibrée	Potentiel régénération	Composition		
installée	présente	absente			Sapin	Hêtre	Autres feuillus
40 %			20 % installée	Suffisant	20 %	28 %	20 %

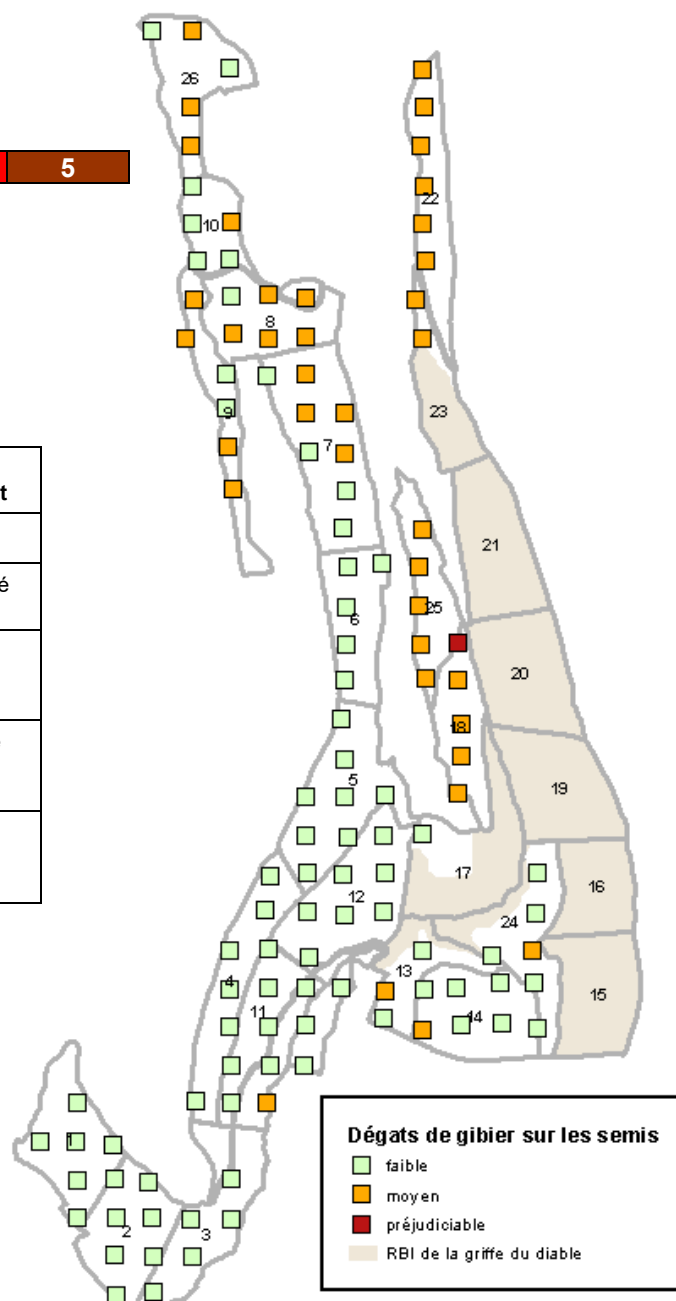
Indicateurs

stock de perches	Satisfaisant		Non satisfaisant	
potentiel de régénération	Satisfaisant	Non satisfaisant	Satisfaisant	Non satisfaisant
note générale	A	B	C	D

Dégâts de gibier sur les semis



note	niveau de dégâts	menaces sur renouvellement
1	pas ou peu dégâts	non menacé
2	dégâts fréquents sauf pousses terminales	faiblement menacé
3	dégâts fréquents y compris pousses terminales	moyennement menacé
4	dégâts généralisés sur pousses terminales	fortement menacé
5	tous semis non viable à cause des dégâts de gibier	renouvellement bloqué



Conclusion :

L'analyse réalisée en comparaison de la cible correspondant à une futaie équilibrée
=>montre que le niveau du renouvellement atteint tant pour les semis que pour les perches est satisfaisant.

La composition en essence révèle

=>un réel mélange résineux feuillus depuis le plus jeune âge. La proportion de ce mélange varie selon l'altitude et la densité du peuplement adulte surmontant cette régénération.

=>une forte dynamique du sapin de nature à contrarier la prédominance de l'épicéa.

La végétation concurrente est un facteur à prendre en compte sur les stations riches et humides. Dans la mesure du possible, il faut réduire la taille des trouées d'ouverture pour freiner l'expansion de la ronce et de la fougère. A basse altitude, le buis n'est pas vraiment limitant d'autant qu'il a été fortement réduit par l'attaque des pyrales en 2017-2018.

Le niveau de dégâts de gibier reste tolérable mais devra être surveillé.

L'avalaison du sapin est toujours observée. Mais elle ne devra pas être encouragée par les actes de gestion courante au regard du réchauffement climatique.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Voir le détail de la méthode d'inventaire en préambule de cet aménagement, au paragraphe « autres précisions ».

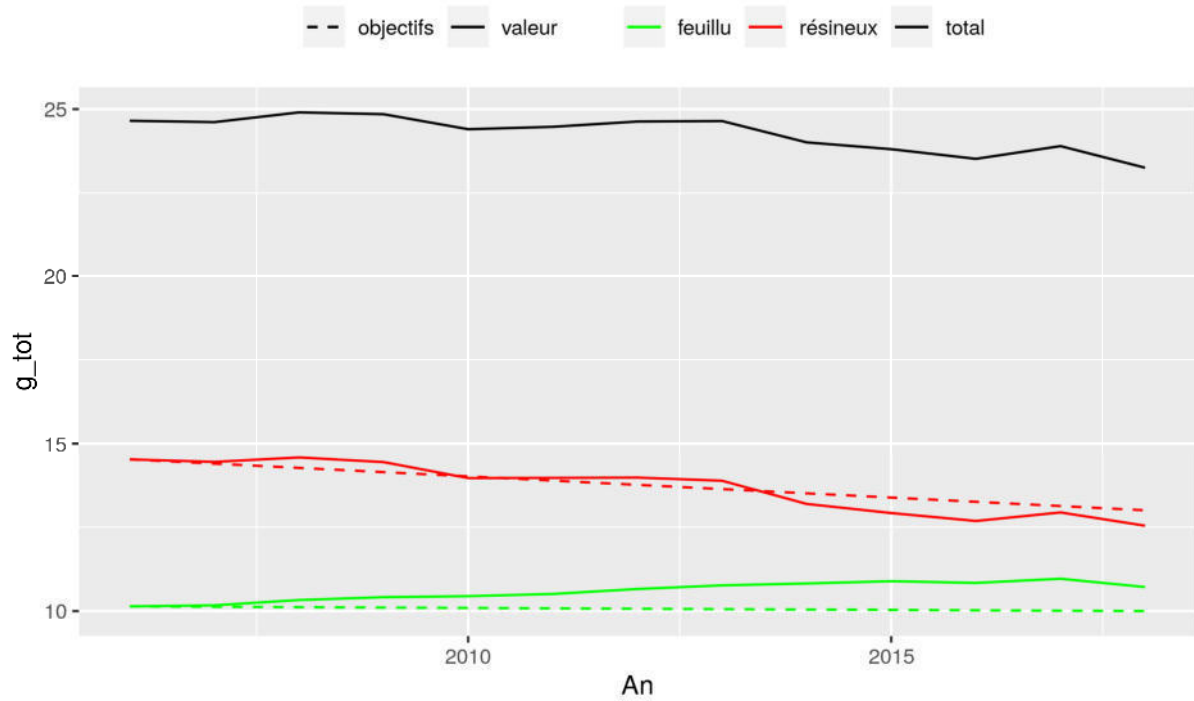
- **Résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur sur la partie en sylviculture**

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%	G en sylvi
Sapin pectiné	10.1	49	1.0	32	4.0	40	6.0	55	3.0	74	10.0
Epicéa commun	3.1	15	1.0	15	1.0	12	2.0	16	1.0	19	3.0
Autres Résineux	0.1	0	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
STT Résineux	13.2	65	2.0	49	5.0	53	8.0	71	4.0	94	13.0
Hêtre	5.2	20	1.0	20	3.0	28	2.0	19	0.0	4	5.0
Grands Erables	2.4	9	1.0	14	1.0	13	1.0	7	0.0	1	2.0
Tilleuls	0.5	1	0.0	5	0.0	1	0.0	0	0.0	0	0.0
Frênes	0.4	1	0.0	3	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0
Autres Feuillus	0.4	1	0.0	7	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
STT Feuillus	8.9	34	2.0	50	4.0	46	3.0	28	0.0	5	9.0
TOTAL	22.0	100	4.0	100	9.0	99	11.0	100	4.0	100	22.0

La surface terrière globale de la partie en sylviculture est de 22 m²/ha. Cette valeur est proche de l'équilibre si on recherche une forêt mixte feuillus/résineux : 18 m²/ha pour un objectif hêtre et 25 m²/ha pour un objectif sapin-épicéa.

A noter que cette surface terrière a globalement baissé de 2 points au cours du dernier aménagement. On observe une baisse de 2 pour les résineux et une légère progression pour les feuillus.

Evolution G groupe IRR



- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Inventaire De :	Surface inventoriée	Surface terrière Résineuse m ² /ha	Surface terrière Feuillue m ² /ha	Surface terrière totale m ² /ha
1954	361	23,1	9,7	32,8
1968	361	23,9	8,7	32,6
1990*	297*	21,4	7,8	29,3
2020	254	13,2	8,9	22

* voir détail de réalisation de l'inventaire de 1990 en annexe

L'analyse du tableau ci-dessus confirme la décapitalisation qui a été opérée dans les résineux au cours des 30 dernières années. On constate que le feuillus s'est maintenu.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	114	30	176	48	368

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

date	Production total (m³/ha)	Production résineuse (m³/ha)	Production feuillue (m³/ha)	Passage à la futaie résineuse	Passage à la futaie feuillue
1954-1968	5,65	4,8	0,85		
1969-1990	5,5	4,3	1,2		
2020	4,8	2,9	1,9	1,5	1
surface en coupe	6	2,6	3,4		

A noter que la production LIDAR 2008-2015 a été réduite à 90 % pour tenir compte de la période favorable à la forêt (beaucoup de précipitation et peu de sécheresse). Ce sont ces chiffres qui seront utilisés pour la suite du document.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (2006-2019)												
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Dont Produits accidentels	Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	autres group.	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
V com					16 635	17 557			1 615	17 316	19 172	
V total b. fort					19 962	21 068			1 938	20 779	23 006	
									Ecart	+/- 111 %		
en m3 / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
V total b. fort						4,06			0,38		4,44	

L'application de l'aménagement précédant amène les constats suivants.

La récolte est supérieure de 11% à la possibilité prévue. Cette récolte correspond à 93 % de la production estimée sur la surface en sylviculture.

Les produits accidentels représentent 9 % du volume récolté. Ce sont essentiellement des sapins et des épicéas.

La récolte moyenne est inférieure à la production. Cependant, on constate une baisse du capital sur pied. Cela s'explique parce qu'il y a eu de forts prélèvements localisés.

Un bilan des coupes de 2006-2019 est présenté en annexe 2.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel
			Km / 100 ha	Suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles grumiers	revêtues		1,1	oui	A entretenir	Passages busés sur l'Arvière	Beaucoup de sentiers balisés sur des voies forestières Accès aux alpages et au gîte d'Arvière
	empierrées	3,3					
	terrain nat.	0,7					
Routes publiques participant à la desserte		8,5					
Pistes		22	6			P18/25 Bas des P 7/8	

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Toutes les exploitations bordant la route départementale 120a sont soumises à autorisation de voirie, afin de limiter la circulation et les accidents liés à l'abattage des bois sur les fortes pentes.

La forte pente est une contrainte pour l'exploitation des bois : bucheronnage et débusquage. Aussi, une distance maximale de 50 à 60 m à l'amont des pistes est appliquée pour définir les zones exploitables.

Quelques secteurs améliorables ont été identifiés lors de la phase d'inventaire. Ils sont portés sur la carte de la desserte.

Bas des parcelles 7 et 8 : piste existante souvent impraticables du fait de la nature du terrain limono-argileux très profonds.

Parcelles 18 et 25 : la piste actuelle traverse le lit amont de l'Arvière. Et une partie de ces parcelles n'est pas accessible.

- **Points noirs dans la desserte existante**

Les routes et pistes existantes sont régulièrement entretenues et sont praticables sans difficultés majeures.

2 passages busés avaient été créés lors de l'amélioration de la route forestière d'Arvière. Pour la continuité écologique de la rivière et l'adéquation avec le classement de rivière sauvage, ces passages vont être supprimés. La place de dépôt au carrefour des routes forestières sera réduite et la traversée de la rivière se fera à gué.

- **Voies à circulation réglementées**

4 km de voies accessibles aux véhicules de tourisme sont fermés à la circulation publique:

- Route de rochers blancs à partir de son branchement sur la départementale et jusqu'au site de la Chartreuse- arrêté municipal du 6 juin 2013 matérialisé par panneaux B0 sauf ayant-droit
- Route des serves puisqu'elle est insérée sur celle de Rochers blancs
- Route de la Nouvelle qui est en RBI.
- Route d'accès aux parcelles 20 et 21.

Les arrêtés sont consultables en mairie et également archivés au sommier de la forêt.

Les pistes de débardage sont réputées non accessibles aux véhicules de tourisme et sont de fait interdites à la circulation publique.

- **Schémas de desserte existants**

Aucun

- **Carte de la desserte, projets et réseaux**

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		104	164	99	368

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve biologique intégrale	99	<i>« Tout l'intérêt du site repose sur la sub-naturalité des peuplements les plus âgés peu exploités, au sein d'un complexe d'habitats représentatifs. »</i>	RBI de la griffe du diable 2015-2030 – ONF 2013
Éléments du territoire orientant les décisions			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	224	FR8201642 - Plateau du retord et chaîne du Grand Colombier	DOCOB octobre 2010 – Chambre d'agriculture de l'Ain- Cartographie habitats forestiers ONF
ZNIEFF de type I	17	820030660 - Prairies et landes sommitales du Grand Colombier	https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/820030660.pdf
Espace Naturel Sensible	333	Curiosité géologique, cours d'eau et points de vue sur le Colombier	Classement départemental
Zone humide	5	L'Arvière et la Malagaria	Classement en rivière sauvage, suite à l'inventaire de 2012 pour l'atlas départemental.

L'intégralité de la forêt est située dans la ZNIEFF 2 – n° 820030661 "Ensemble formé par le plateau de Retord et la chaîne du grand Colombier"

- **Risques pesant sur la biodiversité**

Le solidage géant est présent au croisement de la RD 120 et de la piste forestière.

Les risques pesant sur la biodiversité sont le réchauffement climatique et l'apparition des pathogènes de faiblesse qui vont modifier la proportion des espèces présentes : sapin pectiné, hêtre, buis. La gestion forestière ne peut qu'accompagner ces évolutions en essayant de promouvoir la diversité sans se préoccuper de la qualité et de l'enjeux de production pour ces espèces accompagnatrices.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Pour les espèces présentes dans la RBI, au moment de sa création, il faut consulter le plan de gestion de celle-ci.

Depuis, concernant la faune, il y a eu deux inventaires complets de l'avifaune et des chiroptères en 2017 sur la RBI. Ces espèces ayant une grande capacité de mouvement, on peut les considérer comme susceptibles d'être présentes dans toute la domaniale.

Laguet, S (2017) - Réserve Biologique Intégrale de la Griffes du Diable, Forêt domaniale d'Arvière (01) - Inventaire initial de l'avifaune nicheuse – ONF Réseau avifaune, 35 pages.

Laguet, S. (2017), Réserve Biologique Intégrale de la Griffes du Diable, Forêt domaniale d'Arvière (01) - Inventaire initial des Chiroptères–ONF Chambéry, 49 pages.

Voir annexes 5 et 6.

Un inventaire des champignons et des coléoptères saproxyliques est en cours depuis 2019 sur la RBI. Pour ces espèces, il n'est pas possible d'extrapoler les résultats au reste de la domaniale, s'agissant d'espèces à faible pouvoir de déplacement et très liées au bois mort.

Le tableau suivant recense les espèces protégées ou rares observées en forêt lors de la révision de l'ancien aménagement. Aucune observation récente n'a été réalisée.

D'autres espèces ou habitats remarquables mentionnés dans les ZNIEFF, DOCOB et autres études, sont susceptibles d'être présentes mais n'ont pas fait l'objet d'une observation avérée à ce jour.

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Ail joli (<i>Allium carinatum</i>)	Pelouse sèche en lisière de la parcelle 18		régional
Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i>)	Autour du site de la Chartreuse		national
Buxbaumie verte (Bonnet de Lutin) (<i>Buxbaumia viridis</i>)	Autour du site de la Chartreuse		européen
Marguerite de la Saint-Michel (<i>Aster amellus</i>)	Lisière des parcelles 1 et 2		national
Aconit paniculé, (<i>Aconitum variegatum ssp. Paniculatum</i>)	Parcelle 7		non
Julienne des dames (<i>Hesperis matronalis</i>)	Le long du chemin des rochers blancs		non
Lycopode à rameaux annuels (<i>Lycopodium annotinum</i>)	Eboulis de la griffe du diable	Présence en RBI, aucune action	non
Orchis à odeur de bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>)	Parcelle 13		non
Belladone (<i>Atropa belladonna</i>)	Parcelles 4, 11, 12		non
Lunaire vivace (<i>Lunaria rediviva</i>)	Parcelle 17	Présence en RBI, aucune action	non
Rosier pimprenelle (<i>Rosa spinosissima</i>)	Parcelle 17		non

Faune remarquable

Se reporter à la liste en annexe 7.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée
Habitats d'intérêt prioritaire					
Forêt mixtes de pentes et ravins	Oui	9180	41.4	Bon état de conservation – Peu menacé	7,5 ha
Habitats d'intérêt communautaire					
Hêtraie a dentaires	Non	9130	41.133	Bon état de conservation – Peu menacé	0,2 ha
Hêtraie neutrophile	Non	9130	41.13	Bon état de conservation – Peu menacé	215,75 ha
Hêtraie subalpine	Non	9140	41.15	Bon état de conservation – Peu menacé	6,95 ha

Pour plus d'informations, le DOCOB N2000 est disponible sur le site de la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**
- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		261	107		368

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

La forêt d'Arvière fait partie de l'unité paysagère Pays du Valromey au titre du centre des ressources régionales des paysages d'Auvergne Rhône Alpes :

<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/pays-du-valromey-a817.html>

Extrait :

Objectifs de qualité paysagère

Le Pays du Valromey gagnerait à valoriser ses attraits touristiques afin de pallier à un possible déclin de l'agriculture, pour le moment encore dynamique : balisage des itinéraires touristiques, développement de l'offre d'hébergement adapté, valorisation des productions locales... Dans le même esprit, la forêt, très présente sur les pentes, doit offrir des vues aux promeneurs sur les chemins comme sur les routes : il conviendrait de dégager quelques ouvertures vers un paysage agréable à observer. Enfin, le maintien des haies, très caractéristiques et présentes, doit être appuyé par la valorisation du bois énergie, tradition qui pourrait ne pas perdurer et qui répond à la particularité architecturale des réserves de bois en hauteur des maisons anciennes, toujours utilisées.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La circulation publique est réglementée sur 4 km de voies situées en forêt (voir le détail au § 1.3.1 B).

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Monuments historiques Chartreuse d'Arvière (218MC01)	73	06/08/1995 - arrêté	Site archéologique, - voir notice des monuments historiques en annexe	aucune

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Site de la Chartreuse	Ruines de l'abbaye et points de vue sur le Colombier et le Valromey Refuge et restauration	moyenne : lieu reclus des axes de circulation, au bout d'une route forestière caillouteuse	Néant
Sapins Janicot, et Daubré	Sapin aux dimensions remarquables	Faible : petit sentier, pancarte vieillissante	aucune
Sentiers de randonnée	Sentiers bien balisés, paysage du Valromey, forêt résineuse, rivière	Faible	aucune
La rivière l'Arvière	Label « site Rivière sauvage » (2019- fin 2023)	Faible	aucune

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Chartreuse	Panneau d'accueil sur les parkings, barrière pour limiter la circulation	Peu d'impact sur le milieu Conflit d'usage avec le gérant du gîte car la barrière dissuade sa clientèle potentielle.	Bon
Sapin Janicot et Daubré	Panneau de départ du sentier et panneau des dimensions	Sans objet	Panneaux vieillissants, à renouveler
Sentiers de randonnée	Balisage et panneaux	A ce jour aucun conflit d'usage, prévenir les confits exploitation forestière/randonneurs	Le balisage et la pose des panneaux est de la compétence de la comcom Bugey sud.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé- interne	Site de la chartreuse et ses accès	Fréquentation moyenne mais régulière tout au long de l'année.
Intermédiaire externe -	Depuis l'Hergues, depuis les crêtes de sur Lyand	Fréquentation touristique pédestre faible tout au long de l'année.
Intermédiaire - Interne	Le long des routes départementales et des sentiers balisés	Fréquentation touristique pédestre ou motorisée

Le paysage est avant tout caractérisé par les sommets environnants qui s'élèvent autour du vallon d'Arvière. La forêt reste également un élément fort du fait de sa présence sur les versants qui entourent le vallon.

La sensibilité paysagère externe est variable selon que la forêt est plus ou moins visible depuis les sites fréquentés (sentiers de randonnée, points de vue sur la forêt, parkings).

La sensibilité interne est élevée autour du site d'Arvière et le long des chemins de randonnée à l'intérieur de la forêt. Cette fréquentation est modérée mais présente tout au long de l'année (sentiers raquette).

Les activités forestières, principalement les coupes de bois, n'ont qu'un faible impact sur la vision externe de par le traitement en futaie irrégulière et des prélèvements modérés (30 à 50 m³/ha). L'évolution vers une forêt plus mélangée ne sera pas préjudiciable à la qualité paysagère du site.

En vision interne, la fréquentation touristique impose une vigilance sur la qualité des exploitations et la finition des travaux sylvicoles.

Voir la carte de la sensibilité paysagère

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Captage	Localisation
Bac Maillet	Parcelles 20, 21 et 25 – Pour alimentation en eau potable du chalet d'Arvière

A noter également la présence de la conduite d'eau à travers le peuplement qui a été matérialisé à la peinture bleue sur les arbres.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		Imméd iat	Rappr oché	Eloign é	
Source des Esserts – 19/09/1985	25 ha		3 ha	22 ha	Rapproché terrassment interdit y compris pour desserte forestière - ou création de desserte soumise à autorisation- traitement en futaie irrégulière imposé- stockage de bois interdit- stockage et utilisation de pesticide interdit –stockage de carburant interdit- débusquage interdit - exploitation forestière interdite - etc...
Source de la Rivoire -30/09/1998	30 ha		30 ha		

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	334	34			368

En forêt domaniale d'Arvière, on rencontre les aléas de chutes de pierre et de glissement de terrain.

Les chutes de pierre :

La présence de la forêt entre la barre rocheuse de Rocher blanc et la RD 120a permet de bloquer ou de ralentir une partie des pierres qui s'en détachent. Ces pierres peuvent aussi provenir des nombreux éboulis localisés sous ces falaises.

Cet effet bouclier des arbres induit une altération de la qualité des troncs dans les premiers mètres et parfois des pourritures.

A ce jour, aucun accident n'a été enregistré sur les sentiers et route départementale.

Les services de voiries du département passent régulièrement pour dégager les pierres de la chaussée : au printemps lors de la réouverture de la route et notamment avant le passage du tour de France qui passe régulièrement par cette route.

Les glissements de terrain :

Les glissements sont rares et peu impactant pour la sécurité des usagers de la route départementale. La forêt ne joue pas un rôle de prévention dans ce domaine.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Points forts : Forêt fortement rajeunie au cours des 40 dernières années. Forêt mélangée Réseau de desserte bien développé Points faibles : Forêt de pente avec nombreuses barres rocheuses.	Gestion en futaie irrégulière mélangée pour avoir une forêt plus résiliente et valoriser l'existant. Maintien du mélange actuel en surface terrière. Amélioration de la desserte sur des secteurs ciblés. Réduction de la surface réellement parcourue en coupe en fonction de la pente.
Fonction écologique	
99 ha en RBI	Ce document ne traite pas la partie RBI. Il faut se référer au plan de gestion en vigueur.
224 ha en zone Natura 2000	Préservation des habitats prioritaires Gestion multifonctionnelle de la forêt pour préserver la diversité.
Faible présence d'arbre bio lors de l'inventaire.	Création d'un îlot de senescence et Augmentation de la densité d'arbres bio lors des martelages avec géolocalisation.
Présence de la rivière	Poursuite de la gestion en futaie irrégulière et maintien des arbres en bordure de cours d'eau pour créer des niches avec les racines.

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
73 ha en zonage monument historique. Site de la Chartreuse relativement fréquenté par rapport au reste de la forêt + Refuge avec hébergement et restauration.	31 ha sont déjà en RBI, donc avec évolution lente non traumatisante pour le paysage. Gestion de la forêt hors site de la Chartreuse en irrégulier pour préserver la vue depuis le site (38 ha). Classement de la zone ouverte la plus proche du site en hors sylviculture de production pour mener des actions d'entretien du site, de maintien de l'ouverture et de renaturalisation, de préservation des ruines et du paysage (4 ha).
Espace naturel sensible – 333 ha	Gestion en futaie irrégulière mélangée pour préserver le paysage.
Sentiers de randonnée	Etude et balisage de petites boucles familiales en lien avec la CBS. Mesures spécifiques de gestion courante aux abords des sentiers.
Accueil du public	Entretien et création de points d'accueil (arbres remarquables, panneaux)
Périmètre rapproché de captage	Application des mesures de préservation de la ressource.
Protection contre les risques naturels	
34 ha à enjeux faible.	Poursuite de la sylviculture en irrégulier pied à pied pour limiter les zones nues et augmenter la capacité d'interception des blocs par le peuplement.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Changements climatiques	La plupart des essences en place sont bien adaptées, et il n'y a pas de problèmes sanitaires importants. Le choix est donc de conserver pour la durée de cet aménagement les essences en place comme essences objectifs en poursuivant/adaptant la gestion pratiquée. Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à infléchir ce choix. L'épicéa sera maintenu au-dessus de 1 200 m et le sapin au-dessus de 900 m.
30 ha particulièrement exposés au risque incendie : Exposition sud, présence de la route départementale, proximité des cultures	Concertation à prévoir avec le SDIS pour l'ensemble du massif.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	254,00	285,58
Sous-total : surface en sylviculture de production	254,00	285,58
Hors sylviculture de production	113,90	81,78
Total : surface retenue pour la gestion	367,90	367,36

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%			
Sapin Pectiné	Au-dessus de 1200 m	33,19	13 %	60	Érables, sorbier des oiseleurs	5.64, 5.7
	Entre 900 et 1200 m	63,05	25 %	50		5.62 et 5.63
Hêtre	Au-dessus de 900m	96,24	38 %	45		5.62, 5.63, 5.64, 5.7
	En dessous de 900 m	14,22	6 %	40		5.61, 7.5
Epicéa	Au-dessus de 1200 m	33,09	13 %	60		5.64, 5.7
Autres feuillus	En dessous de 900 m	14,21	6 %	50	Tilleul, Erables,	7.5, 5.61
Total surface en sylviculture		254,00	100			

Les critères d'exploitabilité pour l'épicéa, le sapin et le hêtre sont définis pour une sylviculture optimale et pour une qualité de "charpente". Ils sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement (SRA Rhône-Alpes)

En dessous de 900m, actuellement il reste du sapin pectiné qui n'est plus en station, un peu de hêtre qui ne sera bientôt plus en station. Le chêne est peu présent et ne peut donc pas encore être désigné essence objectif. Alors pendant les 20 prochaines années, on va profiter de la diversité d'essence présentes pour faire une transition douce vers un peuplement plus adapté.

- **Carte des essences objectif**

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie irrégulière : parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Cible pour une forêt à l'équilibre				
Surface terrière (1)		23 m ² /ha		
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20 %		
Densité de perche		100 perches/ha		
Structure générale des peuplements		Proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement retenus (à l'issue de l'aménagement)		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL	23 m ² /ha	22	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL	équilibrée → 20%	40 %	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL	100 perches/ha	200	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		18,44 ha/an		

2.4 Classement des unités de gestion

Définition :

Unité de gestion : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en œuvre du plan de gestion d'une forêt, pour les actions s'inscrivant dans un cadre surfacique (UG surfacique), linéaire (UG linéaire) ou ponctuel (UG ponctuelle).

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Libellé du groupe	Unités de gestion	Surface totale	surface en sylviculture (ha)				surface hors sylviculture (ha)			Surface par groupe
			totale (a + b)	accessible (y/c conditionnel) (a)	dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée	rotation (années)	
irrégulier IRR	1_u	14,70	14,70	14,70	14,70				12	254,00
	2_u	13,73	13,73	13,73	12,80				12	
	3_a	4,53	4,53	4,53	4,53				8	
	4_u	14,94	14,94	14,94	7,49				8	
	5_u	18,47	18,47	18,47	14,60				8	
	6_u	11,95	11,95	11,95	7,92				12	
	7_u	21,70	21,70	21,70	13,97				16	
	8_u	12,69	12,69	12,69	10,67				8	
	9_u	9,93	9,93	9,93	9,93				8	
	10_u	8,84	8,84	8,84	8,84				9	
	11_u	14,96	14,96	14,96	14,96				12	
	12_u	19,32	19,32	19,32	19,32				11	
	13_a	11,95	11,95	11,95	11,95				9	
	14_u	15,32	15,32	15,32	10,11				9	
	18_u	10,62	10,62	10,62	10,62				8	
	22_u	12,54	12,54	12,54	9,23				12	
	23_a	1,92	1,92	1,92	1,92				28	
	24_a	12,36	12,36	12,36	12,36				19	
25_u	10,23	10,23	10,23	10,23				9		
26_u	13,30	13,30	13,30	12,06				8		
îlot de sénescence ILS	3_b	10,80					10,80	10,80		10,80
hors sylviculture de production - accueil public HSY_AC	17_b	4,10					4,10	1,88		4,10
évolution naturelle - biodiversité HSN_BD	13_b	2,64					2,64	2,64		99,00
	15_u	14,47					14,47	14,47		
	16_u	10,52					10,52	10,52		
	17_a	13,34					13,34	13,34		
	19_u	16,00					16,00	16,00		
	20_u	15,88					15,88	15,88		
	21_u	15,45					15,45	15,45		
	23_b	7,37					7,37	7,37		
24_b	3,33					3,33	3,33			
		367,90	254,00	254,00	218,21		113,90	111,68		367,90

- Carte d'aménagement

B - Constitution de divisions

Division	Type de division	Unité de gestion		
		Parcelle	UG	Surface
RBI la griffe du diable		13	b	99,00 ha
		15	u	
		16	u	
		17	a	
		19	u	
		20	u	
		21	u	
		23	b	
		24	b	

Comme la RBI fait l'objet d'un plan de gestion propre, tout le suivi lié à cette RBI est et sera tracé dans un document spécifique.

2.5 Programme d'actions pour la période 2021 - 2040

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1		Entretien des limites et parcellaire	37 km	Passage avant intervention Rotation 10 ans	40 000 €
Coût total FONCIER (€)					40 000 €
Coût moyen annuel FONCIER					2 000 €

Le parcellaire interne à la RBI ne sera pas entretenu.

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

La concession pour la gestion du chalet d'Arvière ne concerne pas la gestion forestière, au même titre que tous les travaux d'entretien et de rénovation du chalet n'impacte pas le budget forestier. L'implantation d'un relai téléphonique est à l'étude dans le secteur. A ce stade de la rédaction, nous ne savons pas s'il impactera la forêt domaniale.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

A l'heure de l'écriture de ce document, il n'existe encore pas de document de référence pour une futaie irrégulière mélangée feuillus/résineux.

Pour la partie résineuse, on utilisera le guide Arc Jurassien.

Pour le reste, on suivra les surfaces terrières objectifs fixées par ce document. L'objectif est d'avoir un mélange par bouquet et non pied à pied et surtout d'avoir une forêt rajeunie et hétérogène pour être plus résiliente aux aléas climatiques.

B - Coupes

La rotation des coupes varie entre 8 et 12 ans selon la fertilité de la station, la richesse du peuplement et son écart à la surface terrière objectif.

En fonction de l'altitude, de l'exposition, de la station, il a été défini 3 ensembles de parcelles qui ont en commun les essences objectifs, la surface terrière objectif.

Parcelles 1 et 2 : objectif feuillu à moyen terme, Gobj : 17 m²/ha

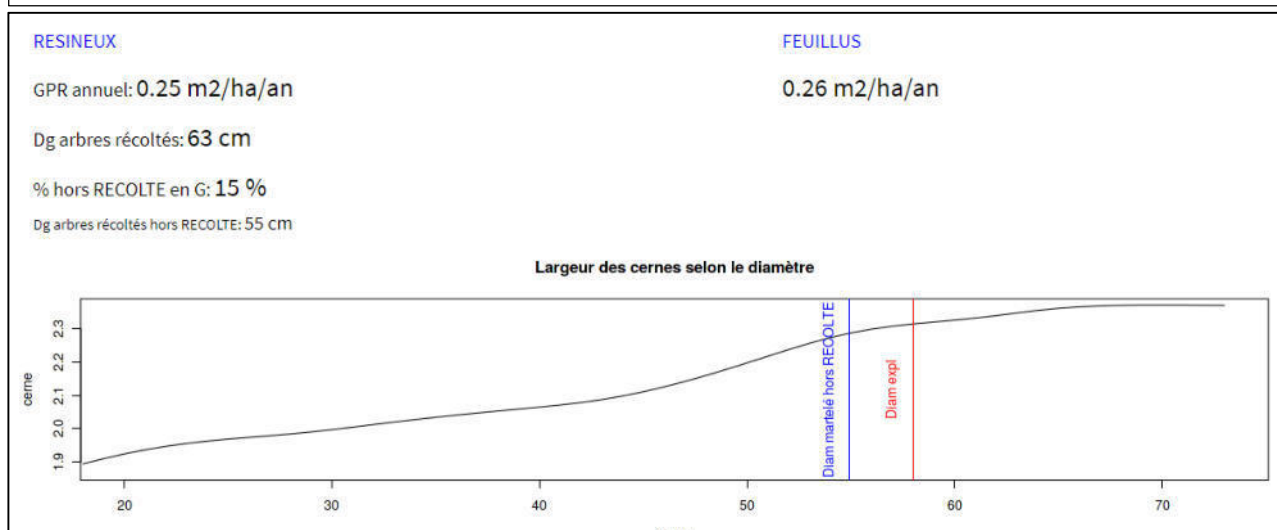
Parcelles 3, 4, 5, 9, 11, 12, 13, 14, 22 et 23 : objectif sapin hêtre, Gobj : 23 ou 25 m²/ha

Parcelles : 6, 7, 8, 10, 18, 24, 25 et 26 : objectif sapin épicéa, Gobj : 27 m²/ha

Globalement, l'objectif est de maintenir la surface terrière actuelle 23-24 m²/ha.

Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les paramètres de récolte suivants :

G ini	G objectif résineux
13 ->	<input type="text" value="14"/>
Dg ini	Dg objectif résineux
38 ->	<input type="text" value="41"/>
diamètre d'exploitabilité	
<input type="text" value="58"/>	
Taux de récolte des arbres au-delà du diam. d'exploitabilité	
<input type="text" value="66"/>	
G ini	G objectif feuillu
10.9 ->	<input type="text" value="10"/>
rotation des coupes	
<input type="text" value="10"/>	



- Programme de coupes

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Type de peuplement (1)	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - ITTS - Précautions
	Parcelle	UG						
2021	3	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	4,53	4,53	
2021	4	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	14,94	7,49	
2022	10	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	8,84	8,84	+ PA EPC p9
2023	18	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	10,62	10,62	+ emprise piste p25
2024	9	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	9,93	9,93	
2025	13	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicéa Bois moyen peuplement à capitaliser	Eclaircie	11,95	2,50	
2025	25	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	10,23	10,23	
2026	24	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	12,36	12,36	
2027	13	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	11,95	9,45	
2027	14	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	15,32	10,11	
2028	26	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	13,30	12,06	
2028	8	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	12,69	10,67	
2029	1	u	irrégulier	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	Eclaircie	14,70	5,00	
2029	3	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	4,53	4,53	
2029	4	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	14,94	7,49	
2029	5	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	18,47	14,60	
2030	18	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	10,62	10,62	
2030	22	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	12,54	9,23	
2030	23	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	1,92	1,92	

2031	1	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	14,70	6,40	
2031	2	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	13,73	12,80	
2031	6	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	11,95	7,92	
2032	10	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	8,84	8,84	
2032	11	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	14,96	14,96	
2033	25	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	10,23	10,23	
2033	7	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	21,70	13,97	
2034	12	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	19,32	19,32	
2034	9	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	9,93	9,93	
2035	13	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea Bois moyen peuplement à capitaliser	Eclaircie	11,95	2,50	
2036	26	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	13,30	12,06	
2036	8	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	12,69	10,67	
2037	13	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	11,95	9,45	
2037	14	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	15,32	10,11	
2037	18	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	10,62	10,62	
2037	3	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% capital proche de l'objectif	Irrégulière	4,53	4,53	
2037	4	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	14,94	7,49	
2038	24	a	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser	Irrégulière	12,36	12,36	
2038	5	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	18,47	14,60	
2040	6	u	irrégulier	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser	Irrégulière	11,95	7,92	
Total des coupes						477,82	368,86	
Total peuplements parcourus en coupes (2)							214,91 ha	

(1) type de peuplement RECPREV avec

PB = petit bois - Ø <27,5cm, BM = moyen bois - 27,5cm<Ø<42,5cm,

GB = gros bois - 42,5cm<Ø<62,5cm, TGB = très gros bois - 62,5cm<Ø

(2) : les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois.

Coupes conditionnelles

Le propriétaire a accepté toutes les propositions d'amélioration de la desserte lors de la réunion des choix.

Le programme des coupes a donc été réalisé de façon à laisser suffisamment de temps pour la création des dessertes avant le passage en coupe, afin de ne pas créer de coupes conditionnelles.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Surface terrière totale à récolter			Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)			dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)		
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)		moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)		moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	
coupes (1) =>	toutes	nc	c	toutes	nc	c	toutes	nc	c
irrégulier	99,5	1 991		1 269	25 370		1 042	20 835	
îlot de sénescence									
autre hors sylviculture de production - accueil public									
évolution naturelle - biodiversité									
Total	99,5	1991		1269	25 370		1042	20 835	

(1) Tiges précomptables uniquement

(2) Tiges précomptables et non précomptables

(3) toutes = coupes non conditionnelles + conditionnelle - nc = coupes non conditionnelles - c = coupes conditionnelles

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée sera réalisé sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi : il permet un affichage clair vis-à-vis du propriétaire et de la filière bois.

La notion de tarif aménagement est abandonnée.

C - Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Longueur (m) ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
...		Entretien du réseau actuel – passage de lamier le long des routes	Toutes les RF	4 km	1 seul passage pendant les 20 ans	2 000 €
Pistes forestières						
...		Création de piste	18/25	800 m	Supprimer la traversée du lit amont de l'Arvière	10 000 €
...		Réfection d'une piste	7/8	800 m	Circulation possible	10 000 €
		Création piste	14	200 m	Mobilisation des bois moins dangereuse	2 000 €
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
		Création d'une place de dépôt	18 en jonction avec la RF			5 000 €
Entretien courant du réseau						
DESn	En continu	Routes forestières		7,3 km	Entretien des renvois d'eau et enlèvement des pierres = réduction des coûts de réfection généralisé	58 000 €
Coût total DESSERTÉ (€)						87 000 €
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						4 350 €

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
SYL1	Dégagement des plantations	P 26	2,5	2 passages	1 200	6 000
		P 26 P 9 P 1	3	6 passages		21 600
SYL2	Aide à la régénération naturelle	Toutes les parcelles en sylviculture	30 à 50 % de la surface en coupe	Passage 2 ans après la coupe	1 200	200 000
SYL3	Plantation sans protection ni travail du sol	P26 P9 P1	3	Mélèze Chêne sessile	8 000 €/ha	24 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						251 600
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						12 580

L'aide à la régénération naturelle est calculée sur la surface en coupe réduite des surfaces en peuplements jeunes pour lesquelles la régénération n'est pas encore recherchée (fi-pb, dp-D, dp-E). Cela correspond à 30 à 50 % de la surface parcourue en coupe.

Lors du passage après la coupe, les travaux viseront à accompagner la régénération en privilégiant les essences objectives selon la carte définie en annexe. On préservera aussi toutes les essences rares ou fruitières.

Le mélange feuillus/résineux ne sera pas recherché pied à pied, mais par bouquet. Il ne faudra pas oublier de laisser la phase de compression se faire pour les hêtres, afin d'obtenir des sujets dynamiques et bien conformés, aptes à fournir des produits de qualité sciage par la suite.

Les essences proposées pour les plantations à venir tiennent compte du réchauffement climatique, de la situation altitudinale et stationnelle de la plantation et de l'impact paysager. Il ne semble pas convenable d'introduire des essences trop exotiques dans le cadre naturel du Grand Colombier.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Les chartes Natura 2000 définissent les bonnes pratiques de gestion pour les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS).

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- mise en place d'îlots de vieux bois ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau...

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	10,80
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	99
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	
	Total	110

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)		
Ilots de sénescence (surface boisée)		11
Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme = groupe libre évolution		99
Maintien de milieux ouverts	<i>Site Arvière</i>	4
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	<i>le long de l'Arvière, les sources</i>	2
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif		
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	3 arbres par hectare	
Conservation de bois mort au sol	Oui	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Oui	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Oui	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Oui	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Oui	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Oui	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Oui	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Oui	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1		Suppression d'un passage busé sur la route forestière d'Arvière	17-18-20	10 ml	Rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau	
BIO2		Création d'une mare forestière, le long du cours d'eau, à la place de l'ancienne place de dépôt	18-25		Zone natura 2000	
Autres actions						
BIO3		Augmentation de la proportion d'arbre bio sur l'ensemble des parcelles.			Minimum 3 arbres/ha avec localisation GPS	Non chiffré
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						

Les actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000, mesures compensatoires, mécénats ou autres financements).

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Se référer au plan de gestion de la RBI de la griffe du diable.

D – Documents techniques de référence

- Guide Technique Vieux bois et bois mort – 2017 – ONF
- Instruction interne ONF 18-T-97 : conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques
- Directive d'application territoriale ONF-AURA n°16-DIA-052 : recensement des arbres à conserver pour la biodiversité

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Le développement de l'accueil du public en forêt domaniale d'Arvière se fera en concertation avec la communauté de commune de Bugey Sud.

L'objectif est de maintenir le niveau d'accueil en complétant l'offre actuelle et en renouvelant les équipements existants.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC2		Création de boucles de randonnée tout public-1*		2 ou 3	A contractualiser avec la CBS	
ACC1		Renouvellement des panneaux d'information des arbres remarquables		3 panneaux	Nouvelle campagne de mesure et balisage – 2*	3 000
ACC2		Possibilité de désigner 1 nouvel arbre remarquable le long de la route forestière d'Arvière	P24		A contractualiser avec la CBS	
ACC1		Renouvellement des panneaux indicateur (sapin Janicot)		1	au bord de la RD	500
PAYSAGE						
PAY2		Suppression du parquet d'épicéa plantés en contrebas du site d'Arvière pour un retour à une forêt plus naturelle.	17 - HSY	1,9	Action à valider par les monuments historiques	La vente des bois paiera l'intervention
PAY1		Fauchage des ruines		0,7	1 passage chaque année	50 400
PAY1		Fauchage du pré en contrebas du site		1		68 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						121 900
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						6 100

1* : circuit d'une à deux heures qui emprunte des sentiers et pistes existants, qui permet de combiner la ballade avec une visite du site d'Arvière ou du Grand Colombier.

2* : Sur les panneaux de mesure, afficher les mesures passées et les nouvelles mesures pour montrer que les arbres sont vivants et toujours en croissance.

Le fauchage des ruines est réalisé annuellement pour limiter le développement de la végétation ligneuse dont les racines pourraient endommager les ruines encore existantes de l'ancienne chartreuse.

Un fauchage annuel est aussi réalisé sur la prairie en contrebas du mur de soutènement pour préserver la zone ouverte qui est à la fois un milieu rare dans la forêt d'Arvière et à la fois un point du paysage qui renforce l'effet de grandeur du site et du mur de soutènement.

Les travaux liés à l'entretien du refuge d'Arvière ne sont pas mentionnés ici.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Les coupes et travaux sylvicoles respecteront les bonnes pratiques générales. Les coupes seront signalées sur les sentiers balisés.
Les chemins seront dégagés rapidement après exploitation pour laisser la libre circulation.

B - Ressource en eau potable

Captages réglementés

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels sont consignées en § 1.3.3.B.

Protection des captages réglementés ou non

Outre les prescriptions consignées en § 1.3.3.B,

→ Dans les périmètres de protection rapprochés des captages réglementés.

→ Dans une zone de précaution de 50 m de rayon autour **v/s** à l'amont des captages non réglementés,

On appliquera les prescriptions suivantes :

Interventions préconisées	
Préserver le rôle filtrant du sol et limiter les risques de turbidité	<ul style="list-style-type: none">- Sauf raison sanitaire majeure, éviter toute coupe rase et limiter le prélèvement pour chaque coupe de façon à conserver un couvert de 70% minimum afin de limiter l'érosion de surface- Empierrer les voies de desserte- Éviter ou interdire le parcours des engins de débusquage hors des voies de desserte, ce qui suppose parfois la création de desserte ou l'emploi du câble- Éviter l'utilisation des pistes passant à l'amont immédiat des captages- Éviter les terrassements- Consulter l'arrêté de DUP et le gestionnaire du captage ou/et de l'ARS avant toute intervention risquant d'avoir une incidence sur la ressource (coupe, terrassement,)- favoriser les feuillus
Limiter les risques de pollutions	<ul style="list-style-type: none">- Éviter la création de desserte nouvelle- Pas de stockage de source de pollution potentielle (cuve, engin, dépôt de bois sur place de dépôts ou en bord de route, ...)- Utiliser une huile de chaîne de tronçonneuse biodégradable- Interdire les voies existantes à la circulation et au stationnement des engins motorisés non professionnels- Pas d'épandage ni de traitement phytosanitaire- évacuer les eaux de surface hors des zones sensibles (reprofilier les voies de desserte évacuer l'eau par des fossés entretenus et si possible étanches)
Limiter les risques de détournement des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none">- pas d'utilisation d'explosif, préconiser le brise roche en cas de terrassement

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La surface de la forêt est 368 ha dont 99 ha sont en RBI.

La domaniale est divisée en 3 lots. L'adjudication des lots a été réalisée le 1^{er} avril 2016 pour 12 ans.

- Société de chasse de Brenaz Lochieu – 81 ha
- Les Archers d'Arvière – 242 ha
- Société de chasse de Virieu le Petit – 44 ha

Le plan de chasse sur l'ensemble de la domaniale est actuellement de 3 chevreuils. Le plan de chasse chamois était à l'échelle à Grand Colombier (une dizaine de bague). Désormais, les demandes de bracelet pour le chamois se feront directement au niveau de la forêt domaniale.

Au vu de l'augmentation des populations de cerf, il est nécessaire de prévoir un plan de chasse concernant cette espèce dans les années à venir.

Autres espèces chassées : sanglier - lièvres communs – bécasses - renard

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

A ce jour, il n'y a pas de déséquilibre constaté au point de mettre en péril le renouvellement de la forêt et le programme d'action envisagé.

Cependant, le forestier restera vigilant aux signes discrets d'expansion : abrouissements, frottis surtout dans les trouées et aussi sur les forêts voisines.

D - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Site d'Arvière	Monument Historique	17	Zone hors sylviculture
Source de Saint Artaud			Hors forêt
Arbre remarquable de Janicot	Arbre Bio	13	Conserver l'ambiance forestière
Arbre remarquable de Daubré	Arbre Bio et RBI		RBI

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

La mise en valeur de ces sites a été abordé au paragraphe 2.5.4.A

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Au vu des aléas relevés en forêt d'Arvière, il n'y a pas lieu d'envisager du génie civil pour réduire les risques.

A - Actions relevant de la sylviculture

Afin de limiter les chutes de blocs sur la route départementale et la route forestière de rochers blancs, on visera à maintenir un peuplement complet entre la zone de départ des blocs et ces ouvrages. Afin d'augmenter la probabilité d'interception des blocs par le peuplement, on pourra recéper les feuillus de moindre qualité présents. Le passage en coupe à la rotation de 10 ans sera un bon compromis pour ne pas mettre trop souvent en mouvement des blocs lors du martelage, de l'exploitation et des travaux et permettre la visite régulière de la zone pour déceler les blocs menaçants qu'il faudrait déclencher.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Aucun incendie n'a jamais été signalé dans cette forêt.

Mais les évolutions climatiques avec notamment les épisodes de sécheresses estivales rendent la forêt de plus en plus sensible sur le site de la chartreuse, le long des sentiers, et des routes départementales et forestières.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Il n'a pas été noté de déséquilibre susceptible de mettre en péril le renouvellement de la forêt lors des descriptions en 2020. Mais l'évolution de la densité des populations sera suivie afin de réagir rapidement.

C – Crises sanitaires

Voir paragraphe 1.2.2 – Etat sanitaire des peuplements et menaces liées

D - Tassement des sols

Une partie des parcelles 7 et 8 sont sujettes au tassement des sols. Les engins devront rester sur les pistes existantes afin de limiter la création d'ornièrre.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La gestion durable de cette forêt est actuellement certifiée en contrepartie d'un engagement du propriétaire à respecter le cahier des charges PEFC. (Adhésion n° 10-21-3/0015 en date du 01/01/2017 pour une durée de 5 ans).

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Pour les habitats forestiers présents, y compris les habitats d'intérêt communautaire le DOCOB préconise les bonnes pratiques suivantes :

- Maintenir et améliorer les forêts
- Favoriser le mélange d'essence
- Favoriser la régénération naturelle
- Développer les stades sénescents

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)		
Forêts mixtes de pentes et ravins (41.4)	20	Gestion en futaie irrégulière mixte. Création d'un îlot de sénescence de 10 ha en plus de la RBI	7	Privilégier la régénération naturelle Non exploitation des zones instables et trop pentues Augmentation de la densité d'arbre bio	<i>Positif</i>
Hêtraie à dentaires (41.133)	900		0.2		
Hêtraie neutrophile (41.13)			216		
Hêtraie subalpine (41.15)	8		7		
Buxbaumie verte (Bonnet de Lutin) (Buxbaumia viridis)		Travaux d'entretien des ruines de la Chartreuse		Recherche de la plante avant les prochains passages	<i>positif</i>
Chouettes chevettes et Tengmalm				Pas d'exploitation ni de travaux dans un rayon de 50 m autour des nids du 1 ^{er} février au 30 juin.	<i>positif</i>
Gelinotte des bois				ne pas intervenir pendant la période sensible de nidification du 01 avril au 30 juin Veiller à maintenir : - des zones ouvertes intra-forestières et des lisières structurées, - une composante feuillue dans les peuplements résineux, -des arbres et arbustes tels que noisetiers, saules, aubépines...	<i>Neutre</i>
Chauve souris		Gestion en futaie irrégulière		Conservation des arbres à fentes,	<i>Neutre</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				Non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				Oui

surf.¹ : surface de l'habitat **sur l'ensemble du site Natura 2000** (source DOCOB).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

- **Décisions de l'aménagement dont l'analyse des impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 est différée**

La création de la nouvelle piste dans les parcelles 18 et 25 fera l'objet d'une analyse différée, ainsi que le projet de création de mare qui est intégré à ce projet.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 2° et L122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Précautions spécifiques prévues	Effets attendus et
			surf. ² (ha)	par l'aménagement	nature du bilan
Monuments Historiques	75	Traitement en futaie irrégulière	38	Mélange d'essence, gestion en pied à pied. Pas de grande trouée volontaire.	<i>Neutre</i>
		Classement de la prairie ouest en zone hors sylviculture orientée paysage et accueil	4	Exploitation d'un bouquet d'épicéa dans la prairie pour revenir à une forêt plus naturelle et mélangée	<i>Positif</i>
		Classement en RBI	31	Aucune intervention	<i>Neutre</i>
RBI		Application du plan de gestion de la RBI		Création d'une division pour suivre les actions au sommier	<i>Positif</i>

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt




surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	22 m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	20 %	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	100 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production (coupes non conditionnelles).	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables.	1 991 m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables et non précomptables	25 370 m ³	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	03 février 2021	par : GIROD Sandrine, Responsable des aménagement	
Vérifié le :	25/5/2021	par : MICOUD Nicolas, Responsable de l'Unité Territoriale	
Proposé le :	25 /05/2021	par : AUFFRET Anthony, Directeur d'Agence	

- Consultation de la commune de situation : Arvière en Valromey le

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées
(à faire figurer en annexe de l'aménagement).

ANNEXES

Annexe n°1 : Tableau des parcelles cadastrales

Annexe n°2 : Tableaux du bilan passé

Récolte
Recettes
Dépenses

Annexe n° 3 : résultats de l'inventaire :

- Surface terrière : historique et résultats 2020 par groupe,
- Données complètes groupe irrégulier
- Niveau de régénération,

Sous réserve de la validité statistique de chaque stratification de l'inventaire extraite

Annexe n°4 : Condition de réalisation de l'inventaire de 1990

Annexe n° 5 : Liste des espèces avifaunes présentes dans la RBI

Annexe n° 6 : Liste des chiroptères présents dans la RBI

Annexe n° 7 : Liste de la faune protégée ou menacée présente en forêt d'Arvière – hors RBI

Annexe n° 8 : fiche Mérimée du classement de la Chartreuse d'Arvière aux monuments historiques

Annexe n°9 : avis des Monuments Historique sur l'aménagement

Annexe n°10 : Consultation de la commune de situation

CARTES (fin de document)

Situation

Fonctions principales de la forêt : production, écologie, social et protection

Unités stationnelles

Peuplements :

Structure

Capital résineux

Surfaces exploitables en 2020

Statuts de protection réglementaire et Groupes

Habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire

Equipement d'accueil

Sensibilités paysagères

Dessertes, projets et réseaux

Aménagement

Essences objectif

ANNEXE 1

Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier le 19 octobre 2019

Propriétaire	Département	Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
						Total =>	367,90 07	
Etat	Ain	BRENAZ	B	90	Les Pellaz	0,52 70	0,52 70	
Etat	Ain	BRENAZ	B	94	Les Pellaz	5,13 20	5,13 20	
Etat	Ain	BRENAZ	B	95	Les Pellaz	13,59 00	13,59 00	
Etat	Ain	BRENAZ	B	99	Les Pellaz	0,43 40	0,43 40	
Etat	Ain	BRENAZ	B	102	Les Pellaz	4,82 80	4,82 80	
Etat	Ain	BRENAZ	B	108	Pente d'Hergue	39,23 10	39,23 10	
Etat	Ain	BRENAZ	B	111	Pente d'Hergue	8,82 40	8,82 40	
Etat	Ain	BRENAZ	B	112	Pente d'Hergue	0,25 20	0,25 20	
Etat	Ain	BRENAZ	B	114	Epaule Baudin	0,06 30	0,06 30	
Etat	Ain	BRENAZ	B	115	Epaule Baudin	19,86 20	19,86 20	
Etat	Ain	BRENAZ	B	116	Epaule Baudin	0,09 80	0,09 80	
Etat	Ain	BRENAZ	B	117	Epaule Baudin	0,04 76	0,04 76	
Etat	Ain	BRENAZ	B	119	Epaule Baudin	1,55 82	1,55 82	
Etat	Ain	BRENAZ	B	123	Epaule Baudin	1,42 90	1,42 90	
Etat	Ain	BRENAZ	B	124	Epaule Baudin	0,13 40	0,13 40	
Etat	Ain	BRENAZ	B	183	Combe Verpillat	13,59 47	13,59 47	
Etat	Ain	BRENAZ	B	184	Combe Verpillat	2,09 39	2,09 39	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	15	Rochers Blancs	14,24 75	14,24 75	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	16	En Tirecul	1,33 20	1,33 20	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	28	Pente de Lians	3,86 70	3,86 70	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	29	Pente de Lians	15,30 50	15,30 50	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	30	Lessard au Diable	16,19 80	16,19 80	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	31	Lessard au Diable	22,37 60	22,37 60	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	32	Lessard au Diable	18,70 60	18,70 60	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	36	Rochers Blancs	16,00 10	16,00 10	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	37	Rochers Blancs	6,35 35	6,35 35	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	47	Chartreuse d'Arvières	1,63 30	1,63 30	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	48	Chartreuse d'Arvières	2,38 30	2,38 30	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	49	Chartreuse d'Arvières	0,12 75	0,12 75	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	50	Chartreuse d'Arvières	0,15 80	0,15 80	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	51	Chartreuse d'Arvières	0,20 60	0,20 60	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	52	Chartreuse d'Arvières	0,09 80	0,09 80	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	53	Chartreuse d'Arvières	0,97 05	0,97 05	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	54	Les Pelaz	16,46 05	16,46 05	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	55	Les Pelaz	0,35 75	0,35 75	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	71	Les Devins	14,80 34	14,80 34	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	72	Demi Lune	0,58 70	0,58 70	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	73	Demi Lune	13,69 50	13,69 50	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	83	Demi Lune	18,19 30	18,19 30	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	85	Demi Lune	0,17 23	0,17 23	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	86	Demi Lune	6,48 95	6,48 95	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	88	Les Devins	13,39 10	13,39 10	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	90	Les Devins	13,92 24	13,92 24	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	92	Les Devins	0,51 63	0,51 63	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	93	Les Voires	5,99 01	5,99 01	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	94	Les Voires	2,13 98	2,13 98	
Etat	Ain	LOCHIEU	A	96	Les Voires	0,51 55	0,51 55	
Etat	Ain	LOCHIEU	B	407	Champ Louvet	0,06 60	0,06 60	
Etat	Ain	VIRIEU-LE-PETIT	A	109	Sous le Forestel	5,04 80	5,04 80	
Etat	Ain	VIRIEU-LE-PETIT	A	110	La Patte	2,54 20	2,54 20	
Etat	Ain	VIRIEU-LE-PETIT	A	113	La Patte	21,35 10	21,35 10	

Forêt domaniale de ARVIERE

Surface totale 367,36 ha

RECOLTE DES 14 DERNIERES ANNEES (en volume commercial)

sur écorce

ANNEXE 7.1.2

Années	VOLUME VENDU										TOTAL GENERAL
	ESSENCES						Taillis & Houppiers	Volume Tige	dont PA	Total	
	Chêne	Hêtre	Autres Feuillus	Sapin Epicéa		Autres Résineux					
2006		303		1 440				1 743	206	1 743	1 743
2007		27		323				350	3	350	350
2008		151		977				1 128	221	1 128	1 128
2009		258		1 858				2 116		2 116	2 116
2010		151		563				714		714	714
2011		30		677				707	677	707	707
2012		121		761				882	92	882	882
2013		111		1 482				1 593		1 593	1 593
2014		154		1 144				1 298	73	1 298	1 298
2015		414		1 169				1 583	13	1 583	1 583
2016		531		797				1 328		1 328	1 328
2017		1 053		2 052				3 105	241	3 105	3 105
2018		774		623				1 397	18	1 397	1 397
2019		400		828				1 228	71	1 228	1 228
TOTAL		4 478		14 694				19 172	1 615	19 172	19 172
		m3		m3				m3	m3	m3	m3
Total/an		320		1050				1369	115	1369	1 369
		m3		m3				m3	m3	m3	m3
Total ha /an		0,9		2,9				3,7	0,3	3,7	3,7
		m3		m3				m3	m3	m3	m3

Surface productive

Total		1,2		3,8				5,0	0,4	5,0	5,0
ha /an		m3		m3				m3	m3	m3	m3

Forêt domaniale de ARVIERE

Surface totale 367,36 ha

RECOLTE (en volume commercial) ET REVENUS DES 14 DERNIERES ANNEES

ANNEXE 7.1.3

Année	VOLUMES VENDUS			REVENU CORRESPONDANT		VOLUMES DELIVRES			VALEUR ESTIMEE CORRESPONDANTE		AUTRES REVENUS		TOTAL REVENUS
	Tige	Taillis & houppiers	Total	Francs Courants	En Euros 2019	Tige	Taillis & houppiers	Total	Francs Courants	En Euros 2019	Francs Courants	En Euros 2019	En Euros 2019
2006					26 164							7 650	33 814
2007					14 885							7 842	22 727
2008					23 116							8 204	31 320
2009					51 425							8 204	59 629
2010					17 402							8 190	25 592
2011					27 793							8 190	35 983
2012					23 130							8 190	31 320
2013					59 983							8 190	68 173
2014					55 074							8 190	63 264
2015					62 793							8 190	70 983
2016					38 729							5 380	44 109
2017					80 641							5 356	85 997
2018					17 367							5 332	22 699
2019					12 199							5 116	17 315
TOTAL				Francs Courants	510 701€				Francs Courants		Francs Courants	102 224€	612 925€
Total/an					36 479€							7 302€	43 780€
Total ha/an					99€							20€	119€
Surface productive													
Total ha/an					134€							27€	160€

Forêt domaniale de ARVIERE

Surface totale 367,36 ha

DEPENSES DES 14 DERNIERES ANNEES

ANNEXE 7.1.1

ANNEES	MAINTENANCE DU DOMAINE		PEUPELEMENTS				ROUTES ET PISTES				AUTRES TRAVAUX		TOTAL TRAVAUX	EXPLOITATION DES BOIS		IMPOTS FONCIERS		TOTAL DES DEPENSES
			Création (1)		Renouvellement et entretien		Création (1)		Entretien									
	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euro Courant	Euros 2019	Euros 2019
2006		2 170				4 914				7 613		9 500	24 197			7 824	9 314	33 511
2007		635								57 750		321	63 456			7 824	9 165	72 621
2008		1 360				3 325				12 075			16 760			7 824	9 030	25 790
2009										10 150		1 000	11 150			7 824	8 783	19 933
2010										10 150			10 150	14 233	15 964	7 824	8 776	34 890
2011										10 150		17 745	27 895	21 315	23 549	7 824	8 644	60 088
2012		2 181				7 778				1 949			11 908			8 072	8 734	20 642
2013						6 554				5 406			11 960	8 980	9 530	8 833	9 374	30 864
2014		4 963				7 337				11 461			23 761	23 631	24 861	8 892	9 355	57 977
2015		5 239				9 056				4 677		3 400	22 372	19 833	20 761	8 905	9 322	52 455
2016		1 699		10 257		7 731				20 505		4 129	44 321	39 400	41 227	8 978	9 394	94 942
2017		68				10 931		5 000		4 042			20 041	13 840	14 456	9 109	9 514	44 011
2018		2 804				10 243				2 221		283	15 551	14 921	15 425	9 161	9 470	40 446
2019		989				13 429				2 288		4 659	21 365			9 306	9 306	30 671
Total		22 108€		10 257€		81 298 €		62 750€		107 437 €		41 037 €	324 887 €		165 773 €	128 181€	128 181€	618 841 €
Par an		1 579€		733€		5 807 €		4 482€		7 674 €		2 931 €	23 206 €		11 841 €		9 156€	44 203 €
Par ha/an		4€		2€		16 €		12€		21 €		8 €	63 €		32 €		25€	120 €

Surface productive

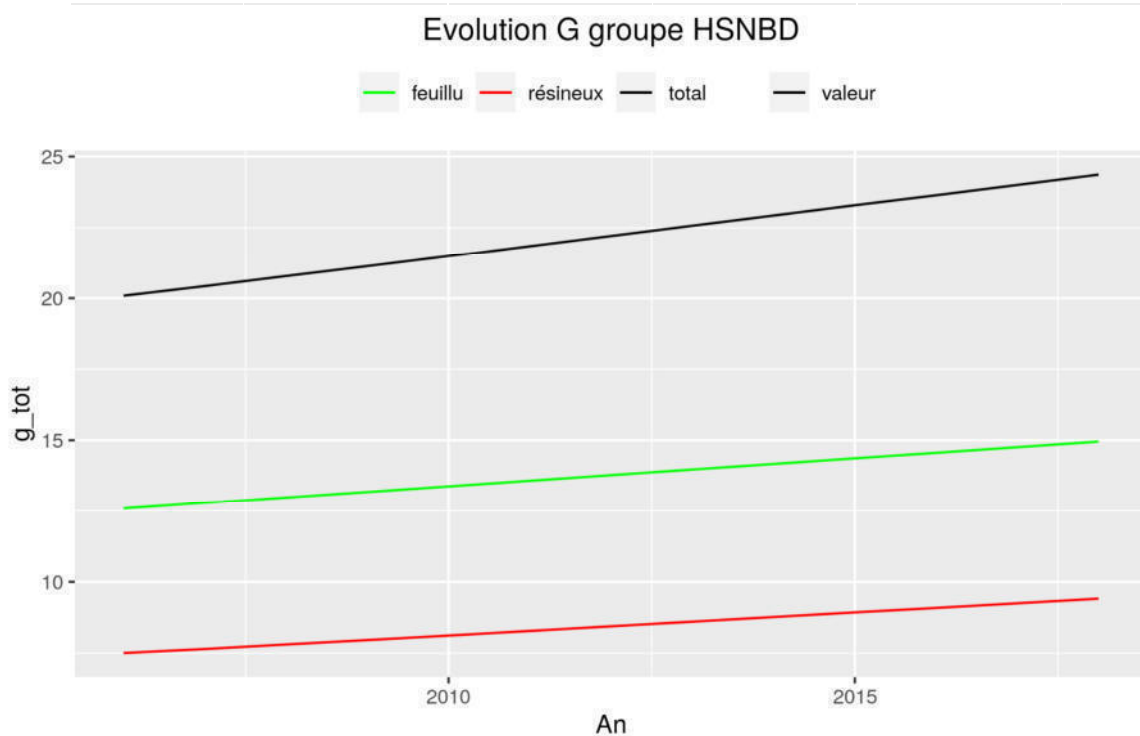
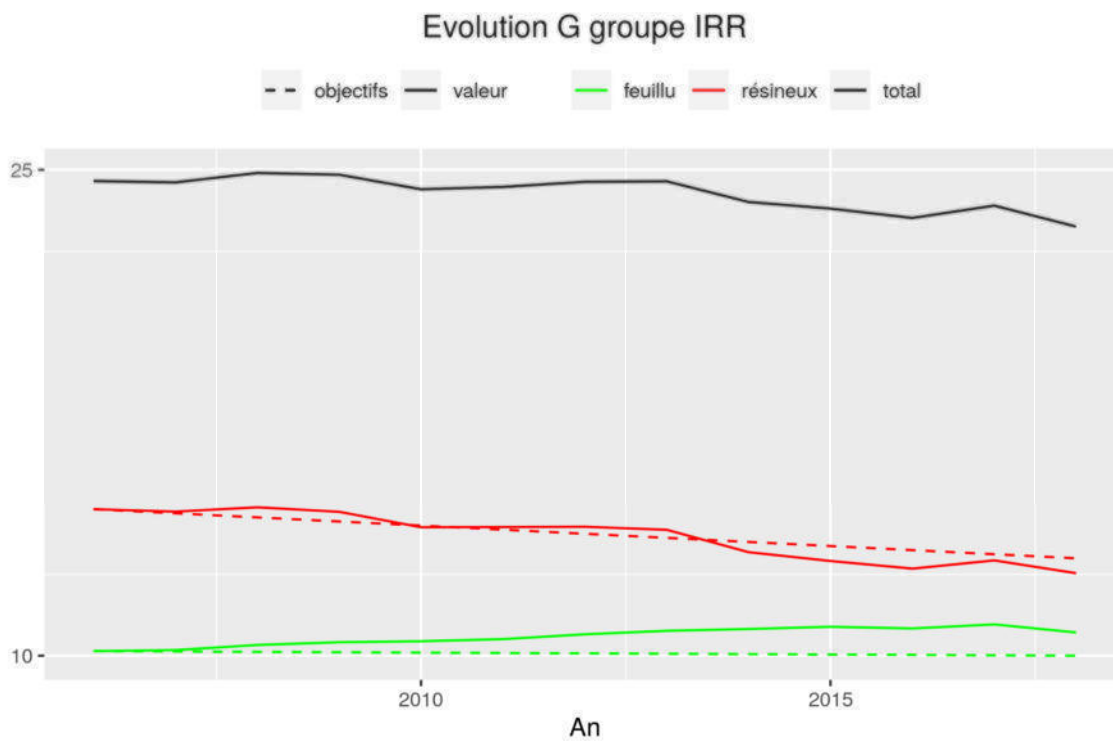
Par ha/an	6€	3€	21€	16€	28€	11€	85€	43€	34€	162€
-----------	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Résultats Inventaire

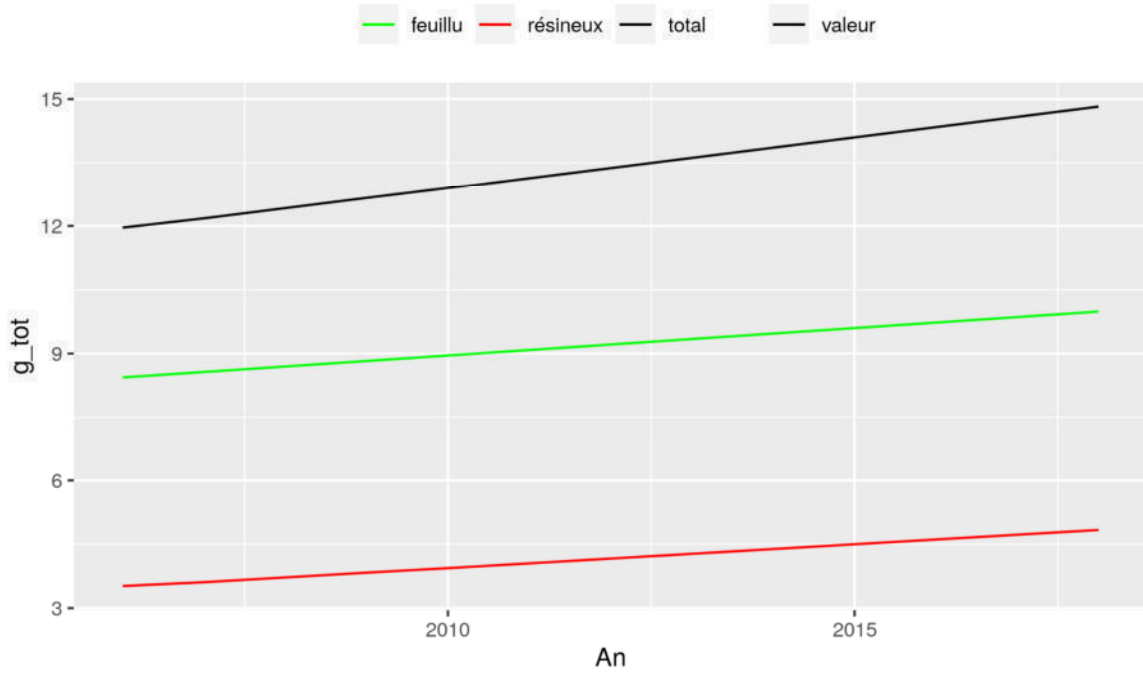
Surface terrière

Placettes permanentes, LIDAR 2015 et placettes statistiques 2020

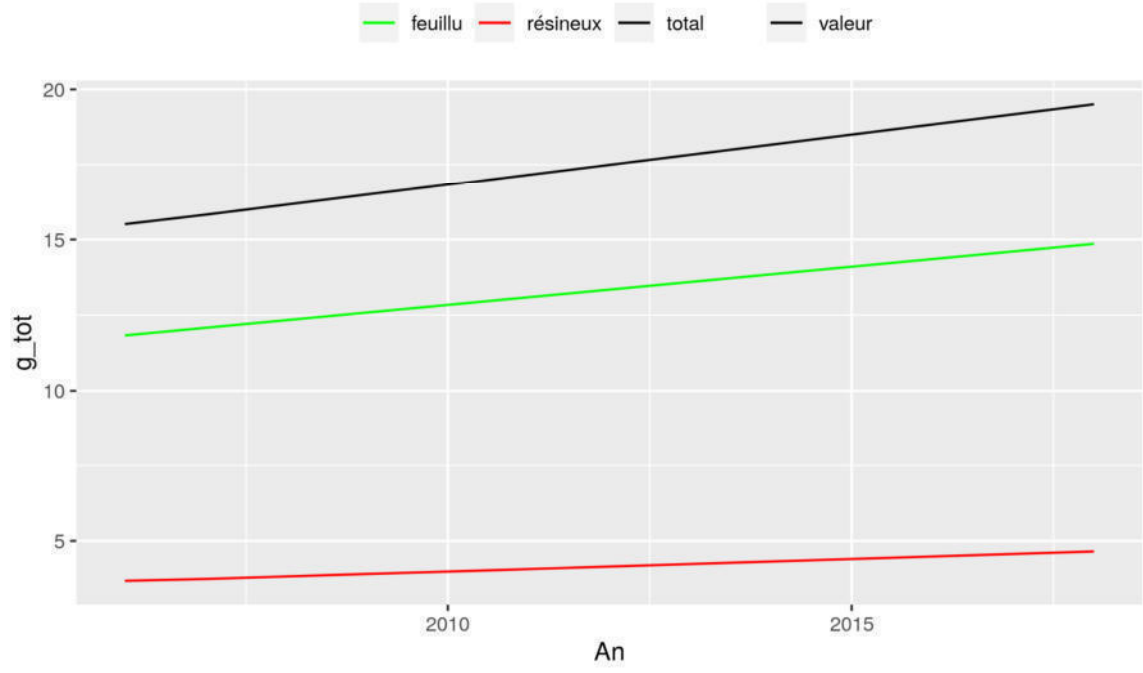
Evolution par groupe



Evolution G groupe HSYAC



Evolution G groupe ILS



Résultats 2020 par groupe

TOUS

Répartition des essences en G

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%
Sapin pectiné	8.6	48	1.0	31	4.0	39	6.0	54	3.0	74
Epicéa commun	2.7	15	1.0	17	1.0	13	2.0	15	1.0	17
Autres Résineux	0.1	0	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0
STT Résineux	11.4	64	2.0	50	5.0	53	7.0	69	4.0	91
Hêtre	5.6	20	1.0	18	2.0	26	2.0	20	0.0	5
Grands Erables	2.7	9	1.0	13	1.0	14	1.0	6	0.0	1
Tilleuls	0.7	2	0.0	5	0.0	2	0.0	1	0.0	0
Frênes	0.5	1	0.0	3	0.0	2	0.0	0	0.0	0
Autres Feuillus	0.5	1	0.0	7	0.0	1	0.0	0	0.0	0
STT Feuillus	10.0	35	2.0	49	4.0	46	3.0	30	0.0	8
TOTAL	21.4	100	4.0	100	9.0	100	11.0	100	4.0	99

IRR

Répartition des essences en G

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%
Sapin pectiné	10.1	49	1.0	32	4.0	40	6.0	55	3.0	74
Epicéa commun	3.1	15	1.0	15	1.0	12	2.0	16	1.0	19
Autres Résineux	0.1	0	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0
STT Résineux	13.2	65	2.0	49	5.0	53	8.0	71	4.0	94
Hêtre	5.2	20	1.0	20	3.0	28	2.0	19	0.0	4
Grands Erables	2.4	9	1.0	14	1.0	13	1.0	7	0.0	1
Tilleuls	0.5	1	0.0	5	0.0	1	0.0	0	0.0	0
Frênes	0.4	1	0.0	3	0.0	2	0.0	0	0.0	0
Autres Feuillus	0.4	1	0.0	7	0.0	0	0.0	0	0.0	0
STT Feuillus	8.9	34	2.0	50	4.0	46	3.0	28	0.0	5
TOTAL	22.0	100	4.0	100	9.0	99	11.0	100	4.0	100

HSNBD

Répartition des essences en G

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%
Sapin pectiné	5.9	45	1.0	10	5.0	38	3.0	53	5.0	100
Epicéa commun	3.0	23	3.0	65	4.0	27	0.0	0	0.0	0
STT Résineux	8.9	68	4.0	75	9.0	65	3.0	53	5.0	100
Hêtre	6.0	15	1.0	11	1.0	10	2.0	30	0.0	0
Grands Erables	2.8	7	0.0	9	2.0	13	0.0	0	0.0	0
Frênes	2.5	6	0.0	3	1.0	6	1.0	16	0.0	0
Autres Feuillus	0.6	1	0.0	0	0.0	3	0.0	0	0.0	0
STT Feuillus	12.0	31	1.0	24	4.0	34	3.0	46	0.0	0
TOTAL	20.9	100	5.0	100	13.0	100	6.0	99	5.0	100

HSYAC

Répartition des essences en G

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%
Epicéa commun	3.4	75	2.0	68	4.0	79	0.0	NA	0.0	NA
Sapin pectiné	1.1	25	1.0	31	1.0	20	0.0	NA	0.0	NA
STT Résineux	4.5	100	4.0	100	4.0	99	0.0	NA	0.0	NA
STT Feuillus	6.7	0	0.0	0	0.0	0	0.0	NA	0.0	NA
TOTAL	11.2	100	4.0	100	4.0	99	0.0	NA	0.0	NA

ILS

Répartition des essences en G

essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%
Sapin pectiné	4.4	30	1.0	22	2.0	22	4.0	37	2.0	41
STT Résineux	4.4	30	1.0	22	2.0	22	4.0	37	2.0	41
Hêtre	4.4	22	0.0	0	0.0	3	4.0	38	2.0	40
Tilleuls	3.7	18	1.0	31	2.0	21	2.0	20	0.0	0
Grands Erables	2.9	14	1.0	16	3.0	41	0.0	0	0.0	0
Autres Feuillus	1.4	7	1.0	11	1.0	8	0.0	3	0.0	0
Frênes	1.3	6	1.0	17	0.0	2	0.0	0	1.0	17
STT Feuillus	13.7	69	4.0	77	6.0	77	7.0	62	3.0	58
TOTAL	18.1	100	5.0	100	8.0	100	10.0	99	5.0	99

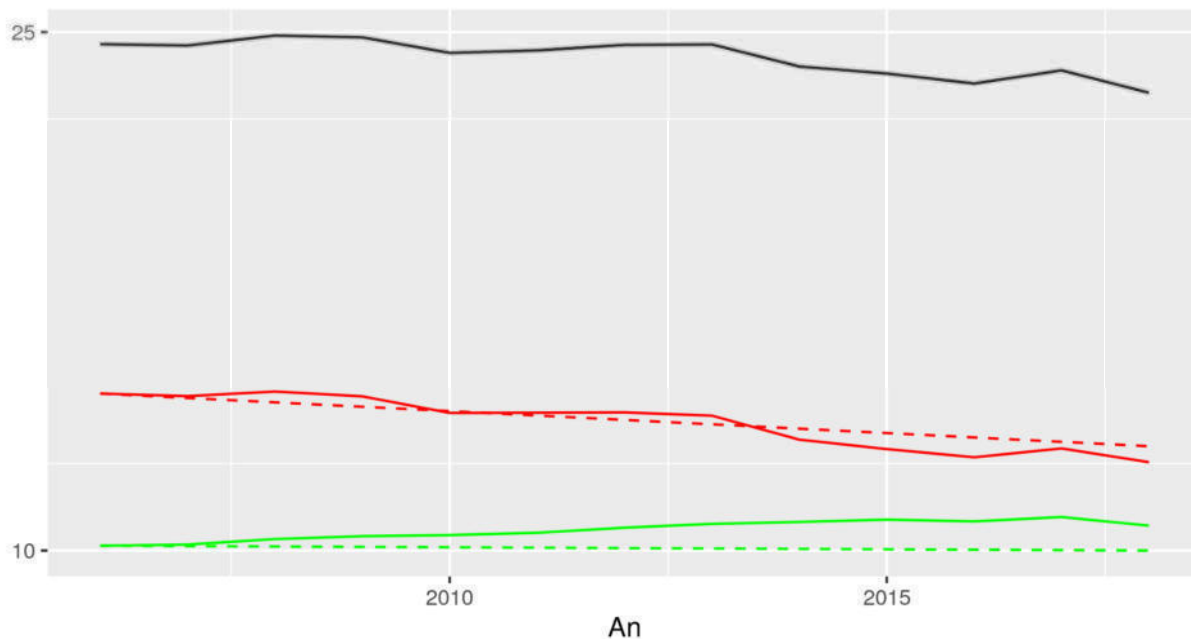
Résultats Inventaire

Groupe Irrégulier

Historique

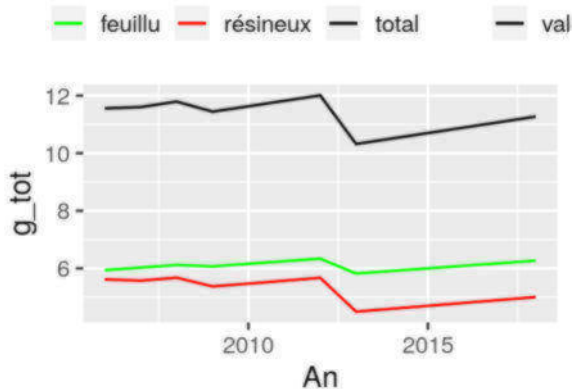
Evolution G groupe IRR

-- objectifs — valeur — feuillu — résineux — total

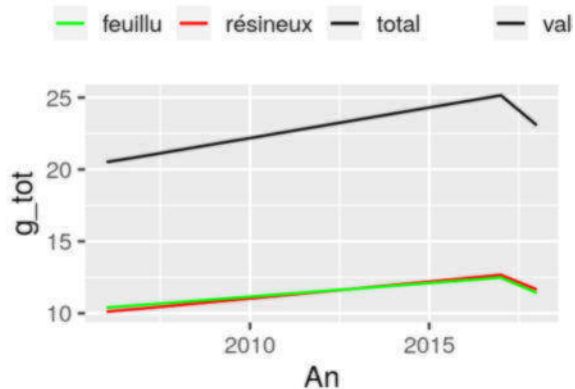


An	total	feuillu	résineux	total objectif	feuillu objectif	résineux objectif
2019						
2020						
2021						
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						
2028						
2029						
2030						

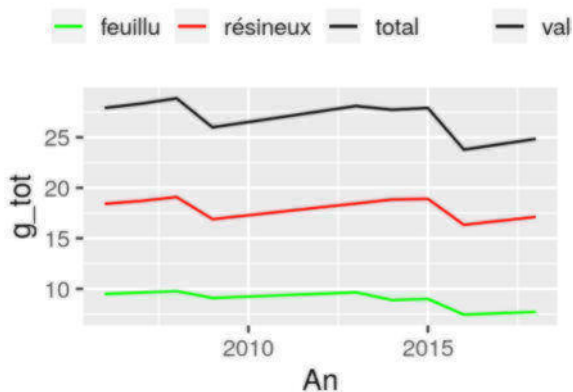
Evolution G - ARVIERES_1



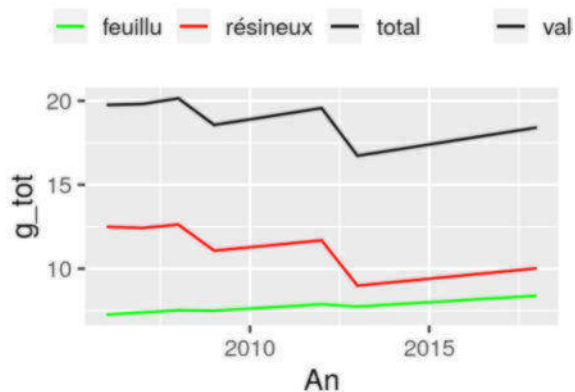
Evolution G - ARVIERES_14



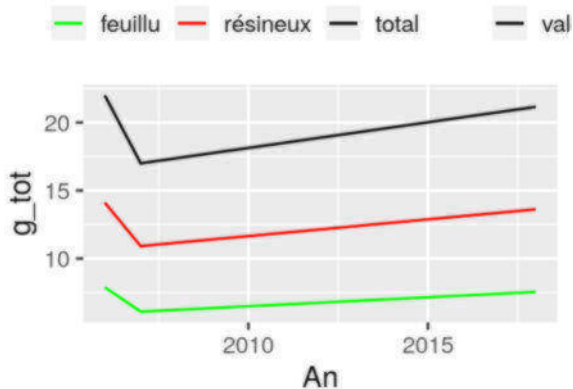
Evolution G - ARVIERES_18



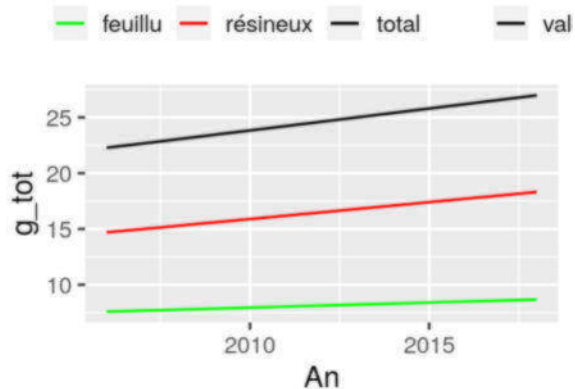
Evolution G - ARVIERES_2



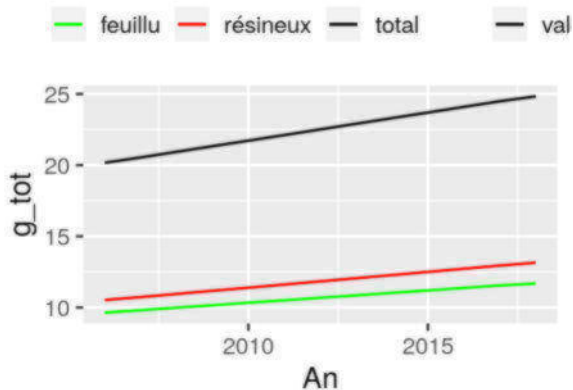
Evolution G - ARVIERES_22



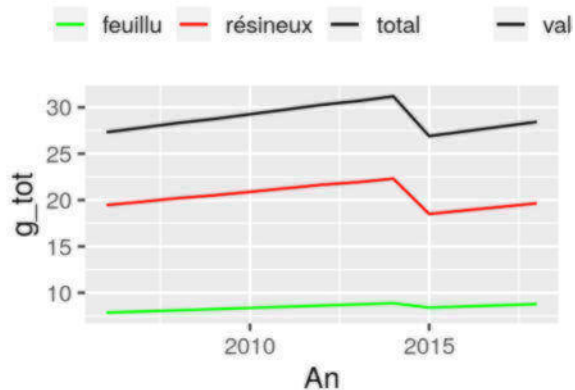
Evolution G - ARVIERES_23_a



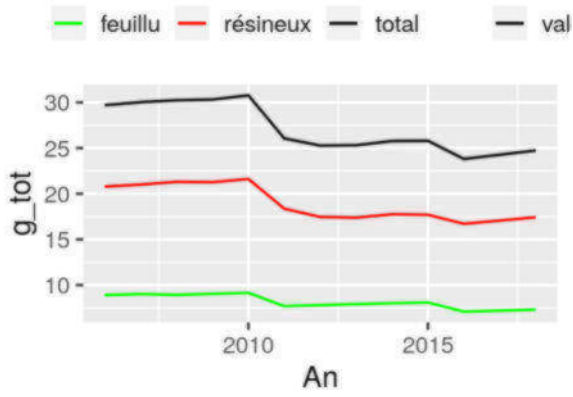
Evolution G - ARVIERES_24_a



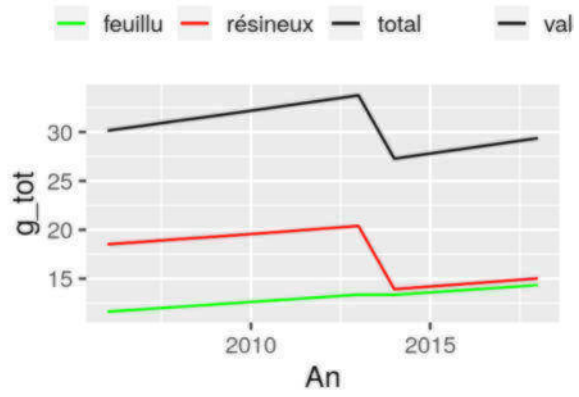
Evolution G - ARVIERES_25



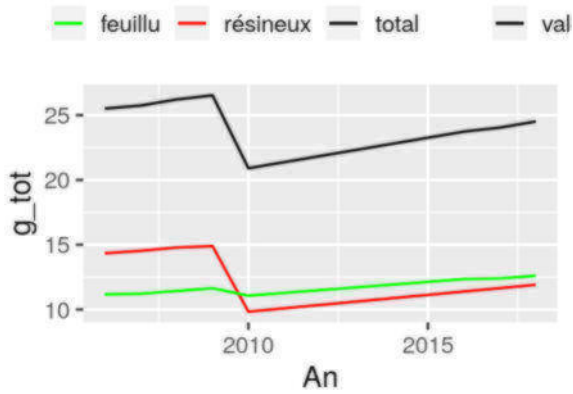
Evolution G - ARVIERES_26



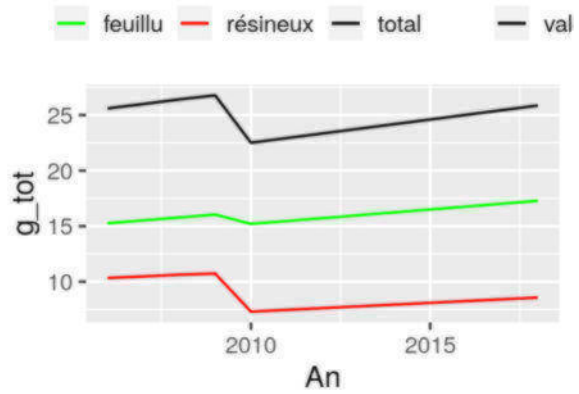
Evolution G - ARVIERES_4



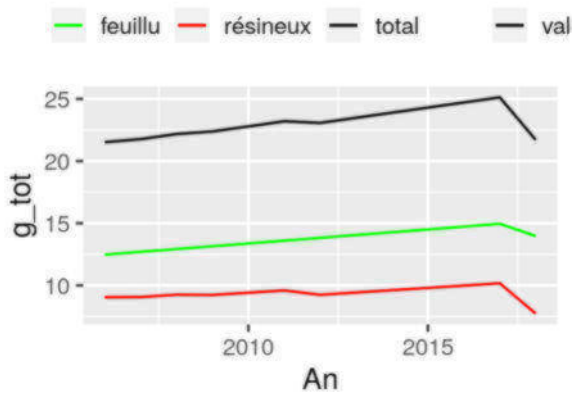
Evolution G - ARVIERES_5



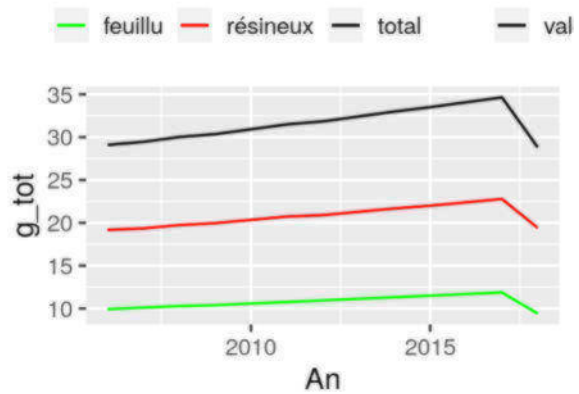
Evolution G - ARVIERES_6



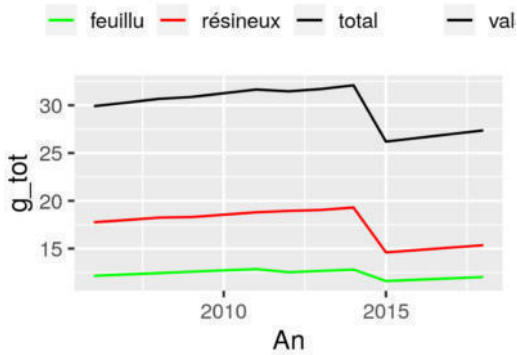
Evolution G - ARVIERES_7



Evolution G - ARVIERES_8



Evolution G - ARVIERES_9



Tables aménagements

Répartition des essences en G

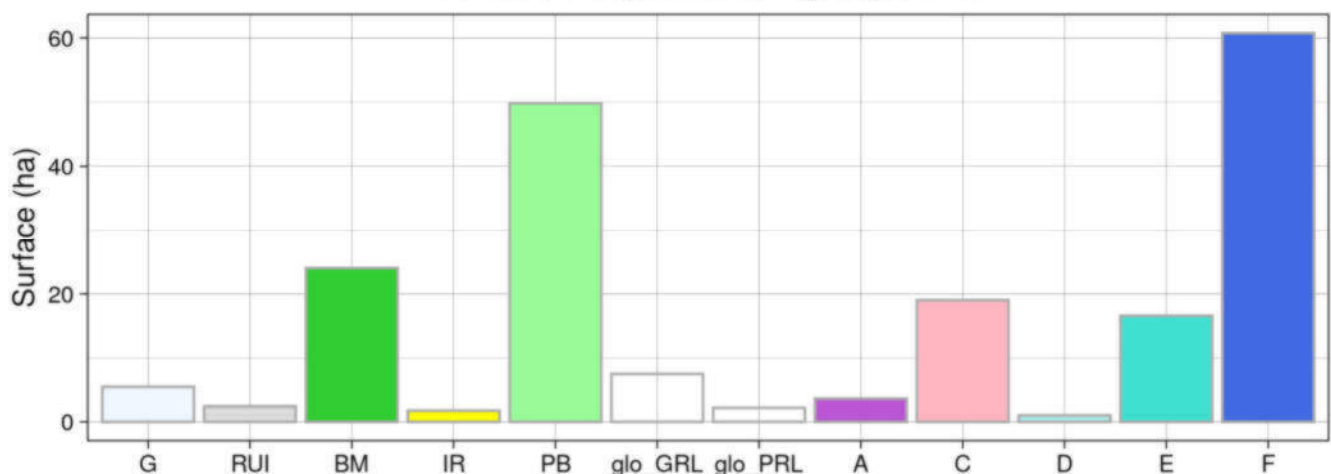
essence	G tot	%	G PB	%	G BM	%	G GB	%	G TGB	%	G en sylvi	G en coupe
Sapin pectiné	10.1	49	1.0	32	4.0	40	6.0	55	3.0	74	10.0	10.9
Epicéa commun	3.1	15	1.0	15	1.0	12	2.0	16	1.0	19	3.0	3.3
Autres Résineux	0.1	0	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0.1
STT Résineux	13.2	65	2.0	49	5.0	53	8.0	71	4.0	94	13.0	14.2
Hêtre	5.2	20	1.0	20	3.0	28	2.0	19	0.0	4	5.0	4.5
Grands Erables	2.4	9	1.0	14	1.0	13	1.0	7	0.0	1	2.0	2.2
Tilleuls	0.5	1	0.0	5	0.0	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0.5
Frênes	0.4	1	0.0	3	0.0	2	0.0	0	0.0	0	0.0	0.3
Autres Feuillus	0.4	1	0.0	7	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0.4
STT Feuillus	8.9	34	2.0	50	4.0	46	3.0	28	0.0	5	9.0	7.8
TOTAL	22.0	100	4.0	100	9.0	99	11.0	100	4.0	100	22.0	22.0

Répartition des types de peuplement

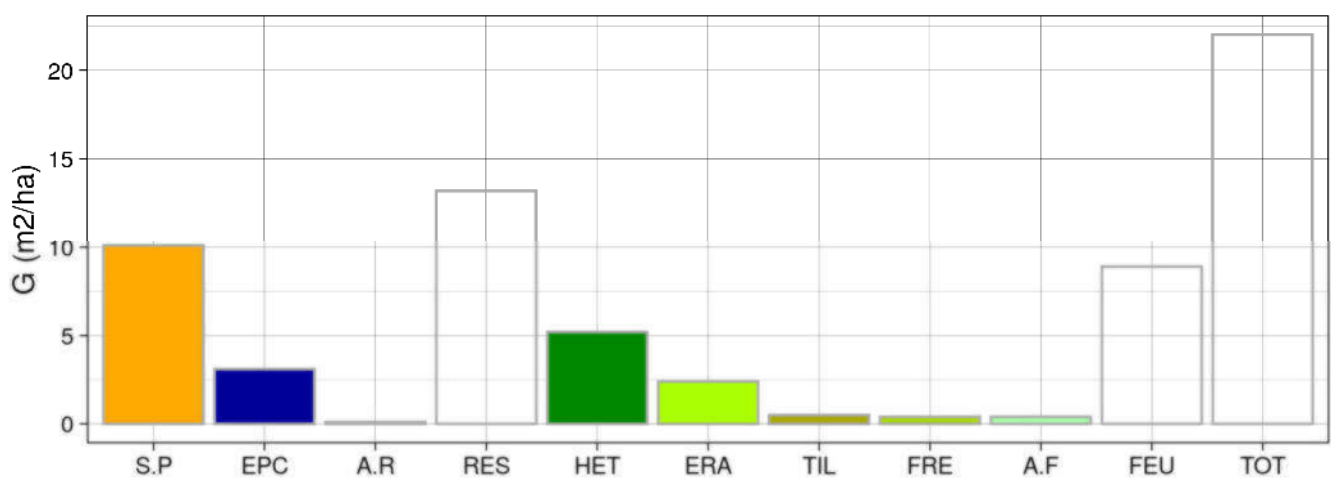
Famille	type	Description	Ha en gestion	%	Ha en sylvi.	%	Ha en coupe	%
Clair	G	Futaie résineuse très claire, avec régénération résineuse d'avenir	5.49	2	5.49	2	5.49	3
	RUI	Peuplement très pauvre en réserves	2.44	1	2.44	1	2.44	1
Feu	BM	Peuplement à Bois Moyens dominants	24.02	12	24.02	12	16.45	9
	IR	Peuplement irrégulier type	1.75	0	1.75	0	1.74	1
	PB	Peuplement à Petits Bois dominants	49.80	25	49.80	25	34.60	20
Rege	glo_GRL	Gaulis et bas perchis non précomptables résineux	7.50	3	7.50	3	7.50	4
	glo_PRL	Plantations résineuses	2.19	1	2.19	1	2.19	1
Rx irr	A	Futaie jardinée à % de Grois Bois modéré	3.64	1	3.64	1	3.46	2
	C	Futaie jardinée claire	19.03	9	19.03	9	18.55	11
Rx reg	D	Futaie régularisée dans les Petits Bois	1.02	0	1.02	0	1.02	0
	E	Futaie régularisée dans les Bois Moyens	16.58	8	16.58	8	16.06	9
	F	Futaie régularisée dans les Gros Bois	60.73	31	60.73	31	58.34	34
TOTAL			194.20	100	194.20	100	167.83	100

Graphiques

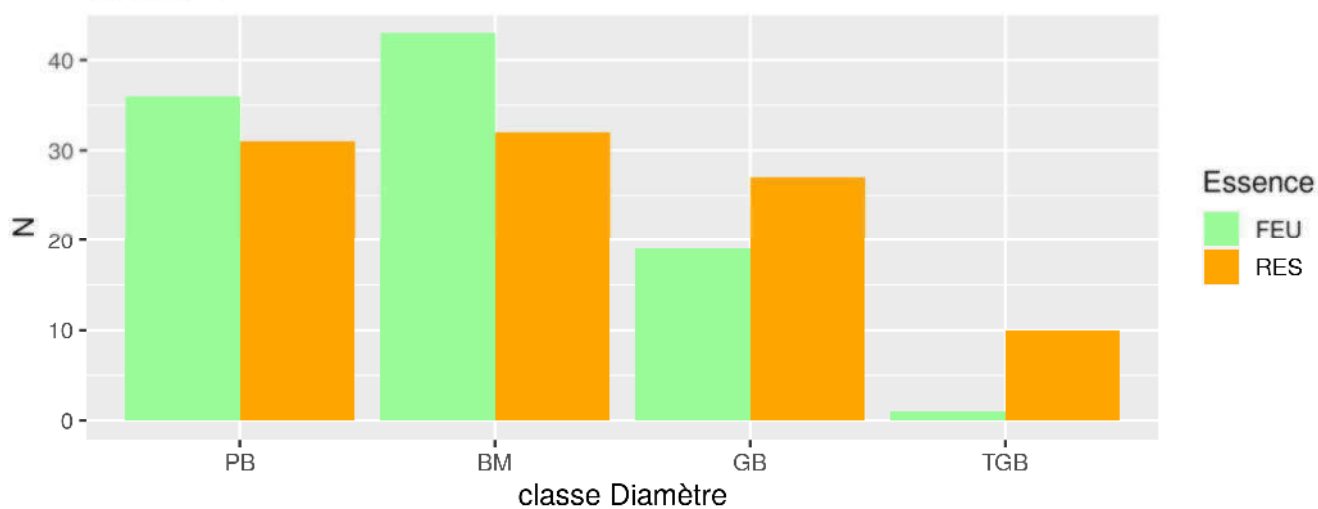
Surface Peuplements - groupe IRR



Surface terrière - groupe IRR



Structure

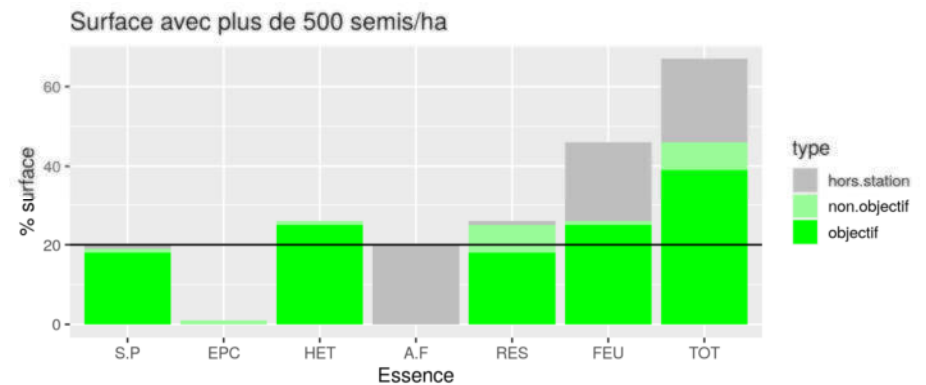
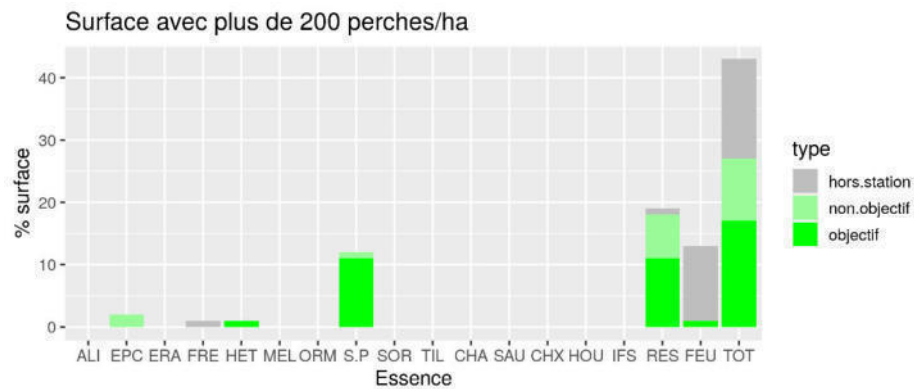
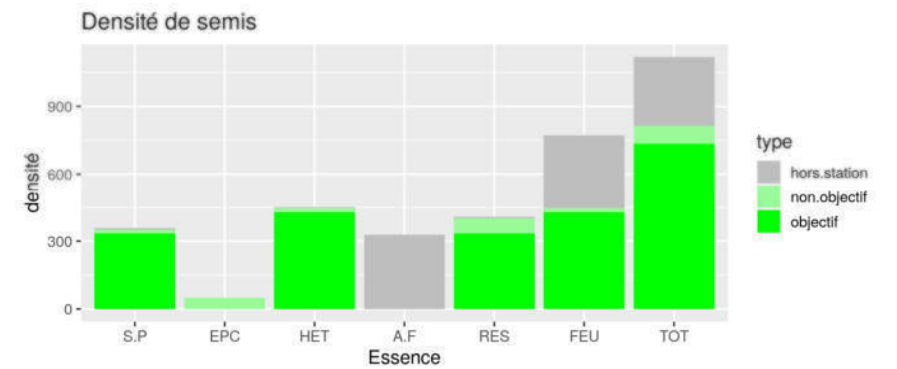
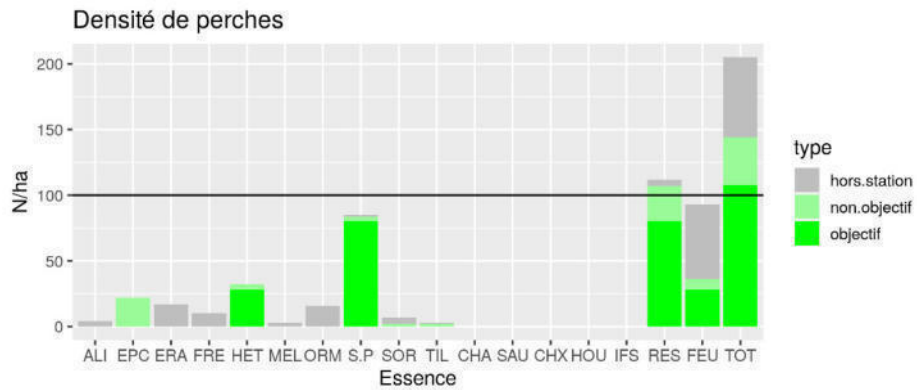


Résultats Inventaire

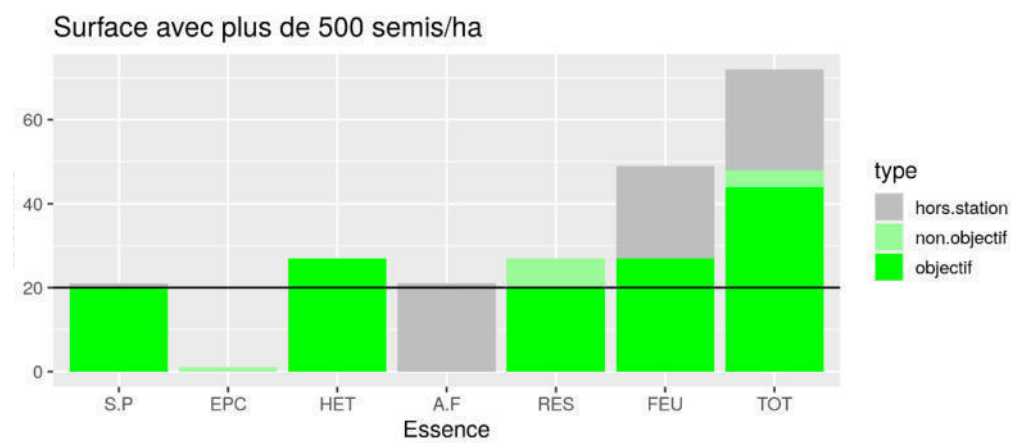
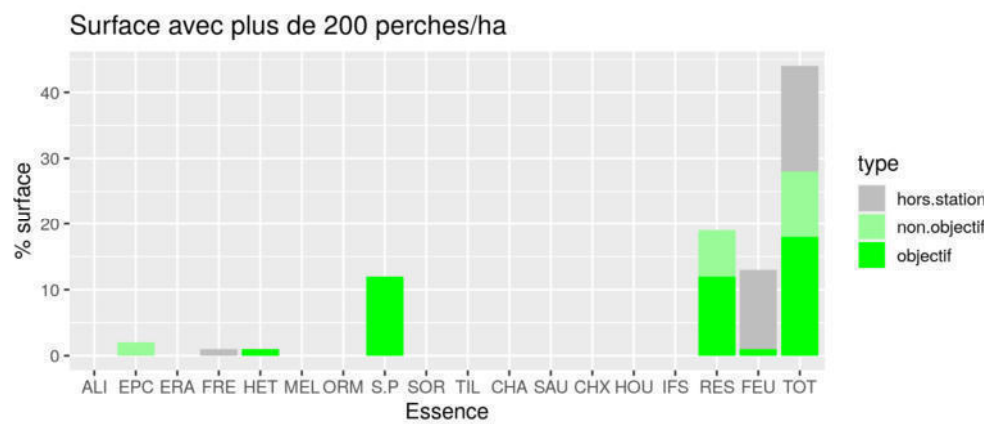
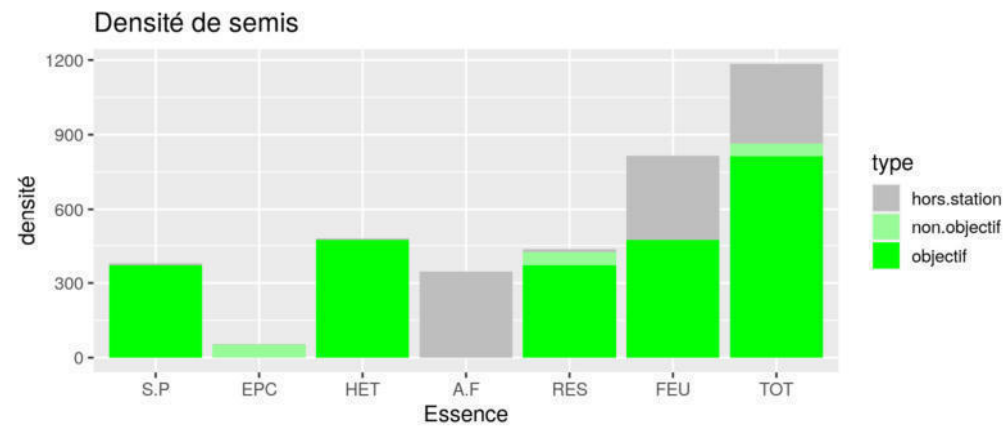
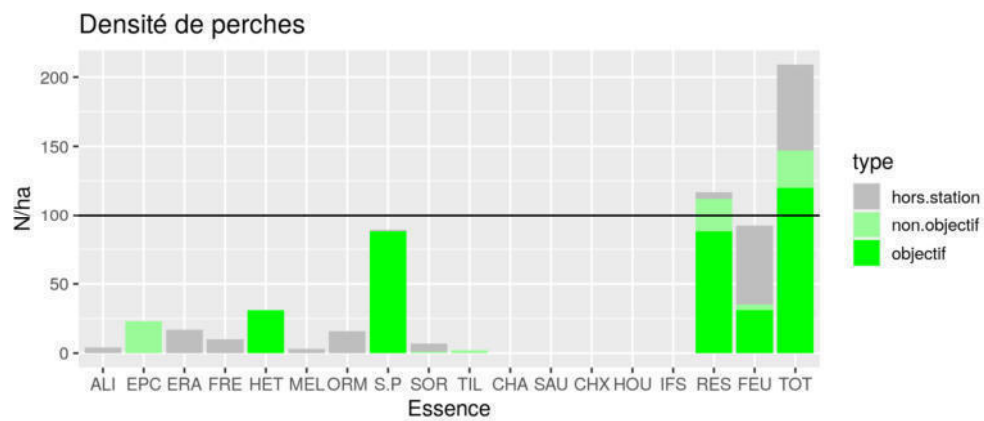
Régénération et perches

Placettes statistiques 2020

TOUTE LA FORET



IRREGULIER



*Inventaire**7.1.5.1. Conditions d'exécution*

L'inventaire pied à pied a été réalisé durant l'automne 1990 à l'exception des parcelles 7 (partie haute), 13, 23 (partie Sud). Ces trois parcelles ont été considérées comme inventoriées à l'automne 1991 pour les calculs de production.

Les parcelles 3 et 17 d'exploitation soit très difficile soit impossible sur une grosse partie de la surface n'ont pas été inventoriées.

Les zones d'exploitation très difficiles ou inaccessibles ainsi que les peuplements feuillus sur sol superficiel n'ont pas été inventoriés en 1990. Cela concerne les parcelles :

4	sur	4,94 ha	+ 3
7	sur	2,16 ha	+ 13
15	sur	3,60 ha	+ 17
16	sur	5,40 ha	
19	sur	3,00 ha	
20	sur	1,11 ha	
21	sur	6,99 ha	
23	sur	<u>1,53 ha</u>	
Total		28,73 ha	

Ces surfaces ont été inventoriées au moins partiellement en 1968. Il faudra donc être prudent pour l'interprétation de l'inventaire pour ces parcelles surtout en matière de feuillus.

Les parcelles 5, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26 sont issues du découpage d'anciennes parcelles de l'aménagement précédent. Les données de l'inventaire 1968 pour ces nouvelles parcelles ont été calculées au prorata des surfaces éventuellement modifiées lorsque la répartition des peuplements était franchement non homogène sur l'ancienne parcelle. La comparaison d'inventaire au niveau de la parcelle pour cette série de parcelles est donc à interpréter avec prudence.

5.4. ANALYSE

Tableau III : Résultats de l'inventaire de Chiroptères réalisé dans la Réserve Biologique Intégrale de la Griffe du Diable en 2017, et à proximité au niveau de la Grange de Falavier.

Nom usuel	Nom latin	Directive Habitats	Liste rouge nationale (2017)	Liste rouge Rhône-Alpes (2014)	Présence certaine en RBI	Présence probable en RBI	Présence certaine prox. RBI
Rhinolophidés							
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	II - IV	LC	EN	X		
Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	II - IV	LC	CR			
Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	II - IV	LC	CR			
Vespertilionidés							
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	IV	LC	LC	X		X
Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	II - IV	NT	EN			
Murin de Brandt	Myotis brandtii	IV	LC	EN	X		
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	IV	LC	NT	X		X
Murin d'Alcathoe	Myotis alcathoe	IV	LC	NA	X		
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	II - IV	LC	VU	X		
Murin de Natterer	Myotis nattereri	IV	LC	NT	X		
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	II - IV	NT	CR		X**	X
Grand murin	Myotis myotis	II - IV	LC	VU			
Petit murin	Myotis oxygnatus	II - IV	NT	VU			
Noctule commune	Nyctalus noctula	IV	VU	DD	X		X
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	IV	NT	LC	X		X
Grande noctule	Nyctalus lasiopterus	IV	VU	DD			
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	IV	NT	VU	X		
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssonii	IV	LC	EN			
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus	IV	DD	CR			
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	IV	NT	LC	X		X
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	IV	LC	NA	X		
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	IV	NT	DD	X		
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	IV	LC	LC		X**	X
Vespère de Savi	Hypsugo savii	IV	LC	NT		X**	X
Oreillard roux	Plecotus auritus	IV	LC	LC	X		X
Oreillard gris	Plecotus austriacus	IV	LC	NT		X**	X
Oreillard montagnard	Plecotus macrobullaris	IV	VU	VU			
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	II - IV	LC	EN	X		
Minioptéridés							
Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	II - IV	VU	EN		X**	X
Molossidés							
Molosse de Gestoni	Tadarida teniotis	IV	NT	LC	X		

** : espèce présente à proximité de la RBI (en FD ou en prairie), mais dans laquelle on doit pouvoir la contacter.

Légende :

CR : Espèce en danger critique d'extinction

EN : Espèce en danger

VU : Espèce vulnérable

NT : Espèce quasi menacée

LC : Espèce à faible risque

DD : Espèce insuffisamment documentée

NA : Non applicable

** SM2

V. RESULTATS

5.1. INDICES PONTCUELS D'ABONDANCE (IPA)

Le a/N mesuré à l'issue de cet inventaire, et reflétant sa qualité, est de 0,50.
Le tableau de résultat complet de l'inventaire des IPA figure en annexe IV.

Tableau II : Synthèse des résultats des 8 IPA sur la RBI de la Griffé du Diable en 2017.

Nom latin	Nom français	IPA	fré%	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	2,81	100%	Groupe des espèces très fréquentes
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	2,75	100%	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2,25	100%	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2,13	100%	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	2,00	100%	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2,13	88%	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet à triple bandeau	1,00	88%	
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	1,00	88%	
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	1,31	75%	
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet huppé	0,88	75%	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	0,75	75%	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	0,75	63%	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	0,63	63%	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	0,63	50%	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	0,38	50%	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	0,38	38%	Groupe des espèces moins fréquentes
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	0,38	38%	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	0,25	38%	
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	0,38	25%	
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	0,38	25%	
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	0,25	25%	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	0,25	25%	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	0,25	25%	
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	0,25	25%	
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	0,25	25%	
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	0,19	25%	
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue front blanc	0,13	13%	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	0,13	13%	
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	0,13	13%	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	0,06	13%	

LISTE des ESPECES PROTEGEES ou MENACEES
SUSCEPTIBLES D'ETRE PRESENTES en FORÊT d'ARVIÈRE – hors RBI
(INSECTES NON COMPRIS)

Ordre ou famille	Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection (1)
accipitriforme	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	N5
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	
	Bécasse des bois		
passériforme	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N5
accipitriforme	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	N5
passériforme	Bouvreuil	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N5
passériforme	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	N5
félidé	Chat sauvage	<i>Félix silvestris</i>	N1
	Chouette chevechette		
strigiforme	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius fureneus</i>	N5
accipitriforme	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	N5
accipitriforme	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N5
falconiforme	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	N5
	Gelinotte des bois	<i>Tetrastes bonasia</i>	
mustélide	Hermine	<i>Mustela erminea</i>	N2
strigiforme	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	N5
félidé	Lynx	<i>Lynx lynx</i>	N4
mustélide	Martre	<i>Martes martes</i>	N2
accipitriforme	Milan Royal	<i>Milvus milvus</i>	N5
piciforme	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	N5
	Pic épeiche		
piciforme	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N5
piciforme	Pin noir	<i>Dryocopus martius</i>	
urodèle	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	N5
ophidien	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	N2

N = National, R = Régional, D = Départemental, L = Local

1 - destruction, mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits

2 - mutilation, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits (la fouine peut être naturalisée à des fins personnelles par l'auteur de la capture)

3 - vente et achat interdits

4 - mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits (Capture ou destruction possible sur autorisation ministérielle)

5 - destruction ou enlèvement des œufs et des nids, destruction, mutilation, capture, naturalisation, transport, utilisation, vente et achat interdits

6 - mutilation, naturalisation, vente et achat interdits

7 - ramassage et cession gratuite ou onéreuse interdits du 1er Avril au 30 Juin

- ramassage et cession gratuite ou onéreuse interdits du 1er Juillet au 31 Mars si la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm

8 - ramassage et cession gratuite ou onéreuse des escargots vivants dont la coquille n'est pas bordée interdits.

Chartreuse d'Arvières

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Site archéologique, établissement conventuel

Genre du destinataire :

De chartreux

Précision sur la dénomination de l'édifice - hors lexicographique :

Chartreuse

Titre courant :

Chartreuse d'Arvières

Localisation

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Rhône-Alpes

Références cadastrales :

1994 A 8011, 1995 A 33, 49 à 52

Historique

Siècle de campagne secondaire de construction :

12e siècle, 14e siècle, 17e siècle

Description historique :

Chartreuse fondée vers les années 1121-1127, transformée à la fin du 14e siècle lors de la suppression de la maison basse, et au 17e siècle. Les bâtiments monastiques se regroupent en trois quartiers distincts : les bâtiments étrangers à la vie conventuelle (boulangerie, menuiserie, forge, cordonnerie, étables...), les bâtiments de la vie communautaire ou cénobitiques (cloître, sacristie, chapitres, réfectoire, dortoir des convers) et les bâtiments anachorétiques.

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1995/08/06 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

La chartreuse en totalité (cad. A 49 à 52, 33) : classement par arrêté du 6 août 1995

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00132938

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1996-04-16

Date de la dernière modification de la notice :

2020-05-05

Copyright de la notice :

(c) Monuments historiques

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

Classement 05 12 1994 (chartreuse) (arrêté) abrogé : erreur de cadastre.

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de l'Etat

Affectataire de l'édifice :

Commune

Précisions concernant l'affectataire de l'édifice :

Affecté à la communauté de communes du Valromey (CCV) par bail à construction d'une durée de 45 ans à compter du 1er janvier 2004

Références documentaires

Copyright de la notice :

(c) Monuments historiques

Date de rédaction de la notice :

1994

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

MAIRIE DE LOCHIEU
7 Rue Centrale
01260 LOCHIEU

Dossier suivi par : Baptiste MEYRONNEINC

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Bourg-en-Bresse, le 30/11/2020

numéro : cp45320A0213

demandeur :

adresse du projet : FORET DOMANIALE D'ARVIERE 01260
ARVIERE EN VALROMEY

MME GIROD SANDRINE
OFFICE NATIONAL DES FORETS
9 Rue des Monts d'Ain
01130 NANTUA

nature du projet : Coupe et abattage d'arbres

déposé en mairie le : 19/11/2020

reçu au service le : 19/11/2020

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Chartreuse d'Arvières

Madame,

Je fais suite à votre message du 19 novembre 2020 et vous fais part de mes remarques et préconisations concernant l'AVANT-PROJET suivant :

- ARVIERE-EN-VALROMEY / aménagement forestier - renouvellement plan de gestion de la forêt domaniale d'Arvière

Après examen et échanges avec l'ONF, ce projet n'appelle pas d'observation, notamment sur la proposition de suppression du parquet artificiel de plantation d'épicéa qui sera substitué par un retour à une forêt mélangée feuillue/résineux, plus en harmonie avec le reste des abords de la chartreuse, à inclure dans le plan de gestion du site.

Cet avis a été également transmis ce jour pour information au service instructeur des autorisations d'urbanisme et à la commune.

L'adresse de messagerie "gestauran" étant un serveur automatique, je vous remercie d'adresser vos messages à l'adresse de messagerie suivante pour toute précision : udap.ain@culture.gouv.fr

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je reste à votre disposition pour tout nouveau contact sur ce projet.

Je vous prie d'agr er, Madame, l'expression de mes salutations distingu es.

L'architecte des B atiments de France



Baptiste MEYRONNEINC

Agence Ain Loire Rhône	
Relevé de décisions	Réunion de présentation des choix AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE D'ARVIERE
3 mai 2021	<p style="text-align: center;"><u>Participants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme le Maire d'Arvière en Valromey : Annie MEURIAU - Les conseillers municipaux : Maurice BALLAND, Gérard BERTHIER, Cyril BERTHIER, David GUILLET, Anne-Sophie CHABERT, Robert SERPOL, Pascale MARTINOD, Jean-Marc MATHELIN, Nicolas JACQUET - Office National des Forêts, Thomas Benoit, Nicolas MICOUD

La réunion s'est tenue en mairie d'Arvière en Valromey, le lundi 3 mai à 19h00.

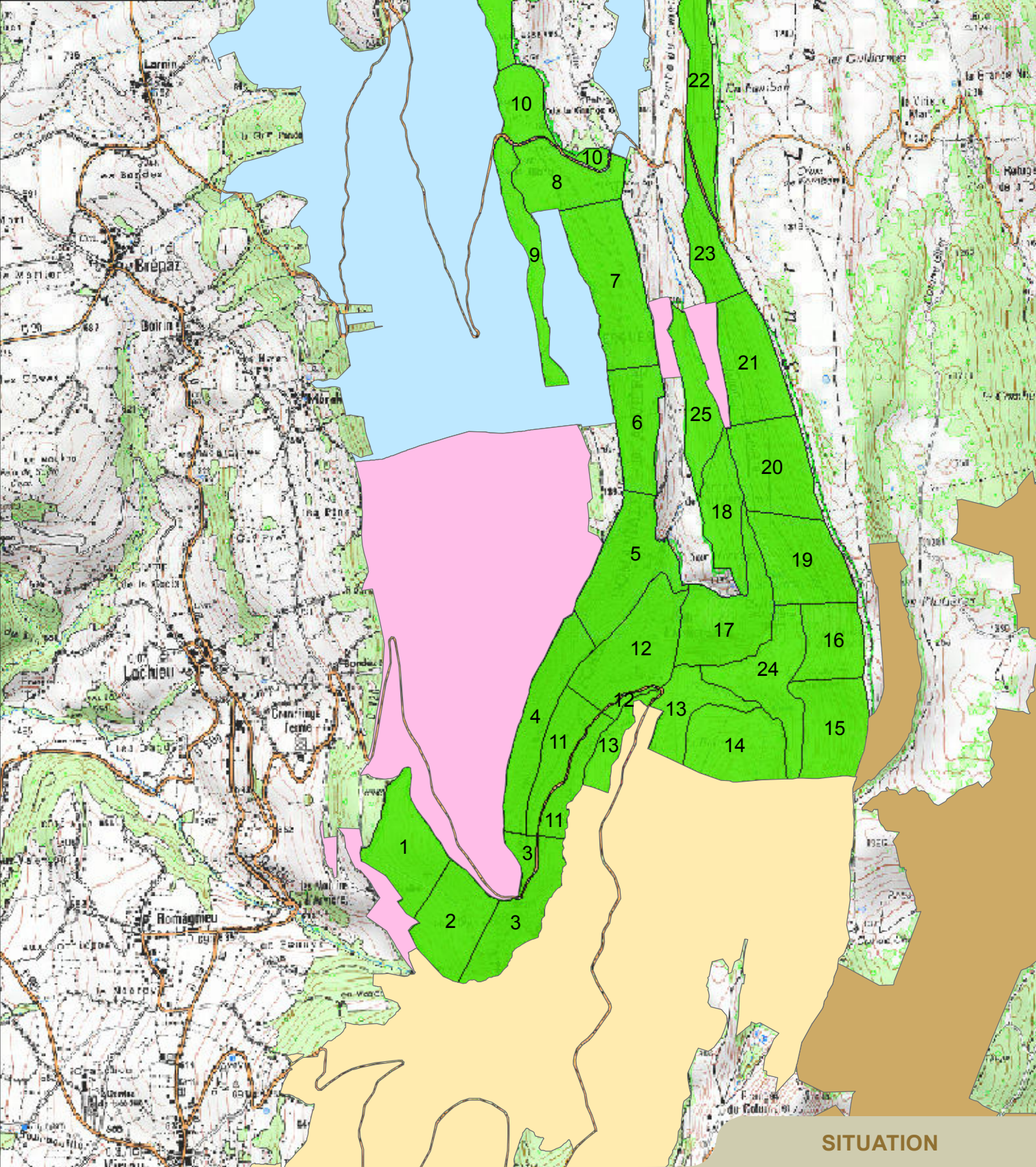
Déroulement de la réunion :

- Présentation de l'aménagement de la forêt domaniale d'Arvière.
- Explications des choix retenus en matière :
 - de traitement
 - d'essences objectives
 - de classement des zones en hors sylviculture pour la biodiversité et l'accueil du public.

Les élus ne font part d'aucune réserve concernant le projet d'aménagement de la forêt domaniale d'Arvière

Thomas BENOIT,

Technicien Forestier Territorial

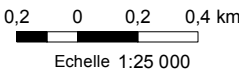


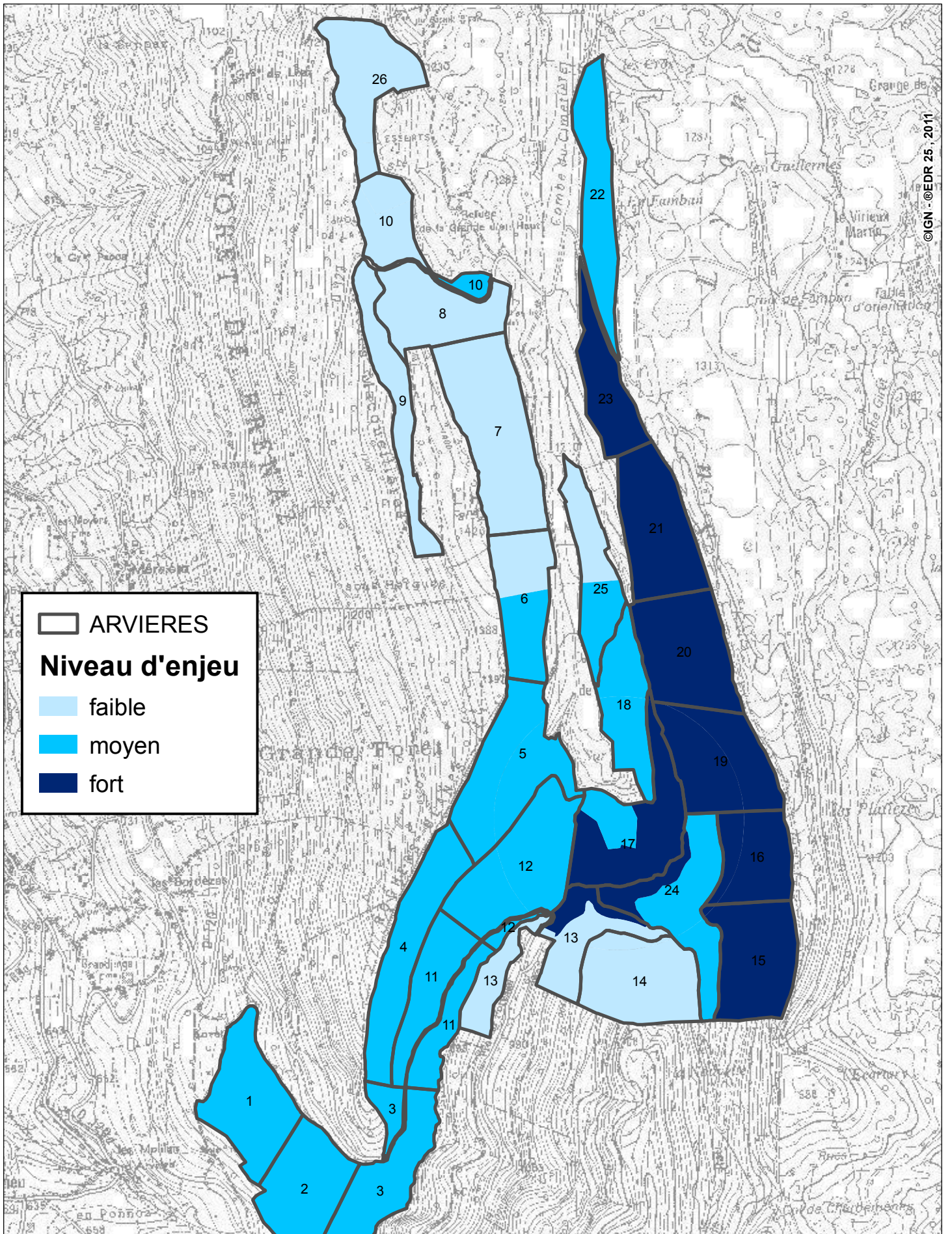
SITUATION

FORÊT DOMANIALE D'ARRIÈRE



Réalisation : ATE 01-42-69 / à Bourg-en-Bresse - février 2021





ARVIÈRES

Niveau d'enjeu

- faible
- moyen
- fort

FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

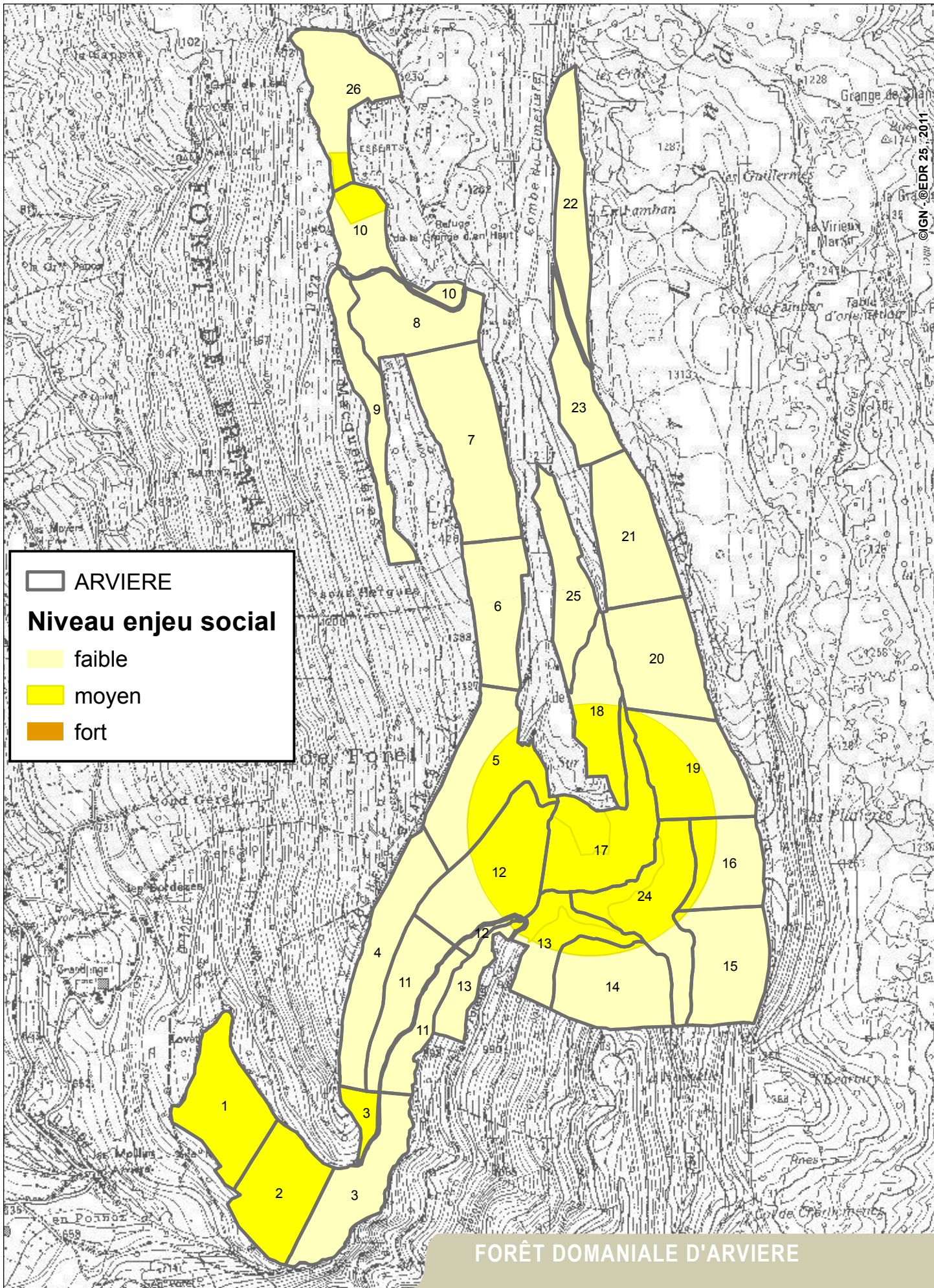


Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse - février 2021

200 0 200 400 m

Echelle 1:20 000

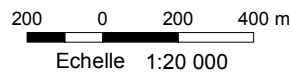




ENJEUX
SOCIAUX

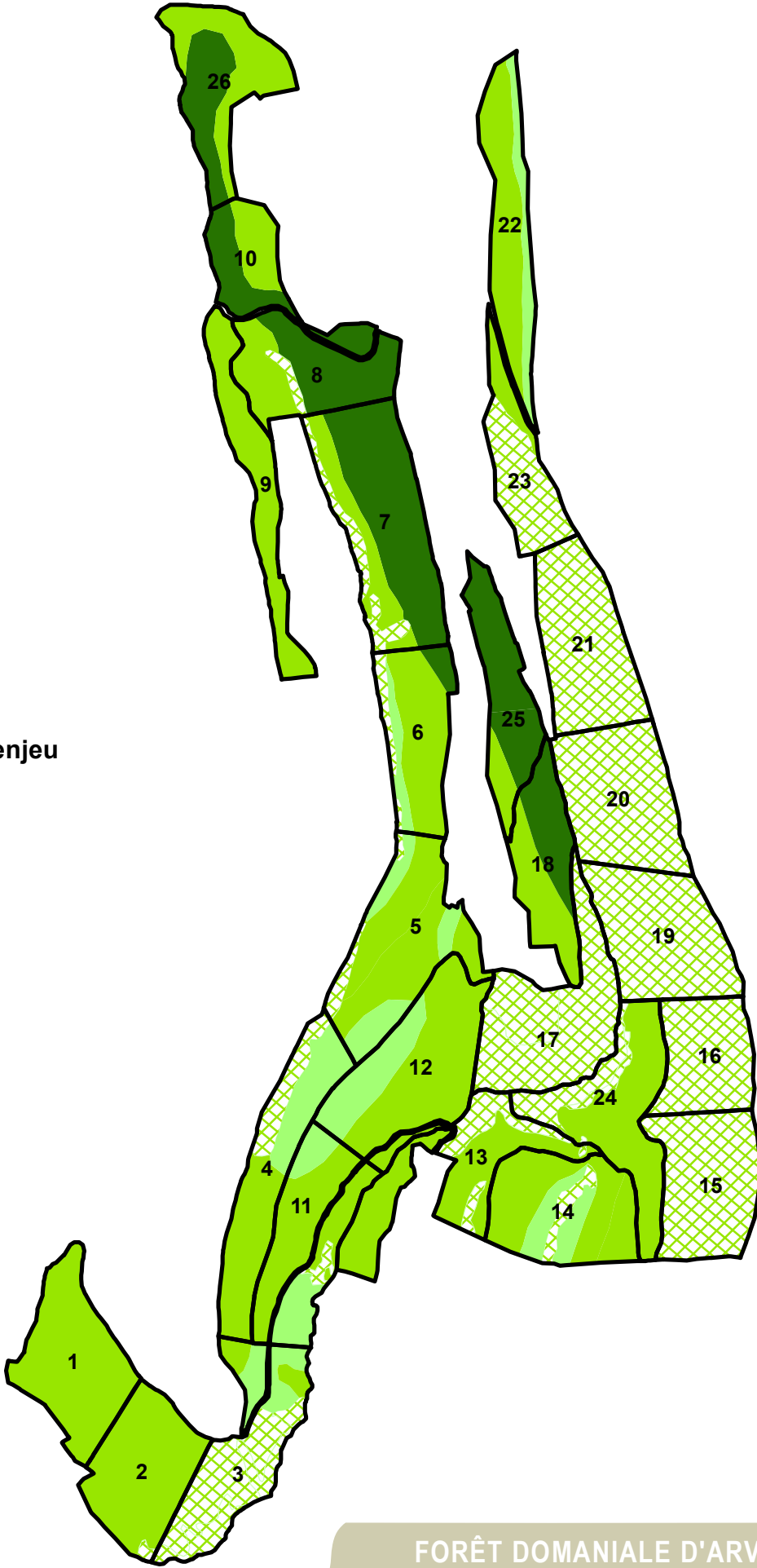


Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse - février 2021



Niveau d'enjeu

- ⊞ nul
- faible
- moyen
- fort

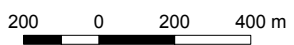


FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

ENJEUX DE PRODUCTION

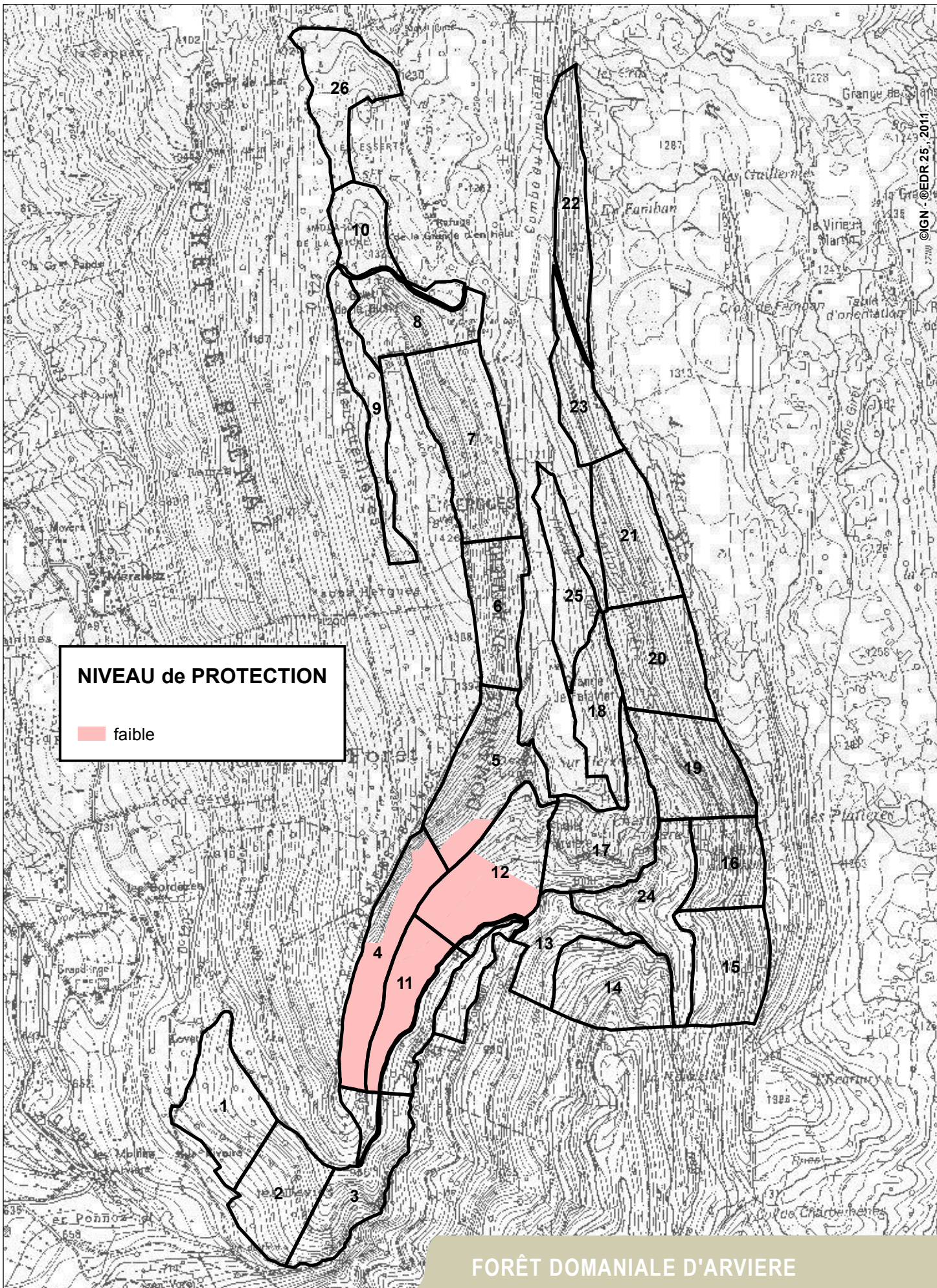


Réalisation : ATE 01-42-69 / à Bourg-en-Bresse -février 2021



Echelle 1:20 000

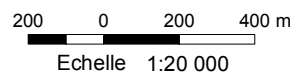




ENJEUX DE PROTECTION

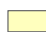
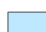








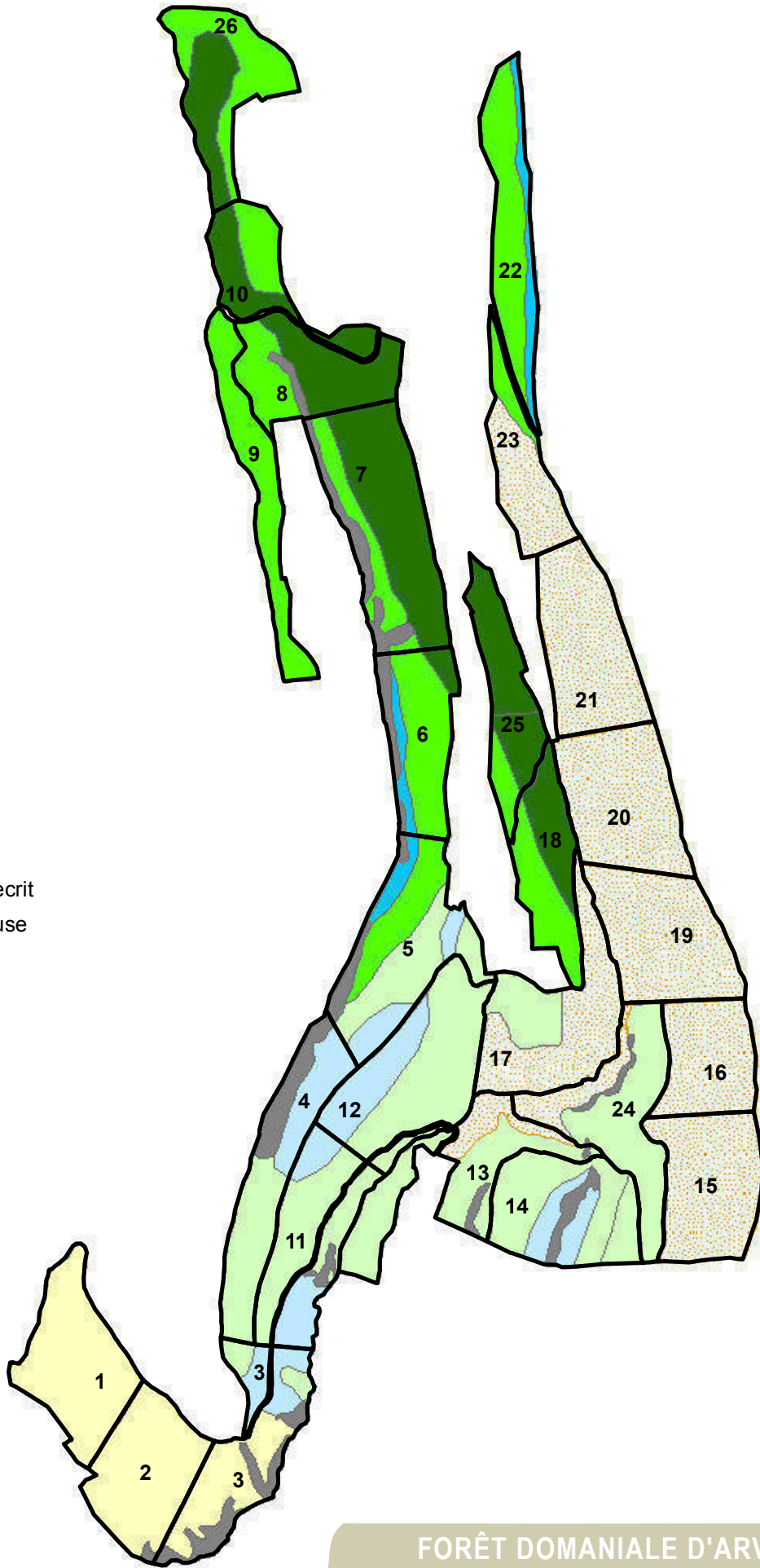
Réalisation : ATE 01-42-69 / à Bourg-en-Bresse - février 2021



©IGN - ©EDR 25, 2011

STATION

-  ana_7.5
-  ana_5.61
-  ana_5.62
-  ana_5.63
-  ana_5.64
-  ana_5.7
-  RBI - non decrit
-  Zone rocheuse



FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

**STATIONS
FORESTIÈRES**



Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse - février 2021



Echelle 1:20 000

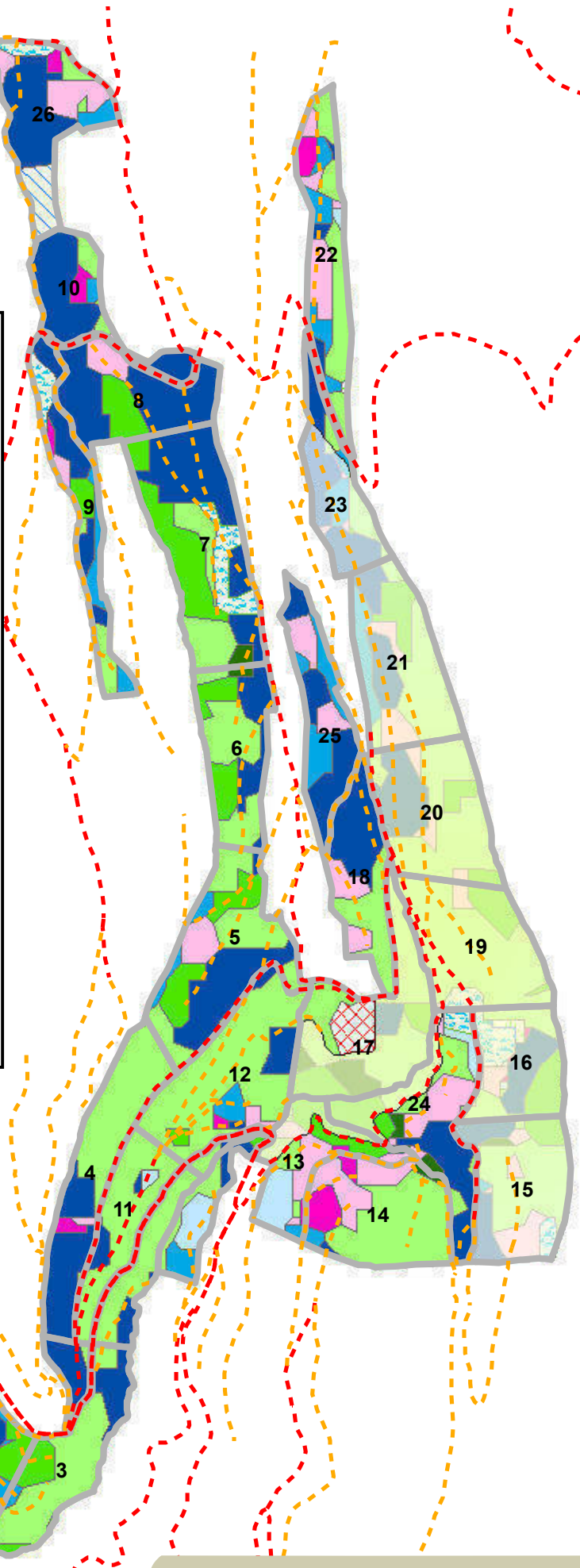


Desserte

- Piste
- - - Route forestière
- - - sentier
- RBI de la griffe du diable

PEUPEMENTS

- jrdiné équilibré
- jrdiné clair
- régularisé PB
- régularisé BM
- régularisé GB
- Ruiné résineux
- feuillus PB
- feuillus BM
- feuillus irrégulier
- Ruiné feuillus
- Gaulis perchis résineux
- Plantation résineux
- Chartreuse Arvière

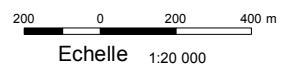


FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

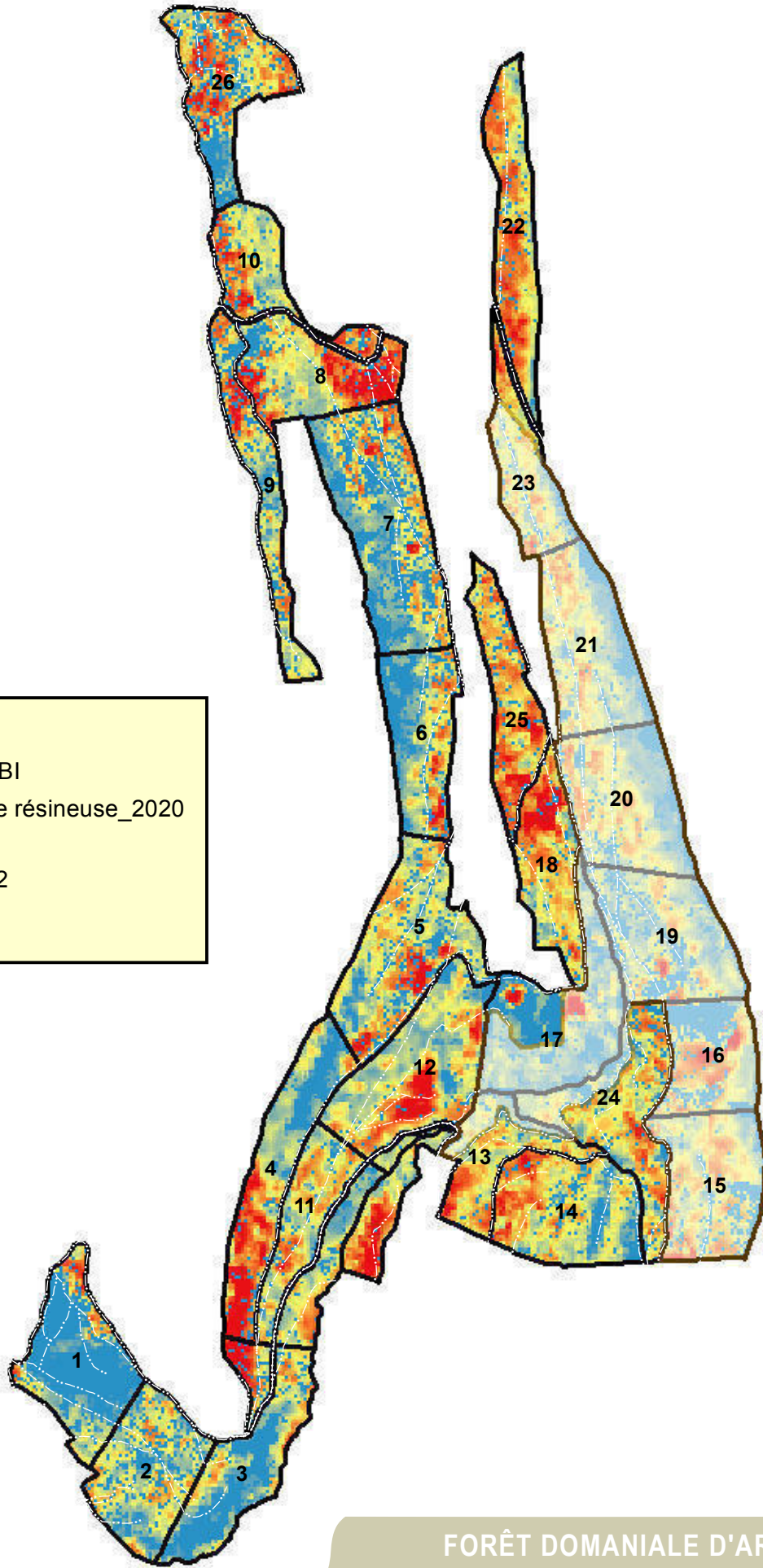
PEUPEMENTS



Réalisation : ATE 01-42-69 / à Bourg-en-Bresse -février 2021



— Desserte
□ Contour RBI
Surface terrière résineuse_2020
m²/ha
Elevée : 52
Faible : 0

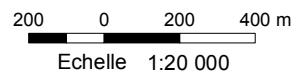


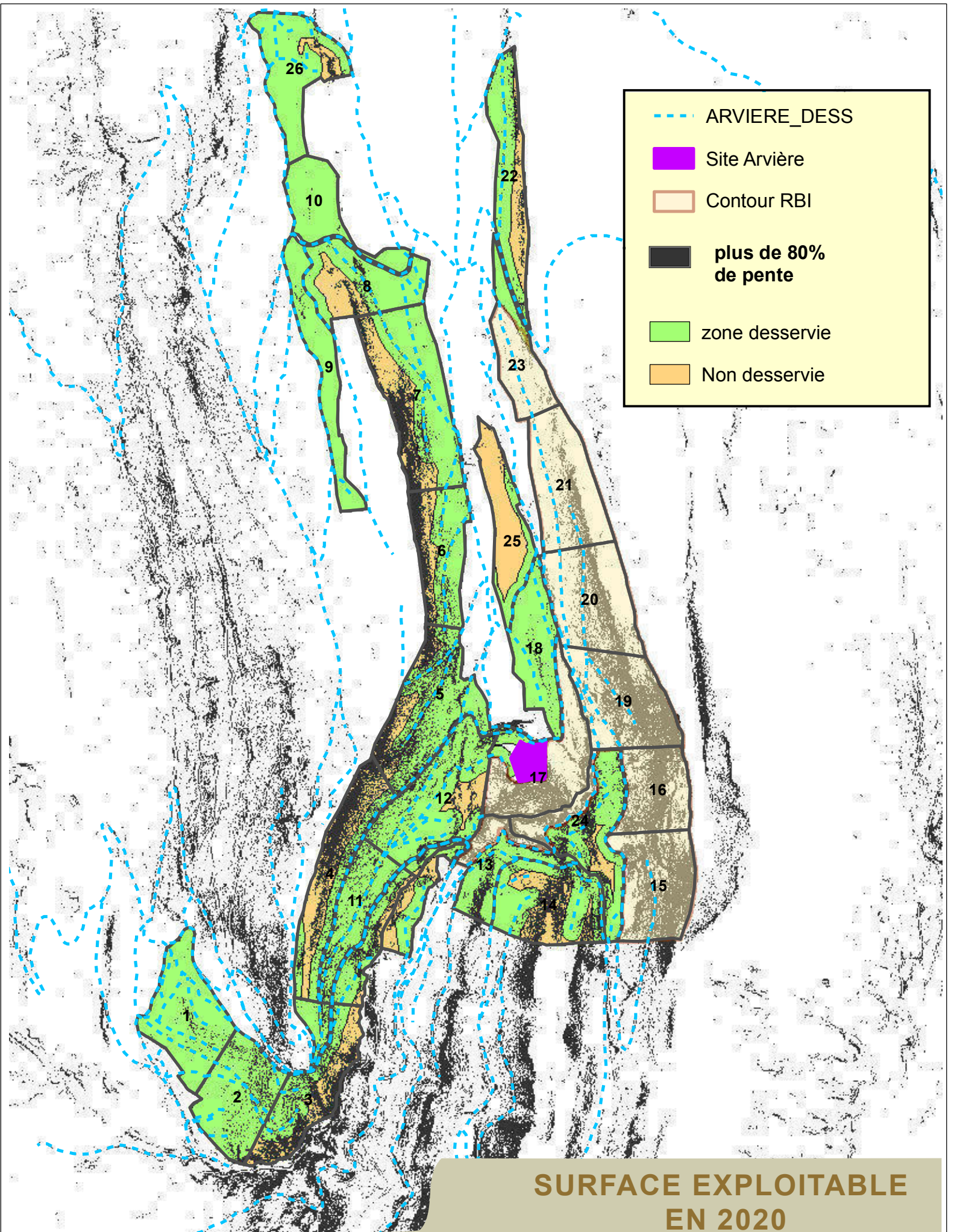
FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

**SURFACE TERRIÈRE
RÉSINEUSE
-DONNÉES 2020**



Réalisation : ONF AURA 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse -février 2021



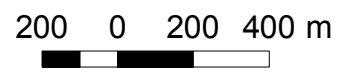


- - - ARVIERE_DESS
- Site Arvière
- Contour RBI
- plus de 80% de pente
- zone desservie
- Non desservie

SURFACE EXPLOITABLE EN 2020

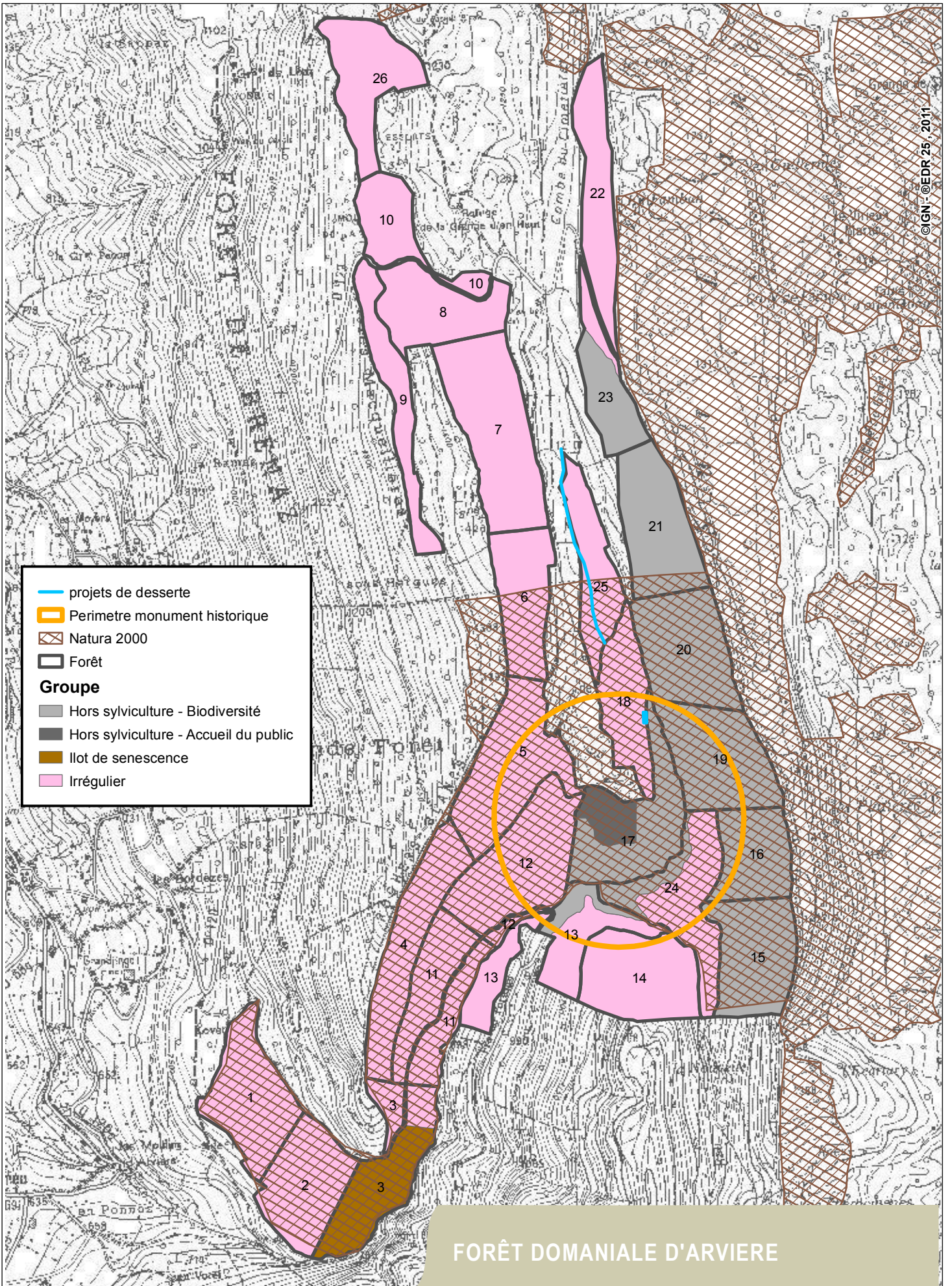






Réalisation : ONF AURA 01-42-69 / à Bourg-en-Bresse - février 2021







Echelle 1:20 000





-  projets de desserte
-  Perimetre monument historique
-  Natura 2000
-  Forêt

Groupe

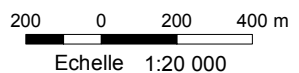
-  Hors sylviculture - Biodiversité
-  Hors sylviculture - Accueil du public
-  Ilot de senescence
-  Irrégulier

FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES ET GROUPES



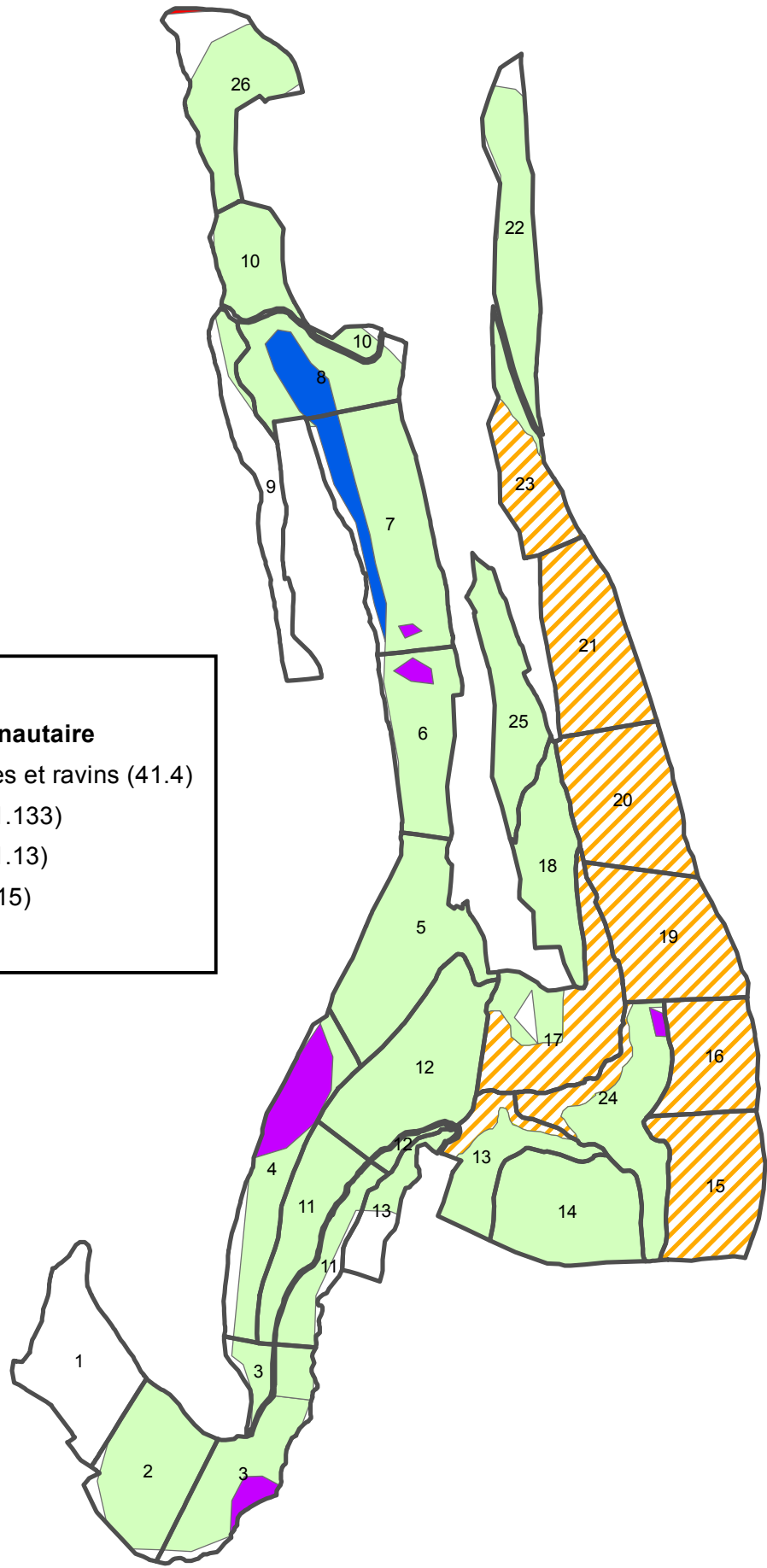
Réalisation : ATE 01-42-69 /
Bourg-en-Bresse - février 2021



□ ARVIÈRES

Habitats d'intérêt communautaire

- Forêts mixtes de pentes et ravins (41.4)
- Hêtraie à dentaires (41.133)
- Hêtraie neutrophile (41.13)
- Hêtraie subalpine (41.15)
- ▨ Périmètre RBI

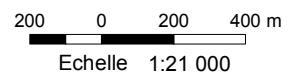


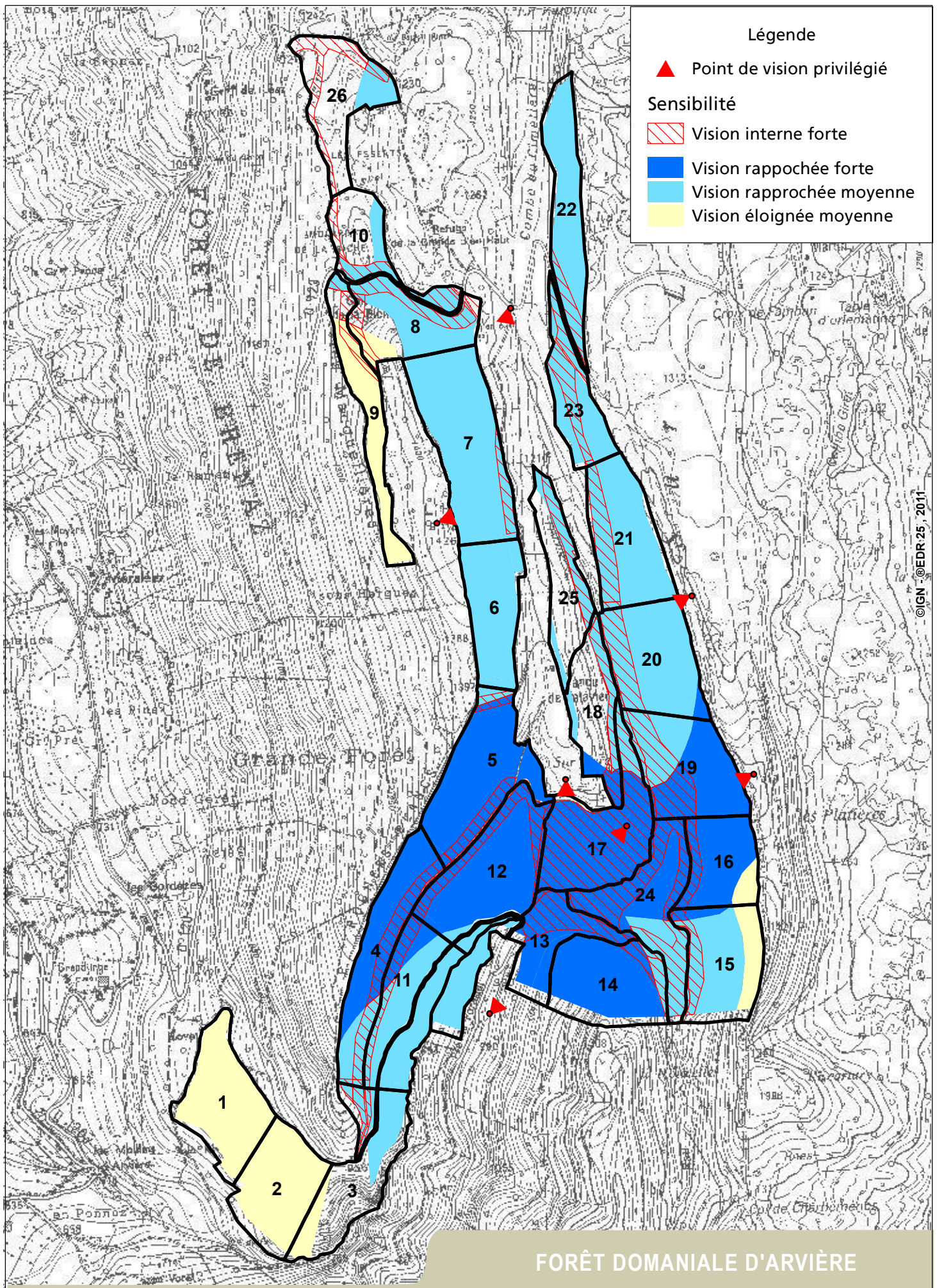
FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

HABITATS
NATURA 2000



Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse - février 2021





Légende

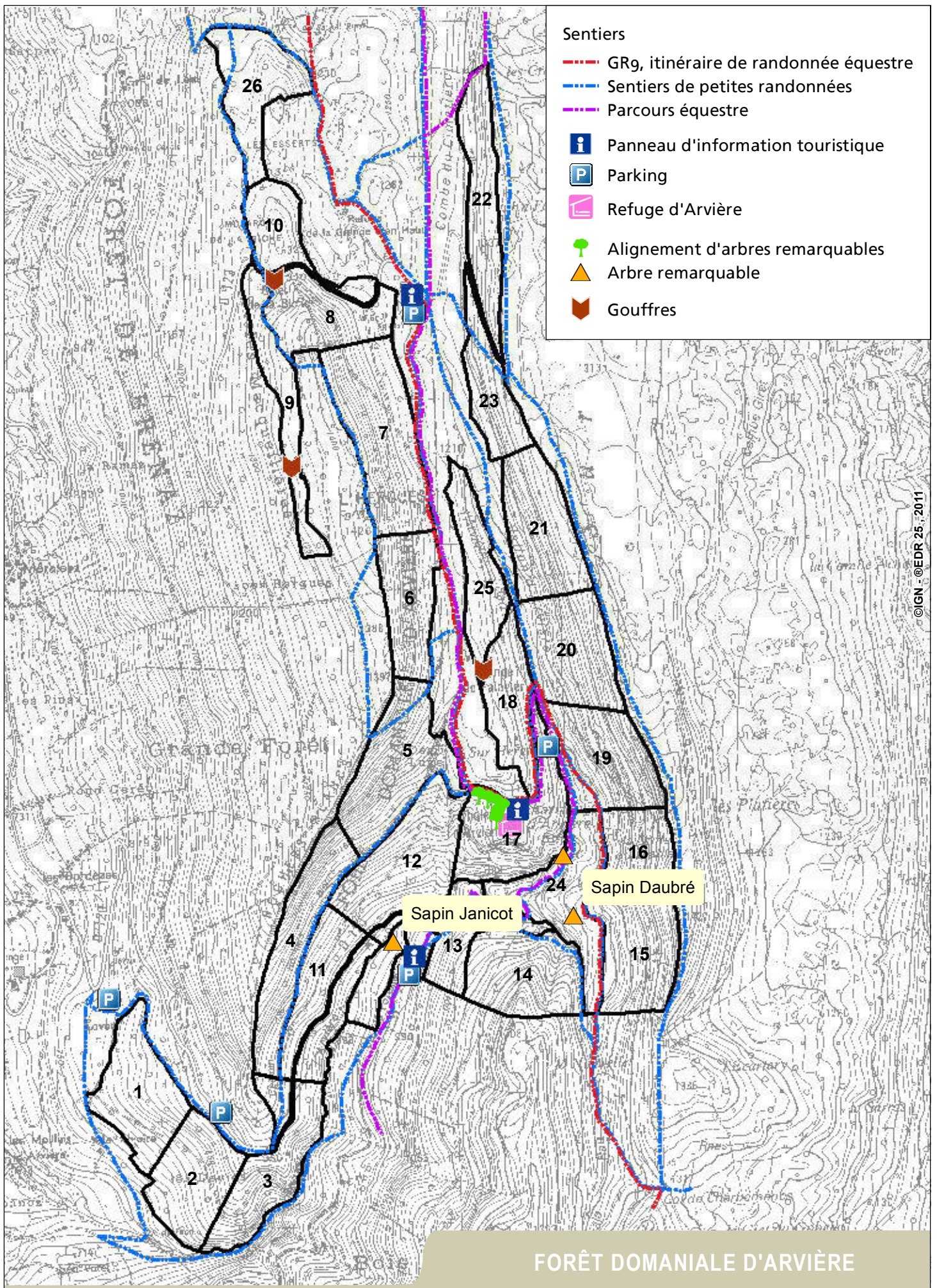
- ▲ Point de vision privilégié

Sensibilité

- Vision interne forte
- Vision rapprochée forte
- Vision rapprochée moyenne
- Vision éloignée moyenne

© IGN - © EDR 25, 2011

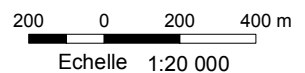




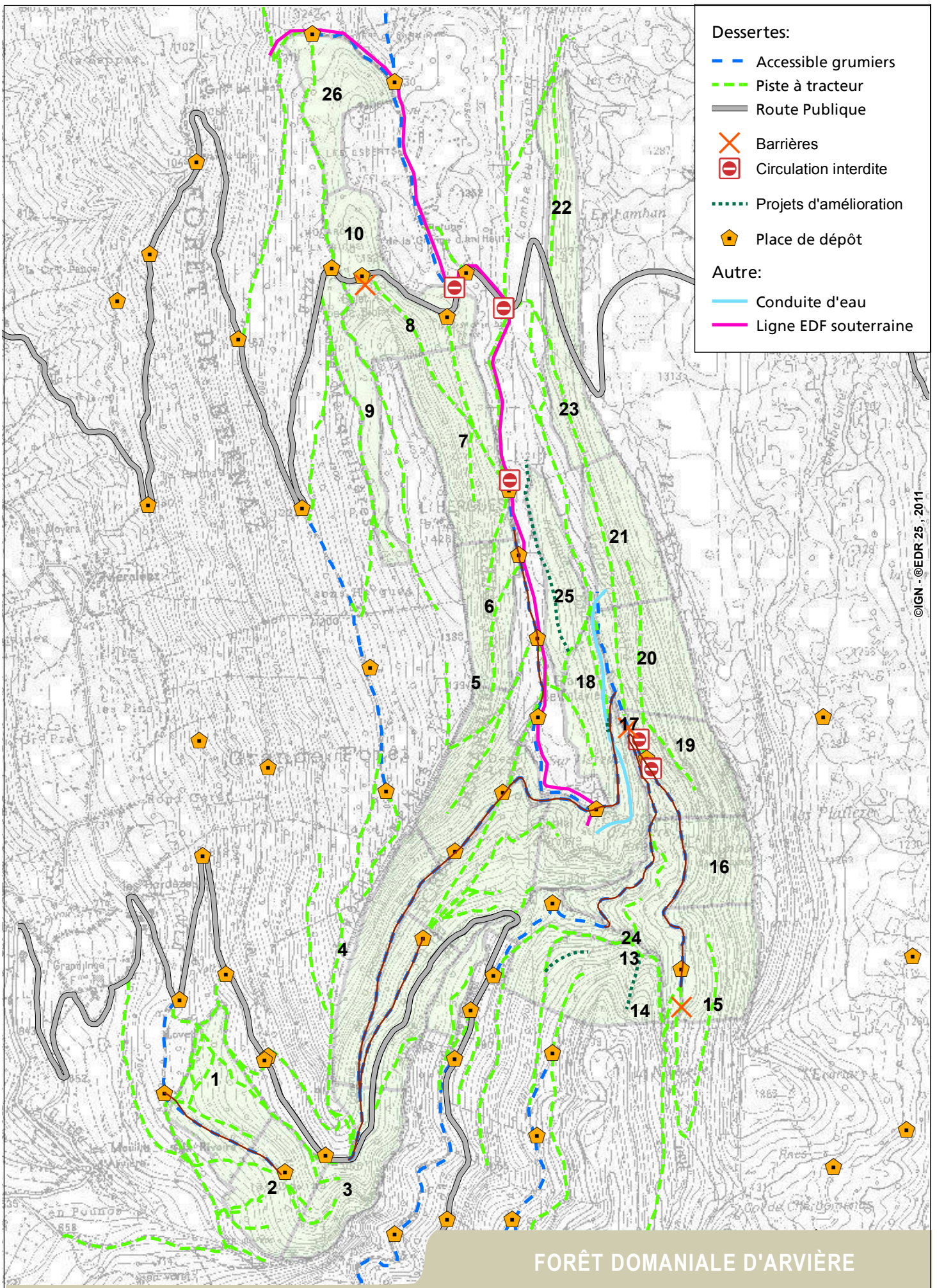
ATTRAIRES TOURISTIQUES



Réalisation : ATE 01-42-69 / ET
à Bourg-en-Bresse -mars 2021



©IGN - ©EDR 25 - 2011



- Dessertes:**
- — Accessible grumiers
 - - - - Piste à tracteur
 - — — — Route Publique
 - X Barrières
 - ◻ Circulation interdite
 - · - · - Projets d'amélioration
 - ◻ Place de dépôt
- Autre:**
- — — — Conduite d'eau
 - — — — Ligne EDF souterraine

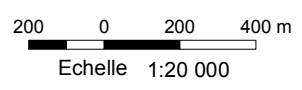
©IGN - ©EDR 25, 2011

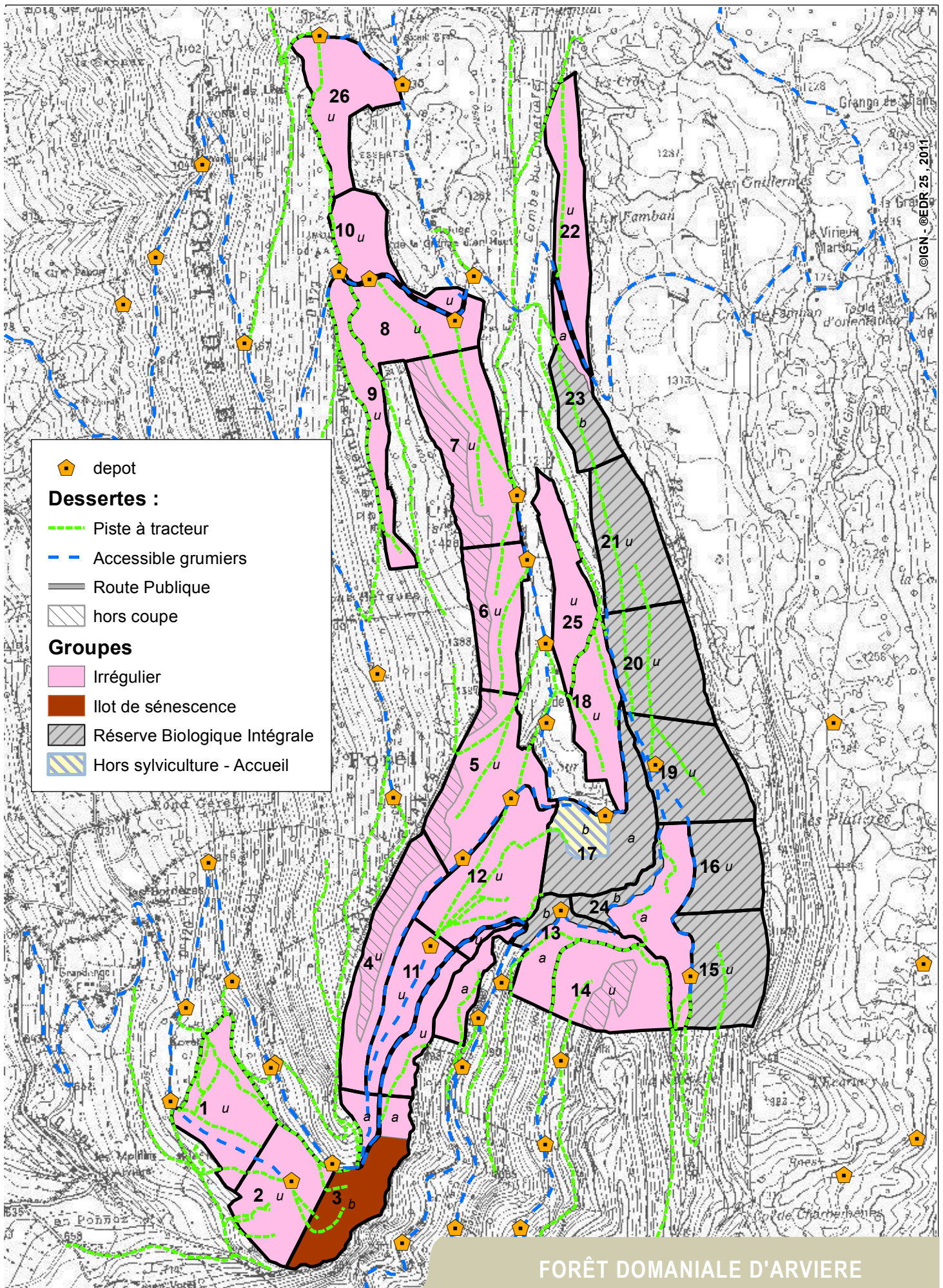
FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

DESSERTE & RÉSEAU



Réalisation : ATE 01-42-69 / ET
à Bourg-en-Bresse - février 2021

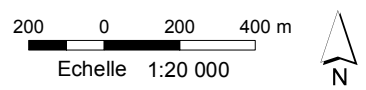







FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

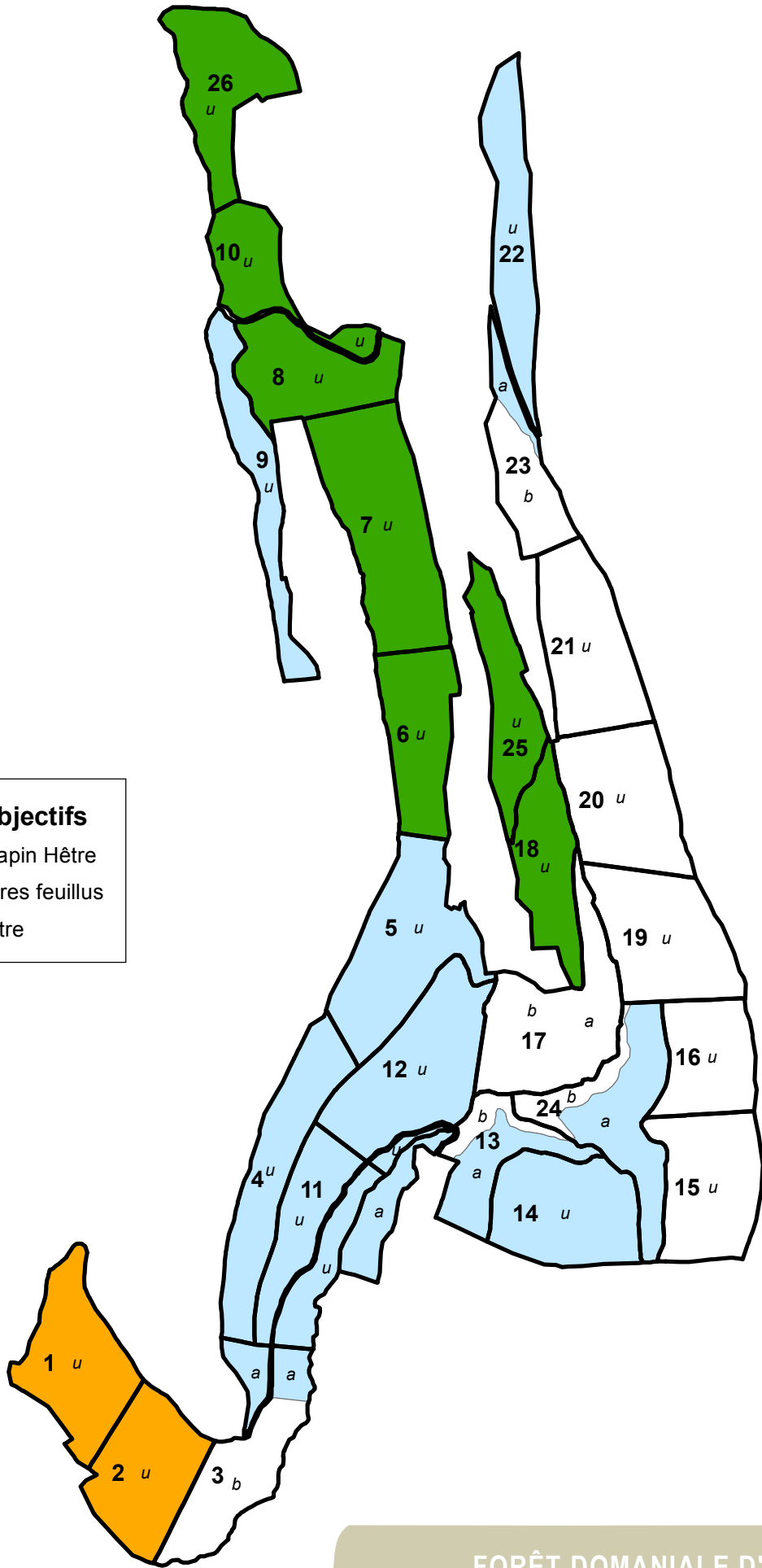
AMÉNAGEMENT ET
PROJET DE DESSERTE

Office National des Forêts
Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse -avril 2021




Essences objectifs

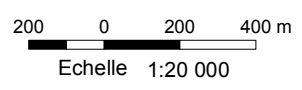
-  Epicéa Sapin Hêtre
-  Hêtre Autres feuillus
-  Sapin Hêtre



FORÊT DOMANIALE D'ARVIÈRE

ESSENCES
OBJECTIFS


Office National des Forêts
Réalisation : ATE 01-42-69 /
à Bourg-en-Bresse - février 2021





Office National des Forêts

www.onf.fr